



RESUME

Date du repérage : 25/07/2023  
Numéro de dossier : SER/23/IMO/12441  
Demandé par :

### Le bien immobilier



**Propriétaire :** T, 96 Rue de Moscou - 62520 Le Touquet-Paris-Plage

**Département :** Pas-de-Calais

**Adresse :** ..... 96 Rue de Moscou  
RdC

**Commune :** ..... 62520 LE TOUQUET-PARIS-PLAGE

**Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :**

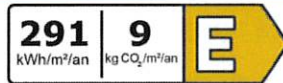


**RESUME**

Date du repérage : 25/07/2023  
Numéro de dossier : SER/23/IMO/12441  
Demandé par :

**Résumés et conclusions****Mesurage**

Superficie Loi Carrez totale : 56,33 m<sup>2</sup>  
Surface au sol totale : 56,33 m<sup>2</sup>

**DPE**

Estimation des coûts annuels : entre 1 020 € et 1 420 € par an  
Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021  
Numéro enregistrement DPE (ADEME) : 2362E2506210E

**Amiante**

Dans le cadre de la mission, il n'a pas été repéré de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante.

**ERP**

L'Etat des Risques délivré par Côte d'Opale Diagnostique Immobilier en date du 25/07/2023 fait apparaître que la commune dans laquelle se trouve le bien fait l'objet d'un arrêté préfectoral en date du 14/04/2022 en matière d'obligation d'Information Acqureur Locataire sur les Risques Naturels, Miniers et Technologiques.

Selon les informations mises à disposition dans le Dossier Communal d'Information, le BIEN n'est concerné par aucun risque réglementé.  
Le bien ne se situe pas dans une zone d'un Plan d'Exposition au Bruit.





# ATTESTATION

D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE Contrat n°: 10583929904

**Responsabilité civile Professionnelle  
Diagnosticteur technique immobilier**

Nous, soussignés, AXA FRANCE IARD S.A., Société d'Assurance dont le Siège Social est situé 313 Terrasses de l'Arche – 92727 NANTERRE Cédex, attestons que la :

**COTE D'OPALE DIAGNOSTIC IMMOBILIER  
123 GRANDE RUE  
62200 BOULOGNE SUR MER  
Adhérent n°B040**

A adhéré par l'intermédiaire de **LSN Assurances, 39 rue Mstislav Rostropovitch 75815 Paris cedex 17**, au contrat d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle n°**10583929904**.

Garantissant les conséquences pécuniaires de la **Responsabilité Civile Professionnelle** de la société de Diagnostic Technique en Immobilier désignée ci-dessus dans le cadre des activités listées ci-après, **sous réserve qu'elles soient réalisées par des personnes disposant des certificats de compétence en cours de validité exigés par la réglementation et des attestations de formation, d'Accréditation, d'Agrément au sens contractuel.**

Activités principales : diagnostics techniques immobilier soumis à certification et recertification :

- AMIANTE sans mention
- AMIANTE avec mention (dont contrôle visuel après travaux de désamiantage et repérage amiante avant démolition)
- DPE avec ou sans mention
- ELECTRICITE
- GAZ
- PLOMB (CREP, DRIP, recherche du Plomb avant travaux, Diagnostic de mesures surfaciques des poussières de plomb) avec ou sans mention
- TERMITE

Activités secondaires : autres diagnostics et missions d'expertises :

- ERNMT (Etat des Risques Naturels Miniers et Technologiques)
- ESRIS (Etat des Servitudes Risques et d'Information sur les Sols)
- ERP (Etat des Risques et Pollutions)
- Diagnostic Amiante dans les enrobés et amiante avant travaux (C avec mention ou F pour les certifiés sans mention)
- Recherche Plomb avant démolition (C avec ou sans mention)
- Diagnostic Plomb dans l'eau
- Recherche des métaux lourds
- Mesurage Loi Carrez et autres mesurages inhérents à la vente ou à la location immobilière
- Assainissement Collectif et non Collectif

**AXA France IARD SA**

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros

Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre

Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460

Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

- Diagnostic des Insectes Xylophages et champignons lignivores (C termites et F Termites ou F Insectes Xylophages et champignons lignivores pour les non certifiés Termites)
- Diagnostic Mэрule (F) car pas pris en compte dans la certification Termites
- Diagnostic technique global « sous rэserve que l'Assurэ personne physique ou morale rэpond aux conditions de l'article D 731-1 du Code de la Construction et de l'Habitat »
- Diagnostic accessibilitэ aux Handicapés
- Plan Pluriannuel de Travaux (PPT) « sous rэserve que l'Assurэ personne physique ou morale rэpond bien aux conditions de l'article 1 du dэcret n° 2022-663 du 25 avril 2022 »
- Diagnostic Eco Prэт
- Diagnostic Pollution des sols
- Diagnostic Radon
- Mesures d'empoussiэrement par prэlэvement d'échantillon d'air (A+F en parcours de formation interne et externe) soit :
  - Les mesures d'empoussiэrement en fibres d'amiante dans les immeubles бátis (LAB REF 26 partie stratэgie d'échantillonnage, prэlэvements et rapport d'essai), air intэrieur,
  - Les mesures d'empoussiэrement en fibres d'amiante au poste de travail (LAB REF 28 partie stratэgie d'échantillonnage, prэlэvements et rapport d'essai), air des lieux de travail,
  - Les mesures d'empoussiэrement en fibres d'amiante en "hors programme environnement" (HP env, partie stratэgie d'échantillonnage, prэlэvements et rapport d'essai), air ambiant.
- Missions d'Infiltrométrie, Thermographie
- Missions de contrôle des expositions professionnelles aux agents chimiques dans l'air des lieux de travail, hors amiante, consistant à calculer la Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (VLEP). Cette activitэ s'inscrit dans le cadre du rэfэrentiel LAB REF27 sous rэserve de l'accréditation COFFRAC.  
**Cette activitэ est couverte sous rэserve de l'absence de renonciation à recours contre le laboratoire d'analyse.**
- Mission de coordination SPS
- RT 2005 et RT 2012 (C DPE avec mention ou F pour les non certifiés DPE avec mention)
- Audit énérgétique pour les Maison individuelles ou les бâtiments monopropriété (AC)
- Audit énérgétique pour copropriété (F)
- Etat des lieux locatifs ou dans le cadre de la contraction d'un прэт immobilier
- Etat des lieux relatifs à la conformitэ aux normes d'habitabilitэ
- Activitэ de vente et/ou installation des détecteurs avertisseurs autonomes de fumée (DAAF) **sans travaux d'électricité et sans maintenance**
- Etat de l'installation intэrieure de l'électricité dans les établissements mettant en oeuvre des courants électricques
- Audit sécurité piscine
- Evaluation immobilière
- Evaluation des risques pour la sécurité des travailleurs
- Diagnostic légionnelle
- Diagnostic incendie
- Diagnostic électricité dans le cadre du Télétravail
- Elaboration de plans et croquis en phase APS, **à l'exclusion de toute activitэ de conception**
- Etablissement d'états descriptifs de division (calcul de milliэme de copropriété)
- Diagnostic de dэcence du logement
- Expertise judiciaire et para judiciaire
- Expertise extra juridictionnelle
- Contrôle des combles

#### AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros

Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre

Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460

Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

- Etat des lieux des biens neuf
- Diagnostic portant sur la gestion des produits, équipements, matériaux et des déchets issus de la démolition ou de la rénovation significative de bâtiments (certification Amiante avec mention + attestation de formation Diagnostic des déchets PEMD)
- Prise de photos en vue de l'élaboration de visites vidéo en 360, à l'exclusion de prises de vue au moyen de drones
- Délivrance de certificats de luminosité par utilisation de l'application SOLEN
- DPE pour l'obtention d'un Prêt à Taux Zéro
- Repérage Amiante dans le Ferroviaire
- Repérage Amiante dans le Maritime
- Document d'information du Plan d'Exposition au Bruit des Aéroports dit PEB
- Vérification des installations électriques au sein des Etablissements recevant des Travailleurs (ERT), des ERP et des IGH (AC personne morale + F diagnostiqueur)
- Bilan aérodynamique prévisionnel et vérification sur chantier (F sous-section 4 Amiante + F aérodynamique de chantier)

Le montant de la garantie Responsabilité Civile Professionnelle est fixé à :

**500 000 € par sinistre et 1 000 000 € par année d'assurance.**

**LA PRESENTE ATTESTATION EST VALABLE POUR LA PERIODE DU 01/01/2023 AU 31/12/2023 INCLUS SOUS RESERVE DES POSSIBILITES DE SUSPENSION OU DE RESILIATION EN COURS D'ANNEE D'ASSURANCE POUR LES CAS PREVUS PAR LE CODE DES ASSURANCES OU PAR LE CONTRAT.**

**LA PRESENTE ATTESTATION NE PEUT ENGAGER L'ASSUREUR AU DELA DES LIMITES, DES CLAUSES ET DES CONDITIONS DU CONTRAT AUXQUELLES ELLE SE REFERE.**

Fait à NANTERRE le 03/01/2023

Pour servir et valoir ce que de droit.

POUR L'ASSUREUR :

LSN, par délégation de signature :

**LSN Assurances**  
 39 rue Mstislav Rostropovitch  
 CS 40020 - 75017 PARIS  
 RCS Paris 388 123 085 - N°ORIAS 07 000 473

**AXA France IARD SA**

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros

Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre

Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460

Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance



## Certificat

Attribué à

# LOCKNER Romain

Bureau Veritas Certification certifie que les compétences de la personne mentionnée ci-dessus répondent aux exigences des arrêtés relatifs aux critères de certification de compétences ci-dessous pris en application des articles L271-6 et R 271.1 du Code la Construction et de l'Habitation et relatifs aux critères de compétence des personnes physiques réalisant des dossiers de diagnostics techniques tels que définis à l'article L271-4 du code précité

### DOMAINES TECHNIQUES

	Références des arrêtés	Date de Certification originale	Validité du Certificat*
<b>Amiante sans mention</b>	Arrêté du 2 Juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	01/12/2020	30/11/2027
<b>DPE sans mention</b>	Arrêté du 2 Juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	07/01/2021	06/01/2028
<b>Electricité</b>	Arrêté du 2 Juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	07/01/2021	06/01/2028
<b>Gaz</b>	Arrêté du 2 Juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	07/01/2021	06/01/2028
<b>Plomb sans mention</b>	Arrêté du 2 Juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	01/12/2020	30/11/2027
<b>Termites métropole</b>	Arrêté du 2 Juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	17/11/2020	16/11/2027

Date : 07/01/2021

Numéro de certificat : 9677033

**Laurent Croguennec, Président**

\* Sous réserve du respect des dispositions contractuelles et des résultats positifs des surveillances réalisées, ce certificat est valable jusqu'au : voir ci-dessus

Des informations supplémentaires concernant le périmètre de ce certificat ainsi que l'applicabilité des exigences du référentiel peuvent être obtenues en consultant l'organisme.

Pour vérifier la validité de ce certificat, vous pouvez aller sur [www.bureauveritas.fr/certification-diag](http://www.bureauveritas.fr/certification-diag)

Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France  
Le Triangle de l'Arche, 9 cours du Triangle 92937 Paris-la-Défense CEDEX

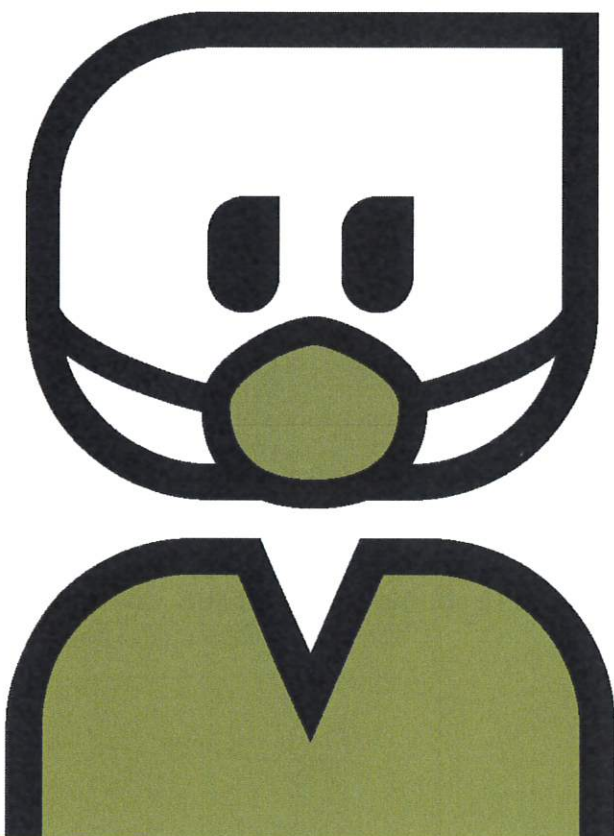
**BUREAU  
VERITAS**

# Amiante

*DTA - DAPP - Avant travaux / démolition*  
*Sécurité des personnes*

CONCLUSION DU RAPPORT N° SER/23/IMO/12441

Dans le cadre de la mission, il n'a pas été repéré de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante.



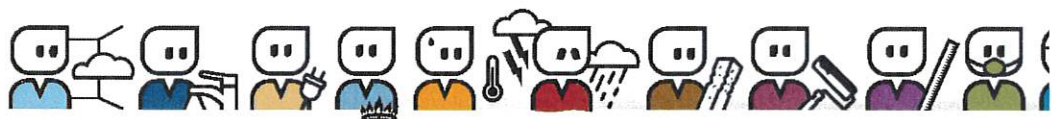
Rapport réalisé le 25/07/2023

Pour

Par Lockner romain



*diagnostic immobilier*





ATTESTATION SUR L'HONNEUR réalisée pour le dossier n° **SER/23/IMO/12441** relatif à l'immeuble bâti visité situé au : 96 Rue de Moscou RDC 62520 LE TOUQUET-PARIS-PLAGE.

Je soussigné, **Lockner romain**, technicien diagnostiqueur pour la société **DEFIM - Boulogne sur Mer Cote d'Opale Diagnostic Immobilier** atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard de l'article L.271-6 du Code de la Construction, à savoir :

- Disposer des compétences requises pour effectuer les états, constats et diagnostics composant le dossier, ainsi qu'en atteste mes certifications de compétences :

Prestations	Nom du diagnostiqueur	Entreprise de certification	N° Certification	Echéance certif
Amiante	Lockner romain	BUREAU VERITAS CERTIFICATION France	9677033	30/11/2027 (Date d'obtention : 01/12/2020)
DPE sans mention	Lockner romain	BUREAU VERITAS CERTIFICATION France	9677033	06/01/2028 (Date d'obtention : 07/01/2021)
Electricité	Lockner romain	BUREAU VERITAS CERTIFICATION France	9677033	06/01/2028 (Date d'obtention : 07/01/2021)
Gaz	Lockner romain	BUREAU VERITAS CERTIFICATION France	9677033	06/01/2028 (Date d'obtention : 07/01/2021)
Plomb	Lockner romain	BUREAU VERITAS CERTIFICATION France	9677033	30/11/2027 (Date d'obtention : 01/12/2020)
Termites	Lockner romain	BUREAU VERITAS CERTIFICATION France	9677033	16/11/2027 (Date d'obtention : 17/11/2020)
Audit Energetique	Lockner Romain	BUREAU VERITAS CERTIFICATION France	18716135	31/12/2023 (Date d'obtention : 17/04/2023)

- Avoir souscrit à une assurance (AXA France IARD n° 10583929904 valable jusqu'au 31/12/2023) permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de ma responsabilité en raison de mes interventions.
- N'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à mon impartialité et à mon indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il m'est demandé d'établir les états, constats et diagnostics composant le dossier.
- Disposer d'une organisation et des moyens (en matériel et en personnel) appropriés pour effectuer les états, constats et diagnostics composant le dossier.

Fait à **LE TOUQUET-PARIS-PLAGE**, le **25/07/2023**

Signature de l'opérateur de diagnostics :

**Article L271-6 du Code de la Construction et de l'habitation**

« Les documents prévus aux 1° à 4° et au 6° de l'article L. 271-4 sont établis par une personne présentant des garanties de compétence et disposant d'une organisation et de moyens appropriés. Cette personne est tenue de souscrire une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de sa responsabilité en raison de ses interventions. Elle ne doit avoir aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à elle, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il lui est demandé d'établir l'un des documents mentionnés au premier alinéa. Un décret en Conseil d'Etat définit les conditions et modalités d'application du présent article. »

**Article L271-3 du Code de la Construction et de l'Habitation**

« Lorsque le propriétaire charge une personne d'établir un dossier de diagnostic technique, celle-ci lui remet un document par lequel elle atteste sur l'honneur qu'elle est en situation régulière au regard des articles L.271-6 et qu'elle dispose des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le dossier. »

**RAPPORT DE MISSION DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS  
CONTENANT DE L'AMIANTE POUR L'ETABLISSEMENT DU CONSTAT  
ETABLI A L'OCCASION DE LA VENTE D'UN IMMEUBLE BATI.**  
(LISTES A ET B DE L'ANNEXE 13-9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE)



Date du repérage : 25/07/2023  
Numéro de dossier : SER/23/IMO/12441

### Références réglementaires

Textes réglementaires	Articles L 271-4 à L 271-6 du code de la construction et de l'habitation, Art. L. 1334-13, R. 1334-20 et 21, R. 1334-23 et 24, Annexe 13.9 du Code de la Santé Publique ; Arrêtés du 12 décembre 2012 et 26 juin 2013, décret 2011-629 du 3 juin 2011, Décret du 4 mai 2012
Norme Méthodologique	Norme AFNOR NFX 46-020 – Aout 2017

### Immeuble bâti visité

Adresse	Rue : ..... <b>96 Rue de Moscou</b> <b>RdC</b> Bât., escalier, niveau, appartement n°, lot n°:  Code postal, ville : . <b>62520 LE TOUQUET-PARIS-PLAGE</b>
Périmètre de repérage :	..... <b>Ensemble des parties privatives</b>
Type de logement : Fonction principale du bâtiment : Date de construction :	..... <b>Appartement</b> ..... <b>Habitation (partie privative d'immeuble)</b> ..... <b>Avant Juillet 1997</b>

### Le propriétaire et le donneur d'ordre

Le propriétaire :	Nom et prénom : .. Adresse : ..... <b>96 Rue de Moscou</b> <b>62520 Le Touquet-Paris-Plage</b>
Le donneur d'ordre	Nom et prénom : ... Adresse : ..... <b>96 Rue de Moscou</b> <b>62520 Le Touquet-Paris-Plage</b>

### Le(s) signataire(s)

	NOM Prénom	Fonction	Organisme certification	Détail de la certification
Opérateur(s) de repérage ayant participé au repérage	Lockner romain	Opérateur de repérage	BUREAU VERITAS CERTIFICATION France 9, cours du Triangle 92800 PUTEAUX (92062)	Obtention : 01/12/2020 Échéance : 30/11/2027 N° de certification : 9677033
Personne(s) signataire(s) autorisant la diffusion du rapport				

Raison sociale de l'entreprise : **DEFIM - Boulogne sur Mer Cote d'Opale Diagnostic Immobilier** (Numéro SIRET : **50865812700024**)  
Adresse : **123 Grande Rue, 62200 BOULOGNE SUR MER**  
Désignation de la compagnie d'assurance : **AXA France IARD**  
Numéro de police et date de validité : **10583929904 / 31/12/2023**

### Le rapport de repérage

Date d'émission du rapport de repérage : 25/07/2023, remis au propriétaire le 25/07/2023

Diffusion : le présent rapport de repérage ne peut être reproduit que dans sa totalité, annexes incluses

Pagination : le présent rapport avec les annexes comprises, est constitué de 20 pages, la conclusion est située en page 3.



## SOMMAIRE

- 1 Les conclusions**
- 2 Le(s) laboratoire(s) d'analyses**
- 3 La mission de repérage**
  - 3.1 L'objet de la mission
  - 3.2 Le cadre de la mission
    - 3.2.1 L'intitulé de la mission
    - 3.2.2 Le cadre réglementaire de la mission
    - 3.2.3 L'objectif de la mission
    - 3.2.4 Le programme de repérage de la mission réglementaire.
    - 3.2.5 Programme de repérage complémentaire (le cas échéant)
    - 3.2.6 Le périmètre de repérage effectif
- 4 Conditions de réalisation du repérage**
  - 4.1 Bilan de l'analyse documentaire
  - 4.2 Date d'exécution des visites du repérage in situ
  - 4.3 Écarts, adjonctions, suppressions par rapport aux arrêtés en vigueur
  - 4.4 Plan et procédures de prélèvements
- 5 Résultats détaillés du repérage**
  - 5.0 Identification des matériaux repérés de la liste A et B
  - 5.1 Liste des matériaux ou produits contenant de l'amiante, états de conservation, conséquences réglementaires (fiche de cotation)
  - 5.2 Liste des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante, mais n'en contenant pas après analyse
  - 5.3 Liste des zones, présenté par catégorie
  - 5.4 Récapitulatif zone par zone
- 6 Signatures**
- 7 Annexes**



## 1. - Les conclusions



**AVERTISSEMENT** : les textes ont prévu plusieurs cadres réglementaires pour le repérage des matériaux ou produits contenant de l'amiante, notamment pour les cas de démolition d'immeuble. **La présente mission de repérage ne répond pas aux exigences prévues pour les missions de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant démolition d'immeuble ou avant réalisation de travaux dans l'immeuble concerné et son rapport ne peut donc pas être utilisé à ces fins.**

**1.1 Liste A : Dans le cadre de mission décrit à l'article 3.2, il n'a pas été repéré**

- de matériaux ou produits de la liste A susceptibles de contenir de l'amiante.

**1.1 Liste B : Dans le cadre de mission décrit à l'article 3.2, il n'a pas été repéré**

- de matériaux ou produits de la liste B susceptibles de contenir de l'amiante.

**1.2. Dans le cadre de mission décrit à l'article 3.2 les locaux ou parties de locaux, composants ou parties de composants qui n'ont pu être visités et pour lesquels des investigations complémentaires sont nécessaires afin de statuer sur la présence ou l'absence d'amiante :**

Localisation	Parties du local	Raison
Néant	-	

## 2. - Le(s) laboratoire(s) d'analyses

**Raison sociale et nom de l'entreprise** : ... Il n'a pas été fait appel à un laboratoire d'analyse

**Adresse** : ..... -

**Numéro de l'accréditation Cofrac** : ..... -



## 3. – La mission de repérage

### 3.1 L'objet de la mission

Dans le cadre de la vente de l'immeuble bâti, ou de la partie d'immeuble bâti, décrit en page de couverture du présent rapport, la mission consiste à repérer dans cet immeuble, ou partie d'immeuble, certains matériaux ou produits contenant de l'amiante conformément à la législation en vigueur.

Pour s'exonérer de tout ou partie de sa garantie des vices cachés, le propriétaire vendeur annexe à la promesse de vente ou au contrat de vente le présent rapport.

### 3.2 Le cadre de la mission

#### 3.2.1 L'intitulé de la mission

«Repérage en vue de l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente de tout ou partie d'un immeuble bâti».

#### 3.2.2 Le cadre réglementaire de la mission

L'article L 271-4 du code de la construction et de l'habitation prévoit qu' «en cas de vente de tout ou partie d'un immeuble bâti, un dossier de diagnostic technique, fourni par le vendeur, est annexé à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente. En cas de vente publique, le dossier de diagnostic technique est annexé au cahier des charges.»

Le dossier de diagnostic technique comprend, entre autres, «l'état mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante prévu à l'article L. 1334-13 du même code».

La mission, s'inscrivant dans ce cadre, se veut conforme aux textes réglementaires de référence mentionnés en page de couverture du présent rapport.

#### 3.2.3 L'objectif de la mission

«Le repérage a pour objectif d'identifier et de localiser les matériaux et produits contenant de l'amiante mentionnés en annexe du Code la santé publique.»

L'Annexe du Code de la santé publique est l'annexe 13.9 (liste A et B).

#### 3.2.4 Le programme de repérage de la mission réglementaire

Le programme de repérage est défini à minima par l'Annexe 13.9 (liste A et B) du Code de la santé publique et se limite pour une mission normale à la recherche de matériaux et produits contenant de l'amiante dans les composants et parties de composants de la construction y figurant.

*En partie droite l'extrait du texte de l'Annexe 13.9*

**Important** : Le programme de repérage de la mission de base est limitatif. Il est plus restreint que celui élaboré pour les missions de repérage de matériaux ou produits contenant de l'amiante avant démolition d'immeuble ou celui à élaborer avant réalisation de travaux.

LISTE A	
<b>Composant à sonder ou à vérifier</b>	
Flocages	
Calorifugeages	
Faux plafonds	

LISTE B	
Composant de la construction	Partie du composant à vérifier ou à sonder
<b>1. Parois verticales intérieures</b>	
Murs et cloisons "en dur" et poteaux (périphériques et intérieurs).	Enduits projetés Revêtements durs (plaques menuiserie) Revêtements durs (amiante-ciment) Entourages de poteaux (carton) Entourages de poteaux (amiante-ciment) Entourages de poteaux (matériau sandwich) Entourages de poteaux (carton + plâtre) Coffrage perdu.
Cloisons (légères et préfabriquées), gaines et coffres.	Enduits projetés, Panneaux de cloisons
<b>2. Planchers et plafonds</b>	
Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres.	Enduits projetés Panneaux collés ou vissés.
Planchers	Dalles de sol.
<b>3. Conduits, canalisations et équipements intérieurs</b>	
Conduits de fluides (Air, eau, autres fluides...).	Conduits Enveloppes de calorifuges.
Clapets/ volets coupe-feu.	Clapets Volets Rebouchage.
Portes coupe-feu.	Joints (tresses) Joints (bandes)
Vide-ordures.	Conduits
<b>4. Eléments extérieurs</b>	
Toitures.	Plaques, ardoises, accessoires de couverture (composites, fibres-ciment), bardeaux bitumineux.
Bardages et façades légères.	Plaques, ardoises, panneaux (composites, fibres-ciment).
Conduits en toiture et façade.	Conduits en amiante-ciment : eaux pluviales Conduits en amiante-ciment : eaux usées Conduits en amiante-ciment : fumée



## 3.2.5 Programme de repérage complémentaire (le cas échéant)

En plus du programme de repérage réglementaire, le présent rapport porte sur les parties de composants suivantes :

Composant de la construction	Partie du composant ayant été inspecté (Description)	Sur demande ou sur information
Néant	-	


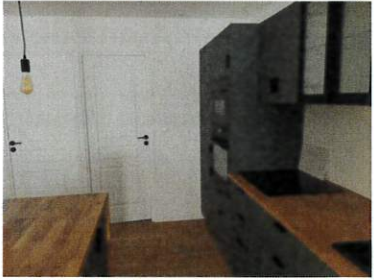

## 3.2.6 Le périmètre de repérage effectif

Il s'agit de l'ensemble des locaux ou parties de l'immeuble concerné par la mission de repérage figurant sur le schéma de repérage joint en annexe à l'exclusion des locaux ou parties d'immeuble n'ayant pu être visités.





### Descriptif des pièces visitées

entrée/séjour,  
cuisine,  
salle d'eau,

cave,  
WC,  
chambre1,  
chambre2

Localisation	Description	Photo
entrée/séjour	Sol : Parquet Mur : Plâtre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Bois et Peinture Fenêtre : pvc Porte : pvc	
cuisine	Sol : Parquet Mur : Plâtre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Bois et Peinture	
salle d'eau	Sol : Carrelage Mur : Plâtre et peinture et faïence Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Bois et Peinture Porte : Bois et Peinture	



Localisation	Description	Photo
cave	Sol : Béton et peinture Mur : Brique Plafond : béton et Peinture Porte : Bois et Peinture	
wc	Sol : Parquet Mur : Plâtre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Bois et Peinture Porte : Bois et Peinture	
chambre1	Sol : Parquet Mur : Plâtre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Bois et Peinture Fenêtre : pvc Porte : Bois et Peinture	
chambre2	Sol : Parquet Mur : Plâtre et Peinture et papier peint Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Bois et Peinture Porte : Bois et Peinture	

## 4. – Conditions de réalisation du repérage

### 4.1 Bilan de l'analyse documentaire

Documents demandés	Documents remis
Rapports concernant la recherche d'amiante déjà réalisés	-
Documents décrivant les ouvrages, produits, matériaux et protections physiques mises en place	-
Eléments d'information nécessaires à l'accès aux parties de l'immeuble bâti en toute sécurité	-

Observations :

**Néant**

### 4.2 Date d'exécution des visites du repérage in situ

Date de la commande : 24/07/2023

Date(s) de visite de l'ensemble des locaux : 25/07/2023

Personne en charge d'accompagner l'opérateur de repérage : Sans accompagnateur

### 4.3 Écarts, adjonctions, suppressions par rapport aux arrêtés en vigueur

La mission de repérage s'est déroulée conformément aux prescriptions des arrêtés.

Observations	Oui	Non	Sans Objet
Plan de prévention réalisé avant intervention sur site	-	-	X
Vide sanitaire accessible			X
Combles ou toiture accessibles et visitables			X



## 4.4 Plan et procédures de prélèvements

Néant

## 5. – Résultats détaillés du repérage

### 5.0.1 Liste des matériaux repérés de la liste A

Localisation	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	Etat de conservation	Commentaires
Néant	-			

Aucun autre matériau de la liste A n'a été repéré dans périmètre de repérage mentionné au paragraphe 3.2.6

### 5.0.1 Liste des matériaux repérés de la liste B

Localisation	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	Etat de conservation	Commentaires
Néant	-			

Aucun autre matériau de la liste B n'a été repéré dans périmètre de repérage mentionné au paragraphe 3.2.6

## 5.1 Liste des matériaux ou produits contenant de l'amiante, états de conservation, conséquences réglementaires (fiche de cotation)

### Matériaux ou produits contenant de l'amiante

Localisation	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	Etat de conservation** et préconisations*
Néant	-		

\* Un détail des conséquences réglementaires et recommandations est fournis en annexe 7.4 de ce présent rapport  
 \*\* détails fournis en annexe 7.3 de ce présent rapport

## 5.2 Listes des matériaux et produits ne contenant pas d'amiante après analyse

Localisation	Identifiant + Description
Néant	-

### 5.3 Liste des zones, présenté par catégorie

1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités

Sans objet

2 - Parois verticales extérieures et Façades

Sans objet

3 - Parois verticales intérieures

Sans objet

4 - Plafonds et faux plafonds

Sans objet

5 - Planchers et planchers techniques

Sans objet

6 - Conduits et accessoires intérieurs

Sans objet

7 - Ascenseurs, monte-charges et escaliers mécaniques

Sans objet

8 - Équipements divers et accessoires

Sans objet

9 - Fondations et soubassements



Sans objet

10 - Aménagements, voiries et réseaux divers

Sans objet

Composants ne figurant pas sur la Norme NF X 46-020 d'Août 2017

001 : Parties accessibles						
Pièces : entrée/séjour, cuisine, wc, chambre1, chambre2						
Localisation	n° de sondage	Description	Prélèvement	Etat de conservation	N° Prélèvement	Photo
entrée/séjour	1	Identifiant :001 Description :Sol - Parquet Résultat : Absence d'amiante	Aucun prélèvement			
cuisine	2	Identifiant :001 Description :Sol - Parquet Résultat : Absence d'amiante	Aucun prélèvement			
wc	3	Identifiant :001 Description :Sol - Parquet Résultat : Absence d'amiante	Aucun prélèvement			
chambre1	4	Identifiant :001 Description :Sol - Parquet Résultat : Absence d'amiante	Aucun prélèvement			
chambre2	5	Identifiant :001 Description :Sol - Parquet Résultat : Absence d'amiante	Aucun prélèvement			
002 : Parties accessibles						
Pièces : entrée/séjour, cuisine, wc, chambre1						
Localisation	n° de sondage	Description	Prélèvement	Etat de conservation	N° Prélèvement	Photo
entrée/séjour	1	Identifiant :002 Description :Mur - Plâtre et Peinture Résultat : Absence d'amiante	Aucun prélèvement			
cuisine	2	Identifiant :002 Description :Mur - Plâtre et Peinture Résultat : Absence d'amiante	Aucun prélèvement			
wc	3	Identifiant :002 Description :Mur - Plâtre et Peinture Résultat : Absence d'amiante	Aucun prélèvement			
chambre1	4	Identifiant :002 Description :Mur - Plâtre et Peinture Résultat : Absence d'amiante	Aucun prélèvement			
003 : Parties accessibles						
Pièces : entrée/séjour, cuisine, salle d'eau, wc, chambre1, chambre2						
Localisation	n° de sondage	Description	Prélèvement	Etat de conservation	N° Prélèvement	Photo
entrée/séjour	1	Identifiant :003 Description :Plafond - Plâtre et Peinture Résultat : Absence d'amiante	Aucun prélèvement			
cuisine	2	Identifiant :003 Description :Plafond - Plâtre et Peinture Résultat : Absence d'amiante	Aucun prélèvement			
salle d'eau	3	Identifiant :003 Description :Plafond - Plâtre et Peinture Résultat : Absence d'amiante	Aucun prélèvement			
wc	4	Identifiant :003 Description :Plafond - Plâtre et Peinture Résultat : Absence d'amiante	Aucun prélèvement			
chambre1	5	Identifiant :003 Description :Plafond - Plâtre et Peinture Résultat : Absence d'amiante	Aucun prélèvement			
chambre2	6	Identifiant :003 Description :Plafond - Plâtre et Peinture Résultat : Absence d'amiante	Aucun prélèvement			



## 004 : Parties accessibles

### Pièces : entrée/séjour, cuisine, salle d'eau, wc, chambre1, chambre2

Localisation	n° de sondage	Description	Prélèvement	Etat de conservation	N° Prélèvement	Photo
entrée/séjour	1	Identifiant :004 Description :Plinthes - Bois et Peinture Résultat : Absence d'amiante	Aucun prélèvement			
cuisine	2	Identifiant :004 Description :Plinthes - Bois et Peinture Résultat : Absence d'amiante	Aucun prélèvement			
salle d'eau	3	Identifiant :004 Description :Plinthes - Bois et Peinture Résultat : Absence d'amiante	Aucun prélèvement			
wc	4	Identifiant :004 Description :Plinthes - Bois et Peinture Résultat : Absence d'amiante	Aucun prélèvement			
chambre1	5	Identifiant :004 Description :Plinthes - Bois et Peinture Résultat : Absence d'amiante	Aucun prélèvement			
chambre2	6	Identifiant :004 Description :Plinthes - Bois et Peinture Résultat : Absence d'amiante	Aucun prélèvement			

## 005 : Parties accessibles

### Pièces : entrée/séjour, chambre1

Localisation	n° de sondage	Description	Prélèvement	Etat de conservation	N° Prélèvement	Photo
entrée/séjour	1	Identifiant :005 Description :Fenêtre - pvc Résultat : Absence d'amiante	Aucun prélèvement			
chambre1	2	Identifiant :005 Description :Fenêtre - pvc Résultat : Absence d'amiante	Aucun prélèvement			

## 006 : Parties accessibles

### Pièces : entrée/séjour

Localisation	n° de sondage	Description	Prélèvement	Etat de conservation	N° Prélèvement	Photo
entrée/séjour	1	Identifiant :006 Description :Porte - pvc Résultat : Absence d'amiante	Aucun prélèvement			

## 007 : Parties accessibles

### Pièces : salle d'eau

Localisation	n° de sondage	Description	Prélèvement	Etat de conservation	N° Prélèvement	Photo
salle d'eau	1	Identifiant :007 Description :Sol - Carrelage Résultat : Absence d'amiante	Aucun prélèvement			

## 008 : Parties accessibles

### Pièces : salle d'eau

Localisation	n° de sondage	Description	Prélèvement	Etat de conservation	N° Prélèvement	Photo
salle d'eau	1	Identifiant :008 Description :Mur - Plâtre et peinture et faïence Résultat : Absence d'amiante	Aucun prélèvement			

## 009 : Parties accessibles

### Pièces : salle d'eau, cave, wc, chambre1, chambre2

Localisation	n° de sondage	Description	Prélèvement	Etat de conservation	N° Prélèvement	Photo
salle d'eau	1	Identifiant :009 Description :Porte - Bois et Peinture Résultat : Absence d'amiante	Aucun prélèvement			
cave	2	Identifiant :009 Description :Porte - Bois et Peinture Résultat : Absence d'amiante	Aucun prélèvement			
wc	3	Identifiant :009 Description :Porte - Bois et Peinture Résultat : Absence d'amiante	Aucun prélèvement			
chambre1	4	Identifiant :009 Description :Porte - Bois et Peinture Résultat : Absence d'amiante	Aucun prélèvement			
chambre2	5	Identifiant :009 Description :Porte - Bois et Peinture Résultat : Absence d'amiante	Aucun prélèvement			



010 : Parties accessibles						
Pièces : cave						
Localisation	n° de sondage	Description	Prélèvement	Etat de conservation	N° Prélèvement	Photo
cave	1	Identifiant : 010 Description : Sol - Béton et peinture Résultat : Absence d'amiante	Aucun prélèvement			
011 : Parties accessibles						
Pièces : cave						
Localisation	n° de sondage	Description	Prélèvement	Etat de conservation	N° Prélèvement	Photo
cave	1	Identifiant : 011 Description : Mur - Brique Résultat : Absence d'amiante	Aucun prélèvement			
012 : Parties accessibles						
Pièces : cave						
Localisation	n° de sondage	Description	Prélèvement	Etat de conservation	N° Prélèvement	Photo
cave	1	Identifiant : 012 Description : Plafond - béton et Peinture Résultat : Absence d'amiante	Aucun prélèvement			
013 : Parties accessibles						
Pièces : chambre2						
Localisation	n° de sondage	Description	Prélèvement	Etat de conservation	N° Prélèvement	Photo
chambre2	1	Identifiant : 013 Description : Mur - Plâtre et Peinture et papier peint Résultat : Absence d'amiante	Aucun prélèvement			

## 5.4 Récapitulatif zone par zone

Zone	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	Etat de conservation
001	Localisation : entrée/séjour; cuisine; wc; chambre1; chambre2 Echantillons : Description : Sol - Parquet	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	
002	Localisation : entrée/séjour; cuisine; wc; chambre1 Echantillons : Description : Mur - Plâtre et Peinture	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	
003	Localisation : entrée/séjour; cuisine; salle d'eau; wc; chambre1; chambre2 Echantillons : Description : Plafond - Plâtre et Peinture	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	
004	Localisation : entrée/séjour; cuisine; salle d'eau; wc; chambre1; chambre2 Echantillons : Description : Plinthes - Bois et Peinture	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	
005	Localisation : entrée/séjour; chambre1 Echantillons : Description : Fenêtre - pvc	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	
006	Localisation : entrée/séjour Echantillons : Description : Porte - pvc	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	
007	Localisation : salle d'eau Echantillons : Description : Sol - Carrelage	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	
008	Localisation : salle d'eau Echantillons : Description : Mur - Plâtre et peinture et faïence	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	
009	Localisation : salle d'eau; cave; wc; chambre1; chambre2 Echantillons : Description : Porte - Bois et Peinture	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	
010	Localisation : cave Echantillons : Description : Sol - Béton et peinture	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	
011	Localisation : cave Echantillons : Description : Mur - Brique	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	



Zone	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	Etat de conservation
012	<u>Localisation</u> : cave <u>Echantillons</u> : <u>Description</u> : Plafond - béton et Peinture	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	
013	<u>Localisation</u> : chambre2 <u>Echantillons</u> : <u>Description</u> : Mur - Plâtre et Peinture et papier peint	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	

## 6. - Signatures

*Nota :* Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **BUREAU VERITAS CERTIFICATION France 9, cours du Triangle 92800 PUTEAUX (92062) (détail sur [www.info-certif.fr](http://www.info-certif.fr))**

Fait à **BOULOGNE SUR MER**, le **25/07/2023**

Par : **Lockner romain**



## 7. Annexes au rapport de mission de repérage n° SER/23/IMO/12441

### Informations conformes à l'annexe III de l'arrêté liste B du 12 décembre 2012

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires) et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés, notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes.

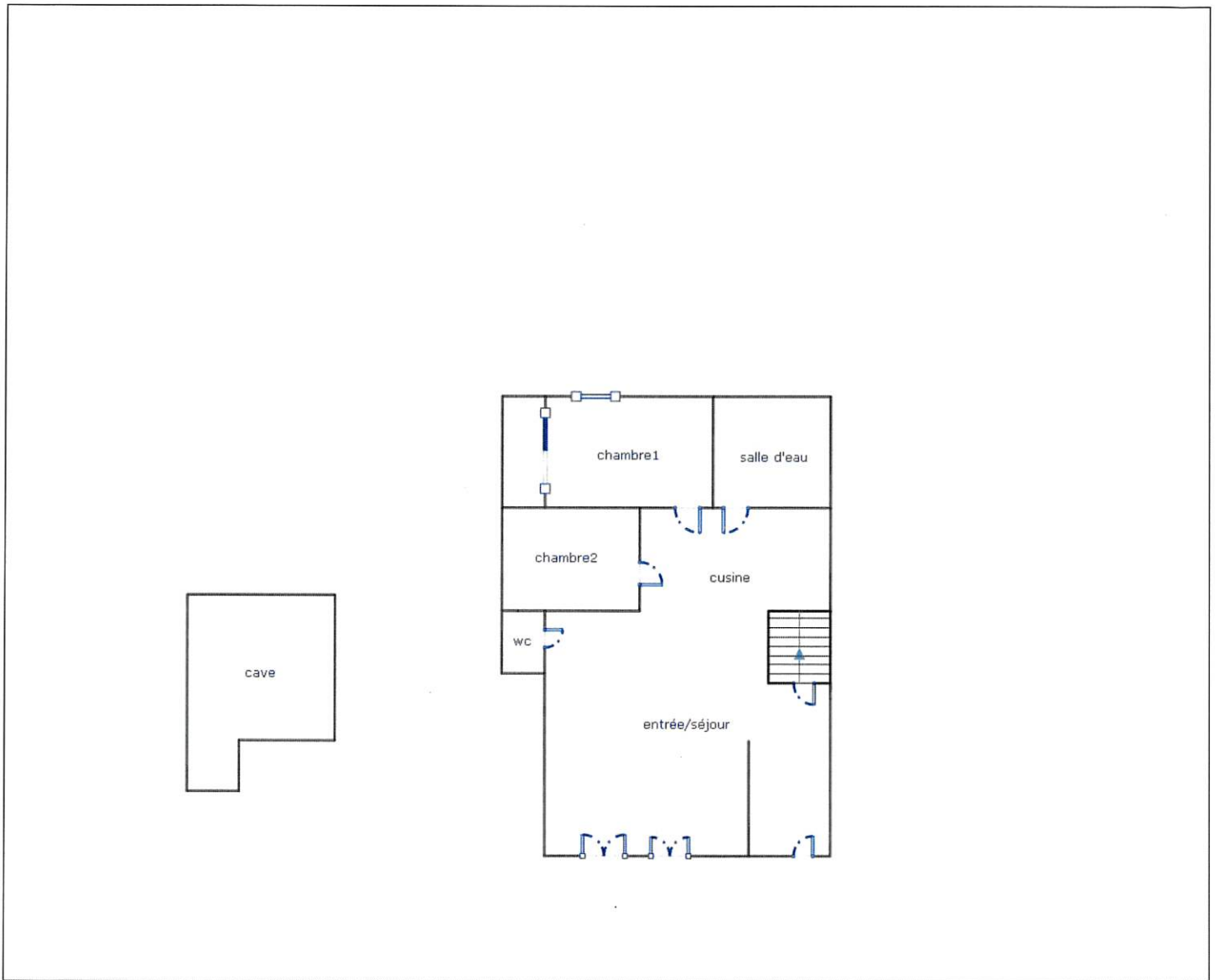
Renseignez-vous auprès de votre mairie ou de votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous, consultez la base de données « déchets » gérée par l'ADEME, directement accessible sur le site internet [www.sinoe.org](http://www.sinoe.org).

## SOMMAIRE DES ANNEXES

- 7.1 Schéma de repérage
- 7.2 Rapports d'essais
- 7.3 Grilles réglementaires d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante
- 7.4 Conséquences réglementaires et recommandations
- 7.5 Documents annexés au présent rapport
- 7.5 Recommandations générales de sécurité
- 7.6 Documents annexés au présent rapport



## 7.1 - Annexe - Schéma de repérage



Aucune photo/illustration n'a été jointe à ce rapport.

## 7.2 - Annexe - Rapports d'essais

Identification des prélèvements :

Identifiant et prélèvement	Localisation	Composant de la construction	Parties du composant	Description
-	-	-	-	-

Copie des rapports d'essais :

Aucun rapport d'essai n'a été fourni ou n'est disponible

## 7.3 - Annexe - Evaluation de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante

Grilles d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste A

Aucune évaluation n'a été réalisée



## Critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste A

### 1. Classification des différents degrés d'exposition du produit aux circulations d'air

Fort	Moyen	Faible
<p>1° Il n'existe pas de système spécifique de ventilation, la pièce ou la zone homogène évaluée est ventilée par ouverture des fenêtres. ou</p> <p>2° Le faux plafond se trouve dans un local qui présente une (ou plusieurs) façade(s) ouverte(s) sur l'extérieur susceptible(s) de créer des situations à forts courants d'air, ou</p> <p>3° Il existe un système de ventilation par insufflation d'air dans le local et l'orientation du jet d'air est telle que celui-ci affecte directement le faux plafond contenant de l'amiante.</p>	<p>1° Il existe un système de ventilation par insufflation d'air dans le local et l'orientation du jet est telle que celui-ci n'affecte pas directement le faux plafond contenant de l'amiante, ou</p> <p>2° Il existe un système de ventilation avec reprise(s) d'air au niveau du faux plafond (système de ventilation à double flux).</p>	<p>1° Il n'existe ni ouvrant ni système de ventilation spécifique dans la pièce ou la zone évaluée, ou</p> <p>2° Il existe dans la pièce ou la zone évaluée, un système de ventilation par extraction dont la reprise d'air est éloignée du faux plafond contenant de l'amiante.</p>

### 2. Classification des différents degrés d'exposition du produit aux chocs et vibrations

Fort	Moyen	Faible
<p>L'exposition du produit aux chocs et vibrations sera considérée comme forte dans les situations où l'activité dans le local ou à l'extérieur engendre des vibrations, ou rend possible les chocs directs avec le faux plafond contenant de l'amiante (ex : hall industriel, gymnase, discothèque...).</p>	<p>L'exposition du produit aux chocs et vibrations sera considérée comme moyenne dans les situations où le faux plafond contenant de l'amiante n'est pas exposé aux dommages mécaniques mais se trouve dans un lieu très fréquenté (ex : supermarché, piscine, théâtre,...).</p>	<p>L'exposition du produit aux chocs et vibrations sera considérée comme faible dans les situations où le faux plafond contenant de l'amiante n'est pas exposé aux dommages mécaniques, n'est pas susceptible d'être dégradé par les occupants ou se trouve dans un local utilisé à des activités tertiaires passives.</p>

## Grilles d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste B

Aucune évaluation n'a été réalisée

## Critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste B

### 1. Classification des niveaux de risque de dégradation ou d'extension de la dégradation du matériau.

Risque faible de dégradation ou d'extension de dégradation	Risque de dégradation ou d'extension à terme de la dégradation	Risque de dégradation ou d'extension rapide de la dégradation
<p>L'environnement du matériau contenant de l'amiante ne présente pas ou très peu de risque pouvant entraîner à terme, une dégradation ou une extension de la dégradation du matériau.</p>	<p>L'environnement du matériau contenant de l'amiante présente un risque pouvant entraîner à terme, une dégradation ou une extension de la dégradation du matériau.</p>	<p>L'environnement du matériau contenant de l'amiante présente un risque important pouvant entraîner rapidement, une dégradation ou une extension de la dégradation du matériau.</p>

Légende : EP = évaluation périodique ; AC1 = action corrective de premier niveau ; AC2 = action corrective de second niveau.

L'évaluation du risque de dégradation lié à l'environnement du matériau ou produit prend en compte :

- Les agressions physiques intrinsèques au local (ventilation, humidité, etc...) selon que le risque est probable ou avéré ;
- La sollicitation des matériaux ou produits liée à l'activité des locaux, selon qu'elle est exceptionnelle/faible ou quotidienne/forte.

Elle ne prend pas en compte certains facteurs fluctuants d'aggravation de la dégradation des produits et matériaux, comme la fréquence d'occupation du local, la présence d'animaux nuisibles, l'usage réel des locaux, un défaut d'entretien des équipements, etc...



## 7.4 - Annexe - Conséquences réglementaires et recommandations

### Conséquences réglementaires suivant l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste A

**Article R1334-27 :** En fonction du résultat du diagnostic obtenu à partir de la grille d'évaluation de l'arrêté du 12 décembre 2012, le propriétaire met en œuvre les préconisations mentionnées à l'article R1334-20 selon les modalités suivantes :

**Score 1** – L'évaluation périodique de l'état de conservation de ces matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante est effectuée dans un délai maximal de trois ans à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation, ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage et de son usage. La personne ayant réalisé cette évaluation en remet les résultats au propriétaire contre accusé de réception.

**Score 2** – La mesure d'empoussièrément dans l'air est effectuée dans les conditions définies à l'article R1334-25, dans un délai de trois mois à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation. L'organisme qui réalise les prélèvements d'air remet les résultats des mesures d'empoussièrément au propriétaire contre accusé de réception.

**Score 3** – Les travaux de confinement ou de retrait de l'amiante sont mis en œuvre selon les modalités prévues à l'article R. 1334-29.

**Article R1334-28 :** Si le niveau d'empoussièrément mesuré dans l'air en application de l'article R1334-27 est inférieur ou égal à la valeur de cinq fibres par litre, le propriétaire fait procéder à l'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante prévue à l'article R1334-20, dans un délai maximal de trois ans à compter de la date de remise des résultats des mesures d'empoussièrément ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage.

Si le niveau d'empoussièrément mesuré dans l'air en application de l'article R1334-27 est supérieur à cinq fibres par litre, le propriétaire fait procéder à des travaux de confinement ou de retrait de l'amiante, selon les modalités prévues à l'article R1334-29.

**Article R1334-29 :** Les travaux précités doivent être achevés dans un délai de trente-six mois à compter de la date à laquelle sont remis au propriétaire le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrément ou de la dernière évaluation de l'état de conservation.

Pendant la période précédant les travaux, des mesures conservatoires appropriées doivent être mises en œuvre afin de réduire l'exposition des occupants et de la maintenir au niveau le plus bas possible, et dans tous les cas à un niveau d'empoussièrément inférieur à cinq fibres par litre. Les mesures conservatoires ne doivent conduire à aucune sollicitation des matériaux et produits concernés par les travaux.

Le propriétaire informe le préfet du département du lieu d'implantation de l'immeuble concerné, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle sont remis le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrément ou de la dernière évaluation de l'état de conservation, des mesures conservatoires mises en œuvres, et, dans un délai de douze mois, des travaux à réaliser et de l'échéancier proposé.

### Article R.1334-29-3 :

**I)** A l'issue des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits de la liste A mentionnés à l'article R.1334-29, le propriétaire fait procéder par une personne mentionnée au premier alinéa de l'article R.1334-23, avant toute restitution des locaux traités, à un examen visuel de l'état des surfaces traitées. Il fait également procéder, dans les conditions définies à l'article R.1334-25, à une mesure du niveau d'empoussièrément dans l'air après démantèlement du dispositif de confinement. Ce niveau doit être inférieur ou égal à cinq fibres par litre.

**II)** Si les travaux ne conduisent pas au retrait total des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante, il est procédé à une évaluation périodique de l'état de conservation de ces matériaux et produits résiduels dans les conditions prévues par l'arrêté mentionné à l'article R.1334-20, dans un délai maximal de trois ans à compter de la date à laquelle sont remis les résultats du contrôle ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage.

**III)** Lorsque des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante sont effectués à l'intérieur de bâtiment occupés ou fréquentés, le propriétaire fait procéder, avant toute restitution des locaux traités, à l'examen visuel et à la mesure d'empoussièrément dans l'air mentionnée au premier alinéa du présent article.

### Détail des préconisations suivant l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste B

1. Réalisation d'une « évaluation périodique », lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations qu'il présente et l'évaluation du risque de dégradation ne conduisent pas à conclure à la nécessité d'une action de protection immédiate sur le matériau ou produit, consistant à :

a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;

b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

2. Réalisation d'une « action corrective de premier niveau », lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations et l'évaluation du risque de dégradation conduisent à conclure à la nécessité d'une action de remise en état limitée au remplacement, au recouvrement ou à la protection des seuls éléments dégradés, consistant à :

a) Rechercher les causes de la dégradation et définir les mesures correctives appropriées pour les supprimer ; b) Procéder à la mise en œuvre de ces mesures correctives afin d'éviter toute nouvelle dégradation et, dans l'attente, prendre les mesures de protection appropriées afin de limiter le risque de dispersion des fibres d'amiante ;

c) Veiller à ce que les modifications apportées ne soient pas de nature à aggraver l'état des autres matériaux et produits contenant de l'amiante restant accessibles dans la même zone ;

d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles ainsi que, le cas échéant, leur protection demeurent en bon état de conservation.

Il est rappelé l'obligation de faire appel à une entreprise certifiée pour le retrait ou le confinement.

3. Réalisation d'une « action corrective de second niveau », qui concerne l'ensemble d'une zone, de telle sorte que le matériau ou produit ne soit plus soumis à aucune agression ni dégradation, consistant à :

a) Prendre, tant que les mesures mentionnées au c (paragraphe suivant) n'ont pas été mises en place, les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation et la dispersion des fibres d'amiante. Cela peut consister à adapter, voire condamner l'usage des locaux concernés afin d'éviter toute exposition et toute dégradation du matériau ou produit contenant de l'amiante.

Durant les mesures conservatoires, et afin de vérifier que celles-ci sont adaptées, une mesure d'empoussièrément est réalisée, conformément aux dispositions du code de la santé publique ;

b) Procéder à une analyse de risque complémentaire, afin de définir les mesures de protection ou de retrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone concernée ;

c) Mettre en œuvre les mesures de protection ou de retrait définies par l'analyse de risque ;

d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que leur protection, demeurent en bon état de conservation.

En fonction des situations particulières rencontrées lors de l'évaluation de l'état de conservation, des compléments et précisions à ces recommandations sont susceptibles d'être apportées.



## 7.5 - Annexe - Recommandations générales de sécurité

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à la présence d'amiante dans un bâtiment. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans le bâtiment et des personnes appelées à intervenir sur les matériaux ou produits contenant de l'amiante. Les recommandations générales de sécurité définies ci-après rappellent les règles de base destinées à prévenir les expositions. Le propriétaire (ou, à défaut, l'exploitant) de l'immeuble concerné adapte ces recommandations aux particularités de chaque bâtiment et de ses conditions d'occupation ainsi qu'aux situations particulières rencontrées. Ces recommandations générales de sécurité ne se substituent en aucun cas aux obligations réglementaires existantes en matière de prévention des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, inscrites dans le code du travail.

### 1. Informations générales

#### a) Dangerosité de l'amiante

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. Elles sont à l'origine de cancers qui peuvent atteindre soit la plèvre qui entoure les poumons (mésothéliomes), soit les bronches et/ou les poumons (cancers broncho-pulmonaires). Ces lésions surviennent longtemps (souvent entre 20 à 40 ans) après le début de l'exposition à l'amiante. Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a également établi récemment un lien entre exposition à l'amiante et cancers du larynx et des ovaires. D'autres pathologies, non cancéreuses, peuvent également survenir en lien avec une exposition à l'amiante. Il s'agit exceptionnellement d'épanchements pleuraux (liquide dans la plèvre) qui peuvent être récidivants ou de plaques pleurales (qui épaississent la plèvre). Dans le cas d'empoussièrement important, habituellement d'origine professionnelle, l'amiante peut provoquer une sclérose (asbestose) qui réduira la capacité respiratoire et peut dans les cas les plus graves produire une insuffisance respiratoire parfois mortelle. Le risque de cancer du poumon peut être majoré par l'exposition à d'autres agents cancérogènes, comme la fumée du tabac.

#### b) Présence d'amiante dans des matériaux et produits en bon état de conservation

L'amiante a été intégré dans la composition de nombreux matériaux utilisés notamment pour la construction. En raison de son caractère cancérogène, ses usages ont été restreints progressivement à partir de 1977, pour aboutir à une interdiction totale en 1997.

En fonction de leur caractéristique, les matériaux et produits contenant de l'amiante peuvent libérer des fibres d'amiante en cas d'usure ou lors d'interventions mettant en cause l'intégrité du matériau ou produit (par exemple perçage, ponçage, découpe, friction...). Ces situations peuvent alors conduire à des expositions importantes si des mesures de protection renforcées ne sont pas prises.

Pour rappel, les matériaux et produits répertoriés aux listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique font l'objet d'une évaluation de l'état de conservation dont les modalités sont définies par arrêté. Il convient de suivre les recommandations émises par les opérateurs de repérage dits « diagnostiqueurs » pour la gestion des matériaux ou produits repérés.

De façon générale, il est important de veiller au maintien en bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante et de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation de ceux-ci.

### 2. Intervention de professionnels soumis aux dispositions du code du travail

Il est recommandé aux particuliers d'éviter dans la mesure du possible toute intervention directe sur des matériaux et produits contenant de l'amiante et de faire appel à des professionnels compétents dans de telles situations.

Les entreprises réalisant des opérations sur matériaux et produits contenant de l'amiante sont soumises aux dispositions des articles R. 4412-94 à R. 4412-148 du code du travail. Les entreprises qui réalisent des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits contenant de l'amiante doivent en particulier être certifiées dans les conditions prévues à l'article R. 4412-129. Cette certification est obligatoire à partir du 1er juillet 2013 pour les entreprises effectuant des travaux de retrait sur l'enveloppe extérieure des immeubles bâtis et à partir du 1er juillet 2014 pour les entreprises de génie civil.

Des documents d'information et des conseils pratiques de prévention adaptés sont disponibles sur le site Travailler-mieux (<http://www.travailler-mieux.gouv.fr>) et sur le site de l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (<http://www.inrs.fr>).

### 3. Recommandations générales de sécurité

Il convient d'éviter au maximum l'émission de poussières notamment lors d'interventions ponctuelles non répétées, par exemple :

- perçage d'un mur pour accrocher un tableau ;
- remplacement de joints sur des matériaux contenant de l'amiante ;
- travaux réalisés à proximité d'un matériau contenant de l'amiante en bon état, par exemple des interventions légères dans des boîtiers électriques, sur des gaines ou des circuits situés sous un flocage sans action directe sur celui-ci, de remplacement d'une vanne sur une canalisation calorifugée à l'amiante.

L'émission de poussières peut être limitée par humidification locale des matériaux contenant de l'amiante en prenant les mesures nécessaires pour éviter tout risque électrique et/ou en utilisant de préférence des outils manuels ou des outils à vitesse lente.

Le port d'équipements adaptés de protection respiratoire est recommandé. Le port d'une combinaison jetable permet d'éviter la propagation de fibres d'amiante en dehors de la zone de travail. Les combinaisons doivent être jetées après chaque utilisation.

Des informations sur le choix des équipements de protection sont disponibles sur le site internet amiante de l'INRS à l'adresse suivante : [www.amiante.inrs.fr](http://www.amiante.inrs.fr). De plus, il convient de disposer d'un sac à déchets à proximité immédiate de la zone de travail et d'une éponge ou d'un chiffon humide de nettoyage.

### 4. Gestion des déchets contenant de l'amiante

Les déchets de toute nature contenant de l'amiante sont des déchets dangereux. A ce titre, un certain nombre de dispositions réglementaires, dont les principales sont rappelées ci-après, encadrent leur élimination.

Lors de travaux conduisant à un désamiantage de tout ou partie de l'immeuble, la personne pour laquelle les travaux sont réalisés, c'est-à-dire les maîtres d'ouvrage, en règle générale les propriétaires, ont la responsabilité de la bonne gestion des déchets produits, conformément aux dispositions de l'article L. 541-2 du code de l'environnement. Ce sont les producteurs des déchets au sens du code de l'environnement.

Les déchets liés au fonctionnement d'un chantier (équipements de protection, matériel, filtres, bâches, etc.) sont de la responsabilité de l'entreprise qui réalise les travaux.

#### a. Conditionnement des déchets

Les déchets de toute nature susceptibles de libérer des fibres d'amiante sont conditionnés et traités de manière à ne pas provoquer d'émission de poussières. Ils sont ramassés au fur et à mesure de leur production et conditionnés dans des emballages appropriés et fermés, avec apposition de l'étiquetage prévu par le décret no 88-466 du 28 avril 1988 relatif aux produits contenant de l'amiante et par le code de l'environnement notamment ses articles R. 551-1 à R. 551-13 relatifs aux dispositions générales relatives à tous les ouvrages d'infrastructures en matière de stationnement, chargement ou déchargement de matières dangereuses.

Les professionnels soumis aux dispositions du code du travail doivent procéder à l'évacuation des déchets, hors du chantier, aussitôt que possible, dès que le volume le justifie après décontamination de leurs emballages.

#### b. Apport en déchèterie

Environ 10 % des déchèteries acceptent les déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité provenant de ménages, voire d'artisans. Tout autre déchet contenant de l'amiante est interdit en déchèterie.

A partir du 1er janvier 2013, les exploitants de déchèterie ont l'obligation de fournir aux usagers les emballages et l'étiquetage appropriés aux déchets d'amiante.

#### c. Filières d'élimination des déchets

Les matériaux contenant de l'amiante ainsi que les équipements de protection (combinaison, masque, gants...) et les déchets issus du nettoyage



(chiffon...) sont des déchets dangereux. En fonction de leur nature, plusieurs filières d'élimination peuvent être envisagées. Les déchets contenant de l'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité peuvent être éliminés dans des installations de stockage de déchets non dangereux si ces installations disposent d'un casier de stockage dédié à ce type de déchets. Tout autre déchet amianté doit être éliminé dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés. En particulier, les déchets liés au fonctionnement du chantier, lorsqu'ils sont susceptibles d'être contaminés par de l'amiante, doivent être éliminés dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés.

#### d. Information sur les déchèteries et les installations d'élimination des déchets d'amiante

Les informations relatives aux déchèteries acceptant des déchets d'amiante lié et aux installations d'élimination des déchets d'amiante peuvent être obtenues auprès :

- de la préfecture ou de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Ile-de-France) ou de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- du conseil général (ou conseil régional en Ile-de-France) au regard de ses compétences de planification sur les déchets dangereux ;
- de la mairie ;
- ou sur la base de données « déchets » gérée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, directement accessible sur internet à l'adresse suivante : [www.sinoe.org](http://www.sinoe.org).

#### e. Traçabilité

Le producteur des déchets remplit un bordereau de suivi des déchets d'amiante (BSDA, CERFA no 11861). Le formulaire CERFA est téléchargeable sur le site du ministère chargé de l'environnement. Le propriétaire recevra l'original du bordereau rempli par les autres intervenants (entreprise de travaux, transporteur, exploitant de l'installation de stockage ou du site de vitrification).

Dans tous les cas, le producteur des déchets devra avoir préalablement obtenu un certificat d'acceptation préalable lui garantissant l'effectivité d'une filière d'élimination des déchets.

Par exception, le bordereau de suivi des déchets d'amiante n'est pas imposé aux particuliers voire aux artisans qui se rendent dans une déchèterie pour y déposer des déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité. Ils ne doivent pas remplir un bordereau de suivi de déchets d'amiante, ce dernier étant élaboré par la déchèterie.

---

## 7.6 - Annexe - Autres documents



## ATTESTATION

D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE Contrat n°: 10583929904

Responsabilité civile Professionnelle  
Diagnostic technique immobilier

Nous, soussignés, AXA FRANCE IARD S.A., Société d'Assurance dont le Siège Social est situé 313 Terrasses de l'Arche – 92727 NANTERRE Cédex, attestons que la :

**COTE D'OPALE DIAGNOSTIC IMMOBILIER**  
**123 GRANDE RUE**  
**62200 BOULOGNE SUR MER**  
**Adhérent n°B040**

A adhéré par l'intermédiaire de **LSN Assurances, 39 rue Mstislav Rostropovitch 75815 Paris cedex 17**, au contrat d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle n°**10583929904**.

Garantissant les conséquences pécuniaires de la **Responsabilité Civile Professionnelle** de la société de Diagnostic Technique en Immobilier désignée ci-dessus dans le cadre des activités listées ci-après, **sous réserve qu'elles soient réalisées par des personnes disposant des certificats de compétence en cours de validité exigés par la réglementation et des attestations de formation, d'Accréditation, d'Agrément au sens contractuel.**

Activités principales : diagnostics techniques immobilier soumis à certification et recertification :

- AMIANTE sans mention
- AMIANTE avec mention (dont contrôle visuel après travaux de désamiantage et repérage amiante avant démolition)
- DPE avec ou sans mention
- ELECTRICITE
- GAZ
- PLOMB (CREP, DRIP, recherche du Plomb avant travaux, Diagnostic de mesures surfaciques des poussières de plomb) avec ou sans mention
- TERMITE

Activités secondaires : autres diagnostics et missions d'expertises :

- ERNMT (Etat des Risques Naturels Miniers et Technologiques)
- ESRIS (Etat des Servitudes Risques et d'Information sur les Sols)
- ERP (Etat des Risques et Pollutions)
- Diagnostic Amiante dans les enrobés et amiante avant travaux (C avec mention ou F pour les certifiés sans mention)
- Recherche Plomb avant démolition (C avec ou sans mention)
- Diagnostic Plomb dans l'eau
- Recherche des métaux lourds
- Mesurage Loi Carrez et autres mesurages inhérents à la vente ou à la location immobilière
- Assainissement Collectif et non Collectif

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros

Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre

Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460

Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

1 / 3



- Diagnostic des Insectes Xylophages et champignons lignivores (C termites et F Termites ou F Insectes Xylophages et champignons lignivores pour les non certifiés Termites)
- Diagnostic Mérule (F) car pas pris en compte dans la certification Termites
- Diagnostic technique global « sous réserve que l'Assuré personne physique ou morale répond aux conditions de l'article D 731-1 du Code de la Construction et de l'Habitat »
- Diagnostic accessibilité aux Handicapés
- Plan Pluriannuel de Travaux (PPT) « sous réserve que l'Assuré personne physique ou morale répond bien aux conditions de l'article 1 du décret n° 2022-663 du 25 avril 2022 »
- Diagnostic Eco Prêt
- Diagnostic Pollution des sols
- Diagnostic Radon
- Mesures d'empoussièrement par prélèvement d'échantillon d'air (A+F en parcours de formation interne et externe) soit :
  - Les mesures d'empoussièrement en fibres d'amiante dans les immeubles bâtis (LAB REF 26 partie stratégie d'échantillonnage, prélèvements et rapport d'essai), air intérieur,
  - Les mesures d'empoussièrement en fibres d'amiante au poste de travail (LAB REF 28 partie stratégie d'échantillonnage, prélèvements et rapport d'essai), air des lieux de travail,
  - Les mesures d'empoussièrement en fibres d'amiante en "hors programme environnement" (HP env, partie stratégie d'échantillonnage, prélèvements et rapport d'essai), air ambiant.
- Missions d'Infiltrométrie, Thermographie
- Missions de contrôle des expositions professionnelles aux agents chimiques dans l'air des lieux de travail, hors amiante, consistant à calculer la Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (VLEP). Cette activité s'inscrit dans le cadre du référentiel LAB REF27 sous réserve de l'accréditation COFFRAC.  
**Cette activité est couverte sous réserve de l'absence de renonciation à recours contre le laboratoire d'analyse.**
- Mission de coordination SPS
- RT 2005 et RT 2012 (C DPE avec mention ou F pour les non certifiés DPE avec mention)
- Audit énergétique pour les Maison individuelles ou les bâtiments monopropriété (AC)
- Audit énergétique pour copropriété (F)
- Etat des lieux locatifs ou dans le cadre de la contraction d'un prêt immobilier
- Etat des lieux relatifs à la conformité aux normes d'habitabilité
- Activité de vente et/ou installation des détecteurs avertisseurs autonomes de fumée (DAAF) **sans travaux d'électricité et sans maintenance**
- Etat de l'installation intérieure de l'électricité dans les établissements mettant en oeuvre des courants électriques
- Audit sécurité piscine
- Evaluation immobilière
- Evaluation des risques pour la sécurité des travailleurs
- Diagnostic légionnelle
- Diagnostic incendie
- Diagnostic électricité dans le cadre du Télétravail
- Elaboration de plans et croquis en phase APS, **à l'exclusion de toute activité de conception**
- Etablissement d'états descriptifs de division (calcul de millième de copropriété)
- Diagnostic de décence du logement
- Expertise judiciaire et para judiciaire
- Expertise extra juridictionnelle
- Contrôle des combles

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros

Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre

Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460

Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

2 / 3



- Etat des lieux des biens neuf
- Diagnostic portant sur la gestion des produits, équipements, matériaux et des déchets issus de la démolition ou de la rénovation significative de bâtiments (certification Amiante avec mention + attestation de formation Diagnostic des déchets PEMD)
- Prise de photos en vue de l'élaboration de visites vidéo en 360, à l'exclusion de prises de vue au moyen de drones
- Délivrance de certificats de luminosité par utilisation de l'application SOLEN
- DPE pour l'obtention d'un Prêt à Taux Zéro
- Repérage Amiante dans le Ferroviaire
- Repérage Amiante dans le Maritime
- Document d'information du Plan d'Exposition au Bruit des Aéroports dit PEB
- Vérification des installations électriques au sein des Etablissements recevant des Travailleurs (ERT), des ERP et des IGH (AC personne morale + F diagnostiqueur)
- Bilan aéraulique prévisionnel et vérification sur chantier (F sous-section 4 Amiante + F aéraulique de chantier)

Le montant de la garantie Responsabilité Civile Professionnelle est fixé à :  
**500 000 € par sinistre et 1 000 000 € par année d'assurance.**

**LA PRESENTE ATTESTATION EST VALABLE POUR LA PERIODE DU 01/01/2023 AU 31/12/2023 INCLUS SOUS RESERVE DES POSSIBILITES DE SUSPENSION OU DE RESILIATION EN COURS D'ANNEE D'ASSURANCE POUR LES CAS PREVUS PAR LE CODE DES ASSURANCES OU PAR LE CONTRAT.**

**LA PRESENTE ATTESTATION NE PEUT ENGAGER L'ASSUREUR AU DELA DES LIMITES, DES CLAUSES ET DES CONDITIONS DU CONTRAT AUXQUELLES ELLE SE REFERE.**

Fait à NANTERRE le 03/01/2023  
Pour servir et valoir ce que de droit.  
POUR L'ASSUREUR :  
LSN, par délégation de signature :

**LSN Assurances**  
39 rue Mstislav Rostropovitch  
CS 40020 - 75017 PARIS  
RCS Paris 388 123 089 - N° ORIAS 67 000 473

AXA France IARD SA  
Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros  
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre  
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460  
Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

3 / 3

# DPE

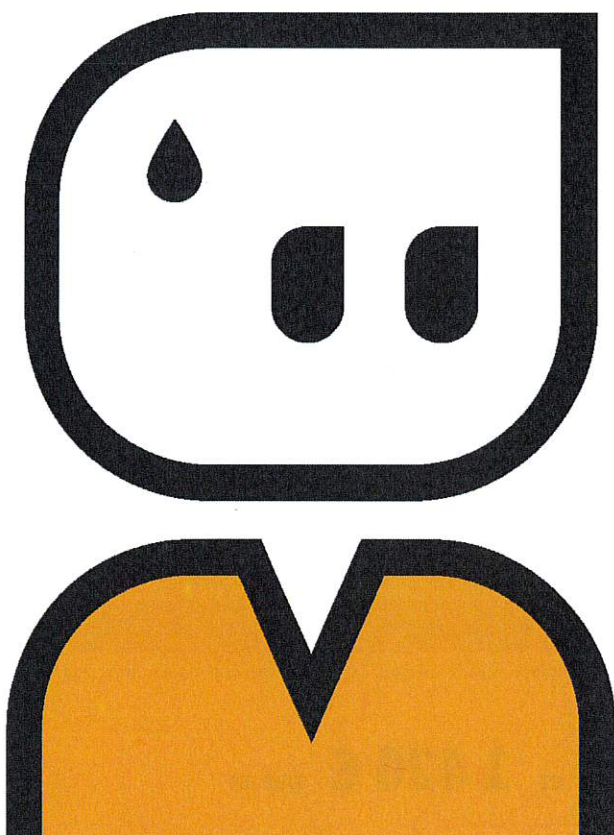
## Diagnostic de Performance Énergétique Économie d'énergie et développement durable

CONCLUSION DU RAPPORT N° SER/23/IMO/12441

Consommation conventionnelle : 291 kWh ep/m<sup>2</sup>.an (Classe E)

Estimation des émissions : 9 kg eqCO<sub>2</sub>/m<sup>2</sup>.an (Classe B)

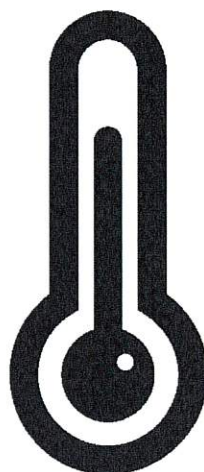
Estimation des coûts annuels : entre 1 020 € et 1 420 € par an, prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021



Rapport réalisé le 25/07/2023

Pour

Par Lockner romain



*diagnostic immobilier*



# DPE Diagnostic de performance énergétique (logement)

N°ADEME : 2362E2506210E

Etabli le : 25/07/2023

Valable jusqu'au : 24/07/2033

Ce document vous permet de savoir si votre logement est économe en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. Pour en savoir plus : <https://www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe>

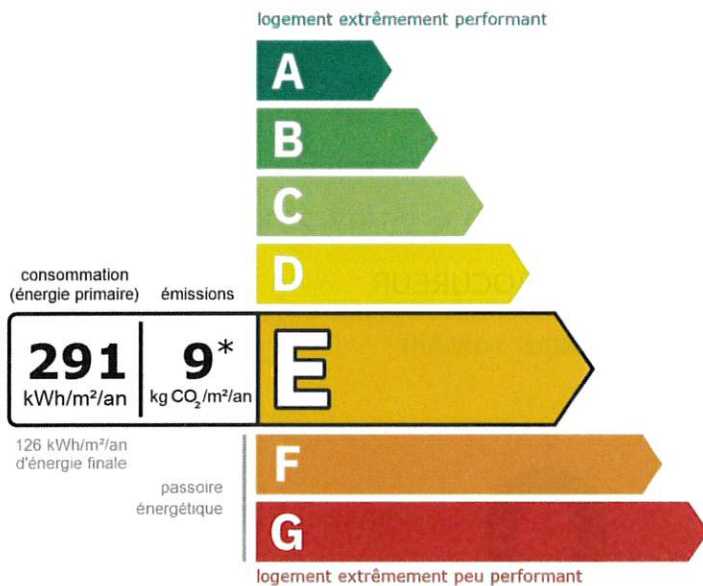


Adresse : 96 Rue de Moscou RdC  
62520 LE TOUQUET-PARIS-PLAGE

Type de bien : Appartement  
Année de construction : 1948 - 1974  
Surface habitable : 56,33 m<sup>2</sup>

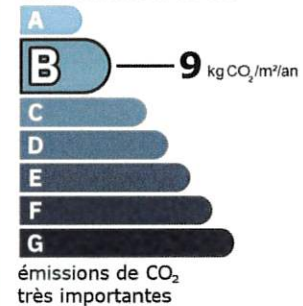
Propriétaire  
Adresse : 96 Rue de Moscou 62520 Le Touquet-Paris-Plage

## Performance énergétique et climatique



\* Dont émissions de gaz à effet de serre

peu d'émissions de CO<sub>2</sub>



Le niveau de consommation énergétique dépend de l'isolation du logement et de la performance des équipements. Pour l'améliorer, voir pages 4 à 6

Ce logement émet 531 kg de CO<sub>2</sub> par an, soit l'équivalent de 2 749 km parcourus en voiture.

Le niveau d'émissions dépend principalement des types d'énergies utilisées (bois, électricité, gaz, fioul, etc.)

## Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires) voir p.3 pour voir les détails par poste.



entre **1 020 €** et **1 420 €** par an

Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

Comment réduire ma facture d'énergie ? Voir p. 3

Informations diagnostiqueur

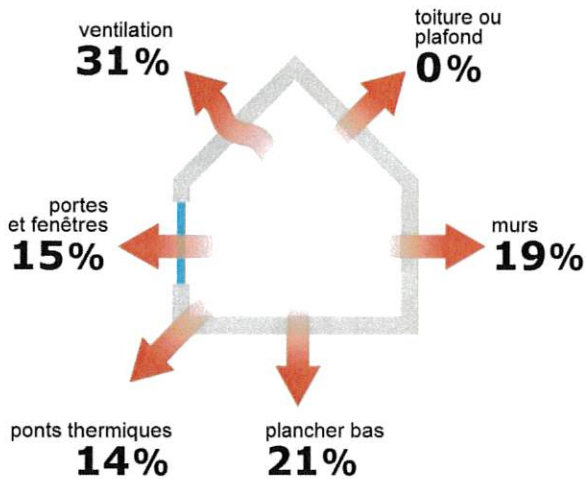
**DEFIM - Boulogne sur Mer Cote d'Opale**  
**Diagnostic Immobilier**  
123 Grande Rue  
62200 BOULOGNE SUR MER  
tel : 07 64 85 83 72 / 03 62 27 51 30

Diagnostiqueur : Lockner romain  
Email : [boulogne@defim.pro](mailto:boulogne@defim.pro)  
N° de certification : 9677033  
Organisme de certification : BUREAU VERITAS  
CERTIFICATION France

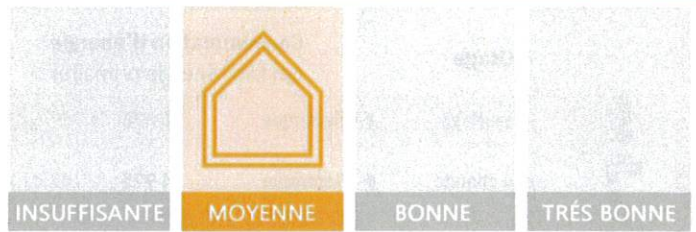
**DEFIM**

À l'attention du propriétaire du bien au moment de la réalisation du DPE : Dans le cadre du Règlement général sur la protection des données (RGPD), l'Ademe vous informe que vos données personnelles (Nom-Prénom-Adresse) sont stockées dans la base de données de l'observatoire DPE à des fins de contrôles ou en cas de contestations ou de procédures judiciaires. Ces données sont stockées jusqu'à la date de fin de validité du DPE. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement ou une limitation du traitement de ces données. Si vous souhaitez faire valoir votre droit, veuillez nous contacter à l'adresse mail indiquée à la page « Contacts » de l'Observatoire DPE (<https://observatoire-dpe.ademe.fr/>).

### Schéma des déperditions de chaleur



### Performance de l'isolation

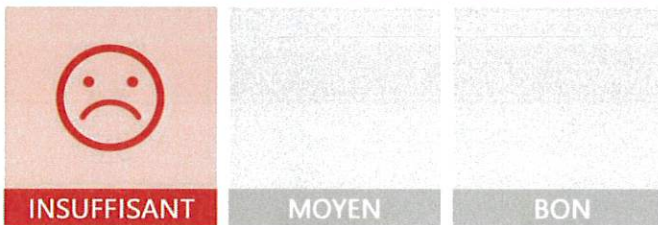


### Système de ventilation en place



VMC SF Auto réglable après 2012

### Confort d'été (hors climatisation)\*



Pour améliorer le confort d'été :



Équipez les fenêtres de votre logement de volets extérieurs ou brise-soleil.

### Production d'énergies renouvelables

Ce logement n'est pas encore équipé de systèmes de production d'énergie renouvelable.

Diverses solutions existent :



pompe à chaleur



chauffe-eau thermodynamique



panneaux solaires photovoltaïques



panneaux solaires thermiques



géothermie





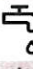






réseau de chaleur ou de froid vertueux



chauffage au bois

\*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte).

## Montants et consommations annuels d'énergie

Usage	Consommation d'énergie (en kWh énergie primaire)		Frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	Répartition des dépenses
 chauffage	⚡ Electrique	10 876 (4 729 é.f.)	entre 680 € et 930 €	 67 %
 eau chaude	⚡ Electrique	4 925 (2 142 é.f.)	entre 310 € et 420 €	 30 %
 refroidissement				0 %
 éclairage	⚡ Electrique	245 (106 é.f.)	entre 10 € et 30 €	 1 %
 auxiliaires	⚡ Electrique	375 (163 é.f.)	entre 20 € et 40 €	 2 %
<b>énergie totale pour les usages recensés :</b>		<b>16 421 kWh</b> (7 139 kWh é.f.)	<b>entre 1 020 € et 1 420 €</b> par an	

Pour rester dans cette fourchette d'estimation, voir les recommandations d'usage ci-dessous

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19° réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28° (si présence de clim), et une consommation d'eau chaude de 102ℓ par jour.

é.f. → énergie finale

Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

▲ Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées.

▲ Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements....

## Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :



## Température recommandée en hiver → 19°C

Chauffer à 19°C plutôt que 21°C, c'est -20% sur votre facture **soit -197€ par an**

## Astuces

- Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
- Chauffez les chambres à 17° la nuit.



## Si climatisation, température recommandée en été → 28°C

## Astuces

- Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
- Aérez votre logement la nuit.



## Consommation recommandée → 102ℓ/jour d'eau chaude à 40°C

Estimation faite par rapport à la surface de votre logement (1-2 personnes). Une douche de 5 minute = environ 40ℓ

42ℓ consommés en moins par jour, c'est -22% sur votre facture **soit -100€ par an**

## Astuces





- Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
- Réduisez la durée des douches.








En savoir plus sur les bons réflexes d'économie d'énergie : [france-renov.gouv.fr](http://france-renov.gouv.fr)

Voir en annexe le descriptif détaillé du logement et de ses équipements

## Vue d'ensemble du logement





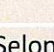
	description	isolation
 Murs	Mur en briques pleines simples d'épaisseur 23 cm avec un doublage rapporté avec isolation intérieure (8 cm) donnant sur l'extérieur Inconnu avec un doublage rapporté avec isolation intérieure (5 cm) donnant sur un sous-sol non chauffé Inconnu avec un doublage rapporté avec isolation intérieure (8 cm) donnant sur un local non chauffé non accessible	bonne
 Plancher bas	Dalle béton donnant sur un sous-sol non chauffé Dalle béton donnant sur un terre-plein	insuffisante
 Toiture/plafond	Plafond avec ou sans remplissage donnant sur un local chauffé	Sans objet
 Portes et fenêtres	Portes-fenêtres battantes avec soubassement pvc, double vitrage à isolation renforcée / Fenêtres battantes pvc, double vitrage à isolation renforcée / Porte(s) autres isolée avec double vitrage / Porte(s) bois opaque pleine	bonne

## Vue d'ensemble des équipements

	description
 Chauffage	Radiateur électrique à inertie (modélisé comme un radiateur NFC, NF** et NF***) avec programmeur pièce par pièce (système individuel)
 Eau chaude sanitaire	Ballon électrique à accumulation vertical (catégorie B ou 2 étoiles), contenance ballon 200 L
 Climatisation	Néant
 Ventilation	VMC SF Auto réglable après 2012
 Pilotage	Avec intermittence pièce par pièce avec minimum de température

## Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels.

	type d'entretien
 Chauffe-eau	Vérifier la température d'eau du ballon (55°C-60°C) pour éviter le risque de développement de la légionnelle (en dessous de 50°C).
 Eclairage	Eteindre les lumières lorsque personne n'utilise la pièce.
 Isolation	Faire vérifier les isolants et les compléter tous les 20 ans.
 Radiateur	Ne jamais placer un meuble devant un émetteur de chaleur.
 Ventilation	Nettoyage et réglage de l'installation tous les 3 ans par un professionnel. Nettoyer régulièrement les bouches. Veiller à ouvrir les fenêtres de chaque pièce très régulièrement

Selon la configuration, certaines recommandations relèvent de la copropriété ou du gestionnaire de l'immeuble.

## Recommandations d'amélioration de la performance



Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack ① de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack ② d'aller vers un logement très performant.




Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux ① + ② ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack ① avant le pack ②). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.

1

### Les travaux essentiels


Montant estimé : 1900 à 2900€

Lot	Description	Performance recommandée
 Plancher	Isolation des planchers sous chape flottante. Avant d'isoler un plancher, vérifier qu'il ne présente aucune trace d'humidité. ▲ Travaux à réaliser en lien avec la copropriété	R > 3,5 m <sup>2</sup> .K/W

2

### Les travaux à envisager

Montant estimé : 2800 à 4200€

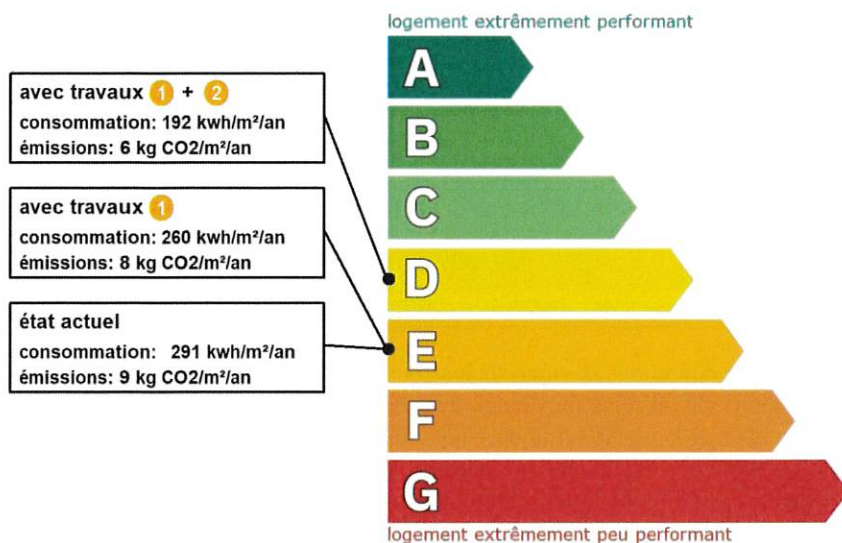
Lot	Description	Performance recommandée
 Eau chaude sanitaire	Remplacer le système actuel par un appareil de type pompe à chaleur.	COP = 3

### Commentaires :

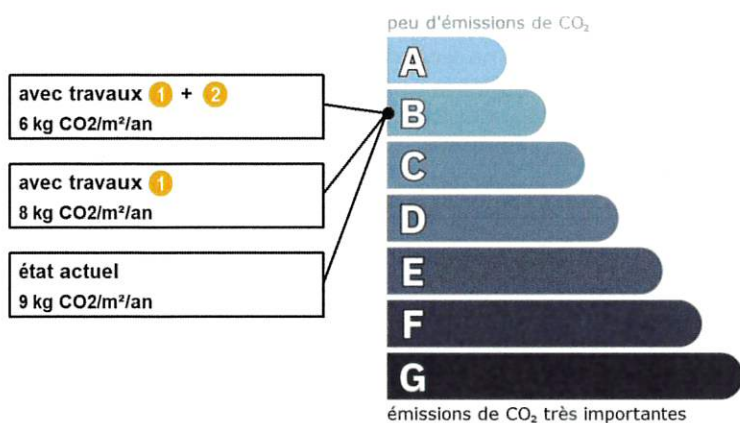
Néant

Recommandations d'amélioration de la performance (suite)

Évolution de la performance après travaux



Dont émissions de gaz à effet de serre



**Préparez votre projet !**

Contactez le conseiller France Rénov' le plus proche de chez vous, pour des conseils gratuits et indépendants sur vos choix de travaux et d'artisans :

<https://france-renov.gouv.fr/espaces-conseil-fr>  
ou 0808 800 700 (prix d'un appel local)

Vous pouvez bénéficier d'aides, de primes et de subventions pour vos travaux :

<https://france-renov.gouv.fr/aides>



Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique.

À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des «passoires énergétiques» d'ici 2028.

## Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr).

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par :

BUREAU VERITAS CERTIFICATION France - 9, cours du Triangle 92800 PUTEAUX (92062) (détail sur [www.info-certif.fr](http://www.info-certif.fr))

Référence du logiciel validé : **LICIEL Diagnostics v4 [Moteur TribuEnergie: 1.4.25.1]**

Justificatifs fournis pour établir le DPE :

Référence du DPE : **SER/23/IMO/12441**

**Photographies des travaux**

Date de visite du bien : **25/07/2023**

Invariant fiscal du logement : **N/A**

Référence de la parcelle cadastrale :








Méthode de calcul utilisée pour l'établissement du DPE : **3CL-DPE 2021**

Numéro d'immatriculation de la copropriété : **N/A**














### Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :















































Les consommations de ce DPE sont calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu. Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarter fortement de celui choisi dans les conditions standard et également les frais d'énergie qui font intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. Ce DPE utilise des valeurs qui reflètent les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national et donc peut s'écarter du prix de votre abonnement. De plus, ce DPE a été réalisé selon une modélisation 3CL (définie par arrêté) qui est sujette à des modifications dans le temps qui peuvent également faire évoluer les résultats.

## Généralités






Donnée d'entrée	Origine de la donnée	Valeur renseignée
Département	 Observé / mesuré	62 Pas de Calais
Altitude	 Donnée en ligne	15 m
Type de bien	 Observé / mesuré	Appartement
Année de construction	 Estimé	1948 - 1974
Surface habitable du logement	 Observé / mesuré	56,33 m <sup>2</sup>
Nombre de niveaux du logement	 Observé / mesuré	1
Hauteur moyenne sous plafond	 Observé / mesuré	2,6 m

## Enveloppe














Donnée d'entrée	Origine de la donnée	Valeur renseignée	
Mur 1 Est	Surface du mur	 Observé / mesuré	2,69 m <sup>2</sup>
	Type de local adjacent	 Observé / mesuré	l'extérieur
	Matériau mur	 Observé / mesuré	Mur en briques pleines simples
	Epaisseur mur	 Observé / mesuré	23 cm
	Isolation	 Observé / mesuré	oui
	Epaisseur isolant	 Observé / mesuré	8 cm
	Doublage rapporté avec lame d'air	 Observé / mesuré	plus de 15mm, bois, plâtre ou brique
Mur 2 Nord	Surface du mur	 Observé / mesuré	25,09 m <sup>2</sup>
	Type de local adjacent	 Observé / mesuré	l'extérieur
	Matériau mur	 Observé / mesuré	Mur en briques pleines simples
	Epaisseur mur	 Observé / mesuré	23 cm
	Isolation	 Observé / mesuré	oui
	Epaisseur isolant	 Observé / mesuré	8 cm

	Doublage rapporté avec lame d'air		Observé / mesuré	plus de 15mm, bois, plâtre ou brique
Mur 3 Ouest	Surface du mur		Observé / mesuré	8,89 m <sup>2</sup>
	Type de local adjacent		Observé / mesuré	l'extérieur
	Matériau mur		Observé / mesuré	Mur en briques pleines simples
	Epaisseur mur		Observé / mesuré	23 cm
	Isolation		Observé / mesuré	oui
	Epaisseur isolant		Observé / mesuré	8 cm
	Doublage rapporté avec lame d'air		Observé / mesuré	plus de 15mm, bois, plâtre ou brique
	Mur 4 Nord, Est, Ouest	Surface du mur		Observé / mesuré
Type de local adjacent			Observé / mesuré	un sous-sol non chauffé
Matériau mur			Observé / mesuré	Inconnu
Isolation			Observé / mesuré	oui
Epaisseur isolant			Document fourni	5 cm
Doublage rapporté avec lame d'air			Observé / mesuré	plus de 15mm, bois, plâtre ou brique
Umur0 (paroi inconnue)			Valeur par défaut	2,5 W/m <sup>2</sup> .K
Mur 5 Sud	Surface du mur		Observé / mesuré	14,38 m <sup>2</sup>
	Type de local adjacent		Observé / mesuré	un local non chauffé non accessible
	Matériau mur		Observé / mesuré	Inconnu
	Isolation		Observé / mesuré	oui
	Epaisseur isolant		Observé / mesuré	8 cm
	Doublage rapporté avec lame d'air		Observé / mesuré	plus de 15mm, bois, plâtre ou brique
	Umur0 (paroi inconnue)		Valeur par défaut	2,5 W/m <sup>2</sup> .K
Plancher 1	Surface de plancher bas		Observé / mesuré	8,33 m <sup>2</sup>
	Type de local adjacent		Observé / mesuré	un sous-sol non chauffé
	Périmètre plancher bâtiment déperditif		Observé / mesuré	17.93 m
	Surface plancher bâtiment déperditif		Observé / mesuré	56.33 m <sup>2</sup>
	Type de pb		Observé / mesuré	Dalle béton
	Isolation: oui / non / inconnue		Observé / mesuré	inconnue
	Année de construction/rénovation		Valeur par défaut	1948 - 1974
Plancher 2	Surface de plancher bas		Observé / mesuré	48 m <sup>2</sup>
	Type de local adjacent		Observé / mesuré	un terre-plein
	Etat isolation des parois Aue		Observé / mesuré	non isolé
	Périmètre plancher bâtiment déperditif		Observé / mesuré	17.93 m
	Surface plancher bâtiment déperditif		Observé / mesuré	56.33 m <sup>2</sup>
	Type de pb		Observé / mesuré	Dalle béton
	Isolation: oui / non / inconnue		Observé / mesuré	inconnue
	Année de construction/rénovation		Valeur par défaut	1948 - 1974
Plafond	Surface de plancher haut		Observé / mesuré	56,33 m <sup>2</sup>
	Type de local adjacent		Observé / mesuré	un local chauffé
	Type de ph		Observé / mesuré	Plafond avec ou sans remplissage
	Isolation		Observé / mesuré	inconnue
	Année de construction/rénovation		Valeur par défaut	1948 - 1974
Fenêtre Ouest	Surface de baies		Observé / mesuré	0,73 m <sup>2</sup>
	Placement		Observé / mesuré	Mur 3 Ouest
	Orientation des baies		Observé / mesuré	Ouest
	Inclinaison vitrage		Observé / mesuré	vertical

	Type ouverture	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	<input type="radio"/> Observé / mesuré	PVC
	Type de vitrage	<input type="radio"/> Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	<input type="radio"/> Observé / mesuré	16 mm
	Présence couche peu émissive	<input type="radio"/> Observé / mesuré	oui
	Gaz de remplissage	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Argon / Krypton
	Positionnement de la menuiserie	<input type="radio"/> Observé / mesuré	en tunnel
	Retour isolation autour menuiserie	<input type="radio"/> Observé / mesuré	oui
	Largeur du dormant menuiserie	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Pas de protection solaire
	Type de masques proches	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Masque non homogène
	Hauteur a (°)	<input type="radio"/> Observé / mesuré	15 - 30°, 15 - 30°, 15 - 30°, 15 - 30°
Porte-fenêtre Est	Surface de baies	<input type="radio"/> Observé / mesuré	7,3 m <sup>2</sup>
	Placement	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Mur 1 Est
	Orientation des baies	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Est
	Inclinaison vitrage	<input type="radio"/> Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Portes-fenêtres battantes avec soubassement
	Type menuiserie	<input type="radio"/> Observé / mesuré	PVC
	Type de vitrage	<input type="radio"/> Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	<input type="radio"/> Observé / mesuré	16 mm
	Présence couche peu émissive	<input type="radio"/> Observé / mesuré	oui
	Gaz de remplissage	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Argon / Krypton
	Positionnement de la menuiserie	<input type="radio"/> Observé / mesuré	en tunnel
	Retour isolation autour menuiserie	<input type="radio"/> Observé / mesuré	oui
	Largeur du dormant menuiserie	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Volets roulants PVC (tablier < 12mm)
	Type de masques proches	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Masque non homogène
	Hauteur a (°)	<input type="radio"/> Observé / mesuré	15 - 30°, 15 - 30°, 15 - 30°, 15 - 30°
Porte 1	Surface de porte	<input type="radio"/> Observé / mesuré	1,92 m <sup>2</sup>
	Placement	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Mur 1 Est
	Type de local adjacent	<input type="radio"/> Observé / mesuré	l'extérieur
	Nature de la menuiserie	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Toute menuiserie
	Type de porte	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Porte isolée avec double vitrage
	Présence de joints d'étanchéité	<input type="radio"/> Observé / mesuré	non
	Positionnement de la menuiserie	<input type="radio"/> Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Lp: 5 cm
Porte 2	Surface de porte	<input type="radio"/> Observé / mesuré	1,43 m <sup>2</sup>
	Placement	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Mur 4 Nord, Est, Ouest
	Type de local adjacent	<input type="radio"/> Observé / mesuré	un sous-sol non chauffé
	Nature de la menuiserie	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Porte simple en bois
	Type de porte	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Porte opaque pleine
	Présence de joints d'étanchéité	<input type="radio"/> Observé / mesuré	non
	Positionnement de la menuiserie	<input type="radio"/> Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Lp: 5 cm

Pont Thermique 1	Type de pont thermique	 Observé / mesuré	Mur 1 Est / Porte-fenêtre Est
	Type isolation	 Observé / mesuré	ITI
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	12,3 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 Observé / mesuré	oui
	Position menuiseries	 Observé / mesuré	en tunnel
Pont Thermique 2	Type de pont thermique	 Observé / mesuré	Mur 3 Ouest / Fenêtre Ouest
	Type isolation	 Observé / mesuré	ITI
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	3,5 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 Observé / mesuré	oui
	Position menuiseries	 Observé / mesuré	en tunnel
Pont Thermique 3	Type PT	 Observé / mesuré	Mur 1 Est / Refend
	Type isolation	 Observé / mesuré	ITI / non isolé
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	10,4 m
Pont Thermique 4	Type PT	 Observé / mesuré	Mur 1 Est / Plancher 2
	Type isolation	 Observé / mesuré	ITI / inconnue
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	4,6 m
Pont Thermique 5	Type PT	 Observé / mesuré	Mur 2 Nord / Plancher 1
	Type isolation	 Observé / mesuré	ITI / inconnue
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	3,7 m
Pont Thermique 6	Type PT	 Observé / mesuré	Mur 2 Nord / Plancher 2
	Type isolation	 Observé / mesuré	ITI / inconnue
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	6 m
Pont Thermique 7	Type PT	 Observé / mesuré	Mur 3 Ouest / Plancher 1
	Type isolation	 Observé / mesuré	ITI / inconnue
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	1,9 m
Pont Thermique 8	Type PT	 Observé / mesuré	Mur 3 Ouest / Plancher 2
	Type isolation	 Observé / mesuré	ITI / inconnue
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	1,8 m

## Systèmes

Donnée d'entrée		Origine de la donnée	Valeur renseignée
Ventilation	Type de ventilation	 Observé / mesuré	VMC SF Auto réglable après 2012
	Année installation	 Observé / mesuré	2022 (estimée en fonction de la marque et du modèle)
	Energie utilisée	 Observé / mesuré	Electrique
	Façades exposées	 Observé / mesuré	plusieurs
	Logement Traversant	 Observé / mesuré	non
Chauffage	Type d'installation de chauffage	 Observé / mesuré	Installation de chauffage simple
	Type générateur	 Observé / mesuré	Electrique - Radiateur électrique à inertie (modélisé comme un radiateur NFC, NF** et NF***)
	Année installation générateur	 Observé / mesuré	2022 (estimée en fonction de la marque et du modèle)
	Energie utilisée	 Observé / mesuré	Electrique
	Type émetteur	 Observé / mesuré	Radiateur électrique à inertie (modélisé comme un radiateur NFC, NF** et NF***)
	Année installation émetteur	 Observé / mesuré	2022 (estimée en fonction de la marque et du modèle)
	Type de chauffage	 Observé / mesuré	divisé
Equipement intermittence	 Observé / mesuré	Avec intermittence pièce par pièce avec minimum de température	

**Eau chaude sanitaire**

Nombre de niveaux desservis	🔍 Observé / mesuré	1
Type générateur	🔍 Observé / mesuré	Electrique - Ballon électrique à accumulation vertical (catégorie B ou 2 étoiles)
Année installation générateur	🔍 Observé / mesuré	2017 (estimée en fonction de la marque et du modèle)
Energie utilisée	🔍 Observé / mesuré	Electrique
Chaudière murale	🔍 Observé / mesuré	non
Type de distribution	🔍 Observé / mesuré	production hors volume habitable
Type de production	🔍 Observé / mesuré	accumulation
Volume de stockage	🔍 Observé / mesuré	200 L

**Références réglementaires utilisées :**

Article L134-4-2 du CCH, décret n° 2011-807 du 5 juillet 2011, arrêtés du 31 mars 2021, 8 octobre 2021 et du 17 juin 2021 relatif à la transmission des diagnostics de performance énergétique à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie et relatif à l'utilisation réglementaire des logiciels pour l'élaboration des diagnostics de performance énergétique, arrêtés du 16 mars 2023 décret 2020-1610, 2020-1609, 2006-1114, 2008-1175 ; Ordonnance 2005-655 art L271-4 à 6 ; Loi 2004-1334 art L134-1 à 5 ; décret 2006-1147 art R.134-1 à 5 du CCH et loi grenelle 2 n°2010-786 du juillet 2010.

**Informations société :** DEFIM - Boulogne sur Mer Cote d'Opale Diagnostic Immobilier 123 Grande Rue 62200 BOULOGNE SUR MER

Tél. : 07 64 85 83 72 / 03 62 27 51 30 - N°SIREN : 508658127 - Compagnie d'assurance : AXA France IARD n° 10583929904

**À l'attention du propriétaire du bien au moment de la réalisation du DPE :**

Dans le cadre du Règlement général sur la protection des données (RGPD), l'Ademe vous informe que vos données personnelles (Nom-Prénom-Adresse) sont stockées dans la base de données de l'observatoire DPE à des fins de contrôles ou en cas de contestations ou de procédures judiciaires. Ces données sont stockées jusqu'à la date de fin de validité du DPE.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement ou une limitation du traitement de ces données. Si vous souhaitez faire valoir votre droit, veuillez nous contacter à l'adresse mail indiquée à la page «Contacts» de l'Observatoire DPE (<https://observatoire-dpe.ademe.fr/>).

N°ADEME

[2362E2506210E](#)

# Loi Carrez / Boutin

Mesurage  
Sécurité financière

CONCLUSION DU RAPPORT N° SER/23/IMO/12441

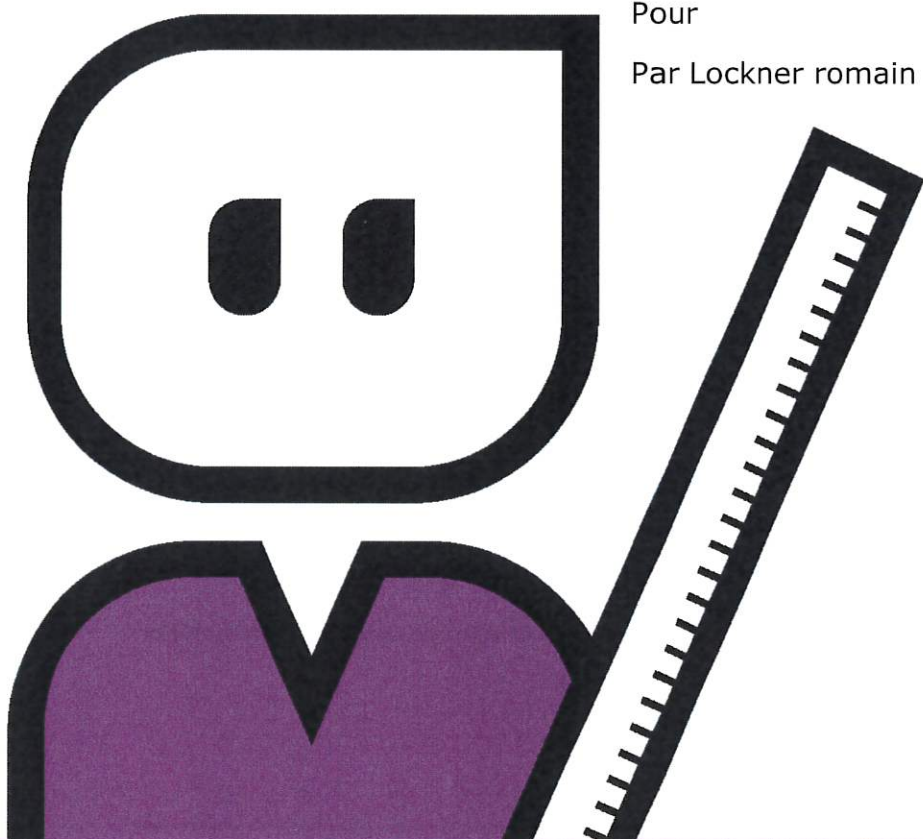
Surface loi Carrez totale : 56,33 m<sup>2</sup> (cinquante-six mètres carrés trente-trois)

Surface habitable totale : 56,33 m<sup>2</sup> (cinquante-six mètres carrés trente-trois)

Rapport réalisé le 25/07/2023

Pour

Par Lockner romain



*diagnostic immobilier*





Date du repérage :  
Numéro de dossier :

25/07/2023  
SER/23/IMO/12441



La présente mission consiste à établir la superficie de la surface privative des biens ci-dessous désignés, afin de satisfaire aux dispositions de la loi pour l'Accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) du 24 mars 2014 art. 54 II et V, de la loi n° 96/1107 du 18 décembre 1996, n°2014-1545 du 20 décembre 2014 et du décret n° 97/532 du 23 mai 1997, en vue de reporter leur superficie dans un acte de vente à intervenir, en aucun cas elle ne préjuge du caractère de décence ou d'habilité du logement.

## Références réglementaires

Textes réglementaires	<p><b>Extrait de l'Article 4-1</b> - La superficie de la partie privative d'un lot ou d'une fraction de lot, mentionnée à l'article 46 de la loi du 10 juillet 1965, est la superficie des planchers des locaux clos et couverts après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escalier, gaines, embrasures de portes et de fenêtres. Il n'est pas tenu compte des planchers des parties des locaux d'une hauteur inférieure à 1,80 m.</p> <p><b>Extrait Art.4-2</b> - Les lots ou fractions de lots d'une superficie inférieure à 8 mètres carrés ne sont pas pris en compte pour le calcul de la superficie mentionnée à l'article 4-1.</p>
-----------------------	--

## Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :  
Département : .... **Pas-de-Calais**  
Adresse : ..... **96 Rue de Moscou**  
**RdC**  
Commune : ..... **62520 LE TOUQUET-PARIS-PLAGE**

Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :

## Désignation du propriétaire

Désignation du client :  
Nom et prénom : .  
Adresse : ..... **96 Rue de Moscou**  
**62520 Le Touquet-Paris-Plage**

## Donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé)

Nom et prénom :  
Adresse : ..... **96 Rue de Moscou**  
**62520 Le Touquet-Paris-Plage**

## Repérage

Périmètre de repérage : **Ensemble des parties privatives**

## Désignation de l'opérateur de diagnostic

Nom et prénom : ..... **Lockner romain**  
Raison sociale et nom de l'entreprise : ..... **DEFIM - Boulogne sur Mer Cote d'Opale Diagnostic Immobilier**  
Adresse : ..... **123 Grande Rue**  
**62200 BOULOGNE SUR MER**  
Numéro SIRET : ..... **508658127**  
Désignation de la compagnie d'assurance : ... **AXA France IARD**  
Numéro de police et date de validité : ..... **10583929904 / 31/12/2023**

## Superficie privative en m<sup>2</sup> du ou des lot(s)

**Surface loi Carrez totale : 56,33 m<sup>2</sup> (cinquante-six mètres carrés trente-trois)**  
**Surface au sol totale : 56,33 m<sup>2</sup> (cinquante-six mètres carrés trente-trois)**



## Résultat du repérage

Date du repérage : **25/07/2023**

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :  
**Néant**

Représentant du propriétaire (accompagnateur) :  
**Sans accompagnateur**

Tableau récapitulatif des surfaces de chaque pièce au sens Loi Carrez :

Parties de l'immeuble bâties visitées	Superficie privative au sens Carrez	Surface au sol	Commentaires
entrée/séjour	25,73	25,73	
cusine	11,57	11,57	
salle d'eau	4,32	4,32	
wc	0,87	0,87	
chambre1	9,05	9,05	
chambre2	4,79	4,79	

Superficie privative en m<sup>2</sup> du ou des lot(s) :

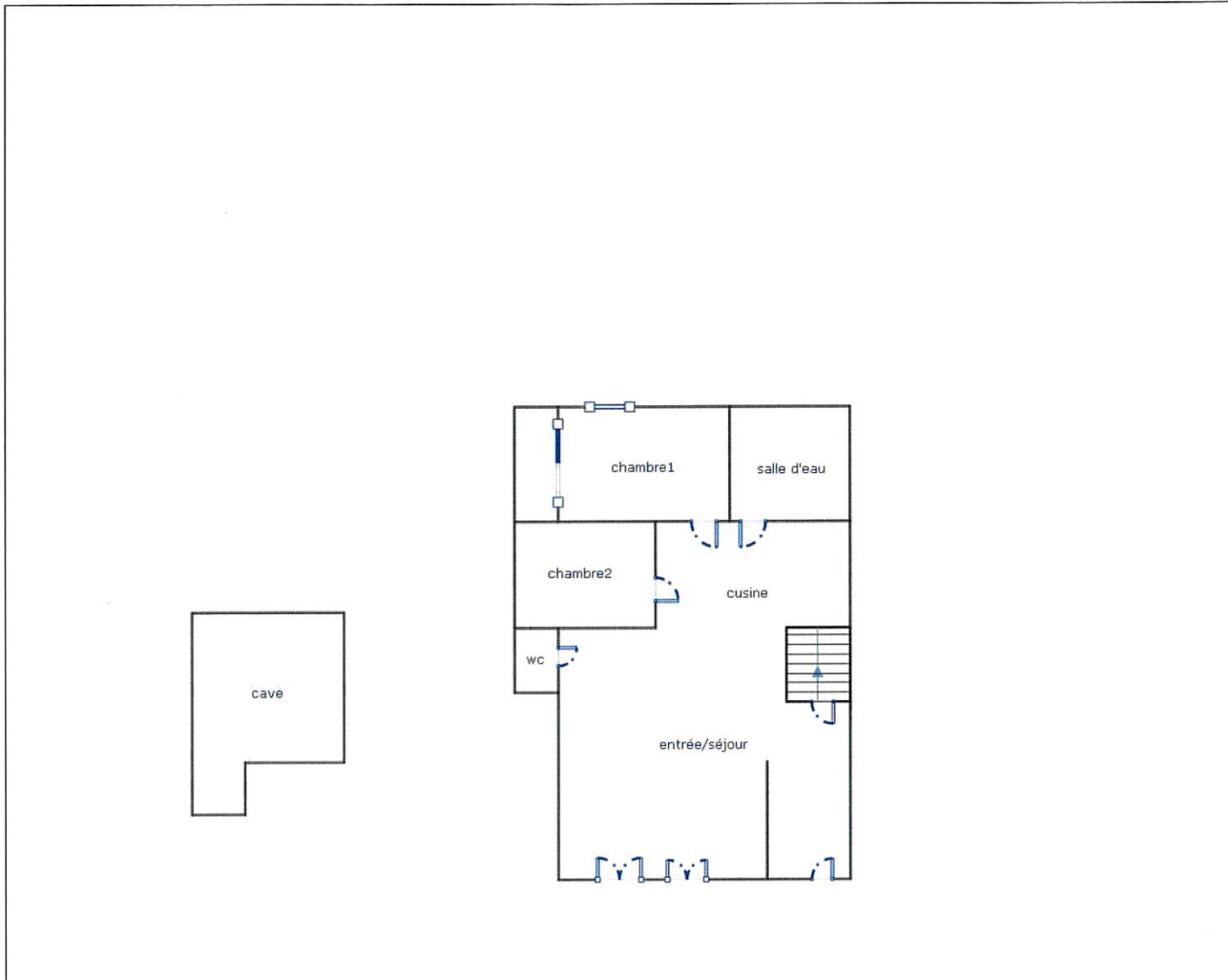
**Surface loi Carrez totale : 56,33 m<sup>2</sup> (cinquante-six mètres carrés trente-trois)**

**Surface au sol totale : 56,33 m<sup>2</sup> (cinquante-six mètres carrés trente-trois)**

Fait à **BOULOGNE SUR MER**, le **25/07/2023**

**Par : Lockner romain**

Aucun document n'a été mis en annexe



# ERP

État des risques et pollutions

*Sécurité des biens, des personnes et financière*

CONCLUSION DU RAPPORT N° SER/23/IMO/12441

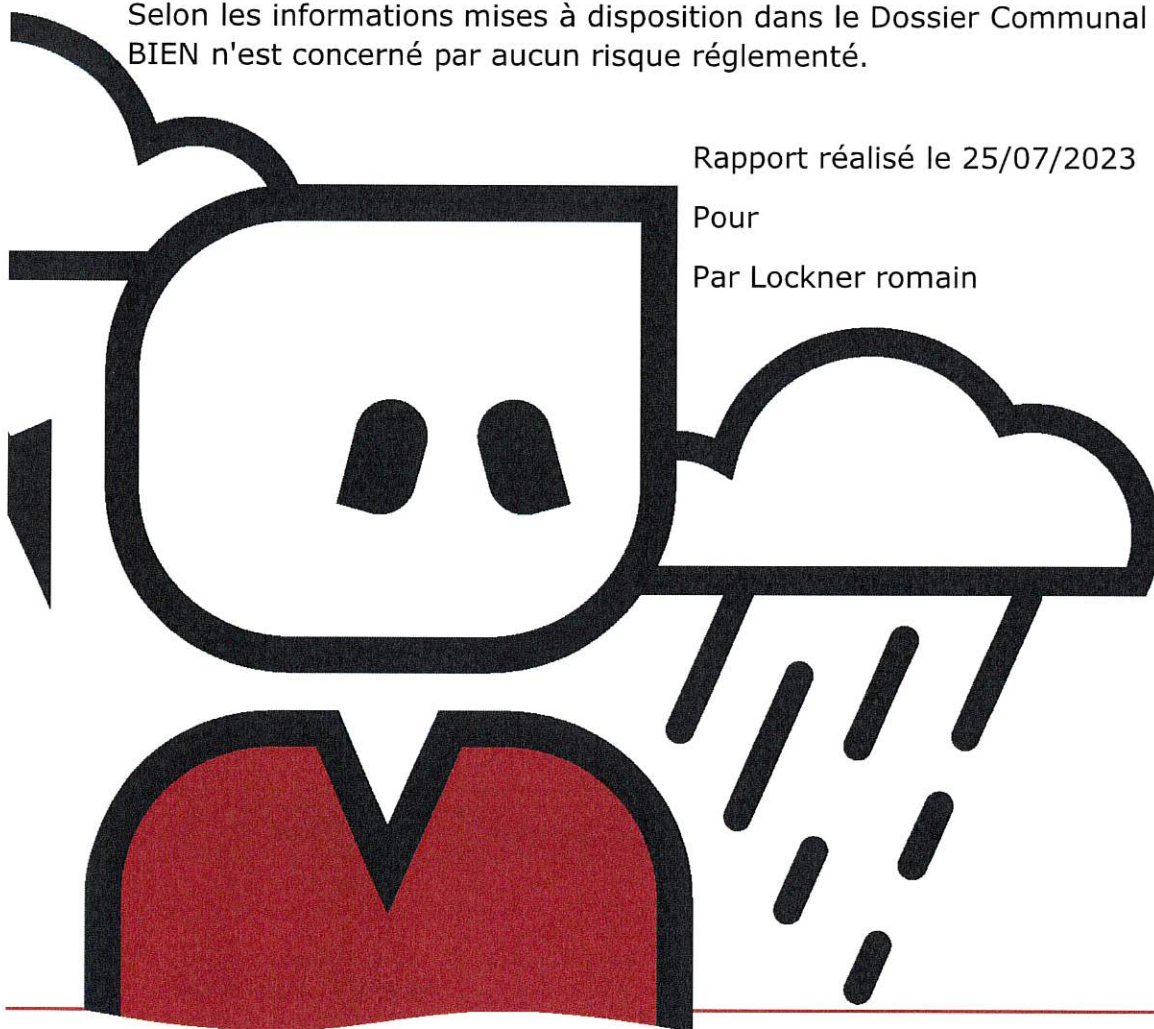
L'Etat des Risques délivré par Côte d'Opale Diagnostique Immobilier en date du 25/07/2023 fait apparaître que la commune dans laquelle se trouve le bien fait l'objet d'un arrêté préfectoral en date du 14/04/2022 en matière d'obligation d'Information Acquéreur Locataire sur les Risques Naturels, Miniers et Technologiques.

Selon les informations mises à disposition dans le Dossier Communal d'Information, le BIEN n'est concerné par aucun risque réglementé.

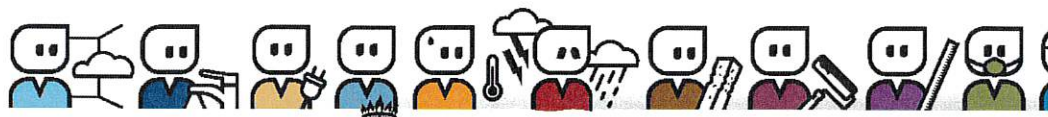
Rapport réalisé le 25/07/2023

Pour

Par Lockner romain



*diagnostic immobilier*



# Etat des Risques et Pollutions

En application des articles L125-5 à 7 et R125-26 du code de l'environnement.



Référence : SER/23/IMO/12441  
 Pour le compte de Côte d'Opale Diagnostique  
 Immobilier

Date de réalisation : 25 juillet 2023 (Valable 6 mois)  
 Selon les informations mises à disposition par arrêté préfectoral :  
 du 14 avril 2022.

## REFERENCES DU BIEN

Adresse du bien  
 96 Rue de Moscou RdC  
 62520 Le Touquet-Paris-Plage

Référence(s) cadastrale(s):  
 AE0136

ERP établi selon les parcelles localisées au cadastre.

Vendeur

Acquéreur



## SYNTHESES

A ce jour, la commune est soumise à l'obligation d'Information Acquéreur Locataire (IAL). Une déclaration de sinistre indemnisé est nécessaire.

Etat des Risques et Pollutions (ERP)						
Votre commune				Votre immeuble		
Type	Nature du risque	Etat de la procédure	Date	Concerné	Travaux	Réf.
PPRn	Inondation Par submersion marine	approuvé	24/07/2018	non	non	p.3
	Zonage de sismicité : 1 - Très faible <sup>(1)</sup>			non	-	-
	Zonage du potentiel radon : 1 - Faible <sup>(2)</sup>			non	-	-
Commune non concernée par la démarche d'étude du risque lié au recul du trait de côte.						

Etat des risques approfondi (Attestation Argiles / ENSA / ERPS)	Concerné	Détails
Zonage du retrait gonflement des argiles	Non	Aléa Résiduel
Plan d'Exposition au Bruit <sup>(3)</sup>	Non	-
Basias, Basol, Icpe	Oui	22 sites* à - de 500 mètres

\*ce chiffre ne comprend pas les sites non localisés de la commune.







(1) Zonage sismique de la France d'après l'annexe des articles R563-1 à 8 du Code de l'Environnement modifiés par les Décrets n°2010-1254 et n°2010-1255 du 22 octobre 2010 ainsi que par l'Arrêté du 22 octobre 2010 (nouvelles règles de construction parasismique - EUROCODE 8).

(2) Situation de l'immeuble au regard des zones à potentiel radon du territoire français définies à l'article R.1333-29 du code de la santé publique modifié par le Décret n°2018-434 du 4 juin 2018, délimitées par l'Arrêté interministériel du 27 juin 2018.

(3) Information cartographique consultable en mairie et en ligne à l'adresse suivante : <https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/plan-dexposition-au-bruit-peb>

Attention, les informations contenues dans le second tableau de synthèse ci-dessus sont données à titre informatif. Pour plus de détails vous pouvez commander un Etat des risques approfondi.

Attention, les informations contenues dans ce tableau de synthèse sont données à titre informatif et ne sont pas détaillées dans ce document.

Etat des risques complémentaires (Géorisques)			
Risques		Concerné	Détails
 <b>Inondation</b>	TRI : Territoire à Risque important d'Inondation	Non	-
	AZI : Atlas des Zones Inondables	Non	-
	PAPI : Programmes d'actions de Prévention des Inondations	Oui	<i>Présence d'un PAPI sur la commune sans plus d'informations sur l'exposition du bien.</i>
	Remontées de nappes	Oui	<i>Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave, fiabilité FORTE (dans un rayon de 500 mètres).</i>
 <b>Installation nucléaire</b>		Non	-
 <b>Mouvement de terrain</b>		Non	-
 <b>Pollution des sols, des eaux ou de l'air</b>	BASOL : Sites pollués ou potentiellement pollués	Oui	<i>Le bien se situe dans un rayon de 500 mètres d'un ou plusieurs sites identifiés</i>
	BASIAS : Sites industriels et activités de service	Oui	<i>Le bien se situe dans un rayon de 500 mètres d'un ou plusieurs sites identifiés.</i>
	ICPE : Installations industrielles	Non	-
 <b>Cavités souterraines</b>		Non	-
 <b>Canalisation TMD</b>		Non	-

Source des données : <https://www.georisques.gouv.fr/>

## SOMMAIRE

Synthèses.....	1
Imprimé officiel.....	4
Localisation sur cartographie des risques .....	5
Déclaration de sinistres indemnisés.....	6
Prescriptions de travaux, Documents de référence.....	7
Annexes.....	8

## État des Risques et Pollutions

Cet état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être joint en annexe d'un contrat de vente ou de location d'un bien immobilier et à être remis, dès la première visite, au potentiel acquéreur par le vendeur ou au potentiel locataire par le bailleur. Il doit dater de moins de 6 mois et être actualisé, si nécessaire, lors de l'établissement de la promesse de vente, du contrat préliminaire, de l'acte authentique ou du contrat de bail.

**Situation du bien immobilier (bâti ou non bâti)** Document réalisé le : 25/07/2023

Parcelle(s) : AE0136  
96 Rue de Moscou RdC 62520 Le Touquet-Paris-Plage

### Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques naturels [PPRn]

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn **prescrit** oui  non  X  
 L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn **appliqué par anticipation** oui  non  X  
 L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn **approuvé** oui  non  X

Les risques naturels pris en compte sont liés à : (les risques grisés ne font pas l'objet d'une procédure PPR sur la commune)

Inondation  Crue torrentielle  Remontée de nappe  Submersion marine  Avalanche   
 Mouvement de terrain  Mvt terrain Sécheresse  Séisme  Cyclone  Eruption volcanique   
 Feu de forêt  autre

L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPRn oui  non  X  
 si oui, les travaux prescrits par le règlement du PPR naturel ont été réalisés oui  non

### Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques miniers [PPRm]

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm **prescrit** oui  non  X  
 L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm **appliqué par anticipation** oui  non  X  
 L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm **approuvé** oui  non  X

Les risques miniers pris en compte sont liés à : (les risques grisés ne font pas l'objet d'une procédure PPR sur la commune)

Risque miniers  Affaissement  Effondrement  Tassement  Emission de gaz   
 Pollution des sols  Pollution des eaux  autre

L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPRm oui  non  X  
 si oui, les travaux prescrits par le règlement du PPR miniers ont été réalisés oui  non

### Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques technologiques [PPRT]

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRT **approuvé** oui  non  X  
 L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRT **prescrit** oui  non  X

Les risques technologiques pris en compte sont liés à : (les risques grisés ne font pas l'objet d'une procédure PPR sur la commune)

Risque Industriel  Effet thermique  Effet de surpression  Effet toxique  Projection

L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement oui  non  X  
 L'immeuble est situé en zone de prescription oui  non  X  
 Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés oui  non   
 Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location\* oui  non

\* information à compléter par le vendeur / bailleur, disponible auprès de la Préfecture

### Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique réglementaire

L'immeuble est situé dans une zone de sismicité classée en : zone 1  zone 2  zone 3  zone 4  zone 5   
 Très faible Faible Modérée Moyenne Forte

### Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire à potentiel radon

L'immeuble se situe dans une zone à potentiel radon : zone 1  zone 2  zone 3   
 Faible Faible avec facteur de transfert Significatif

### Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe N/M/T (catastrophe naturelle, minière ou technologique)

L'immeuble a donné lieu au versement d'une indemnité à la suite d'une catastrophe N/M/T\* oui  non   
\* information à compléter par le vendeur / bailleur

### Information relative à la pollution des sols

L'immeuble est situé dans un Secteur d'Information sur les Sols (SIS) oui  non  X  
Aucun SIS ne concerne cette commune à ce jour

### Situation de l'immeuble au regard du recul du trait de côte (RTC)

L'immeuble est situé sur une commune concernée par le recul du trait de côte et listée par décret oui  non  X  
 L'immeuble est situé dans une zone exposée au recul du trait de côte identifiée par un document d'urbanisme :  
 oui, à horizon d'exposition de 0 à 30 ans  oui, à horizon d'exposition de 30 à 100 ans  non  zonage indisponible   
 L'immeuble est concerné par des prescriptions applicables à cette zone oui  non   
 L'immeuble est concerné par une obligation de démolition et de remise en état à réaliser\* oui  non   
\* information à compléter par le vendeur / bailleur

### Parties concernées

Vendeur \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_  
 Acquéreur \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

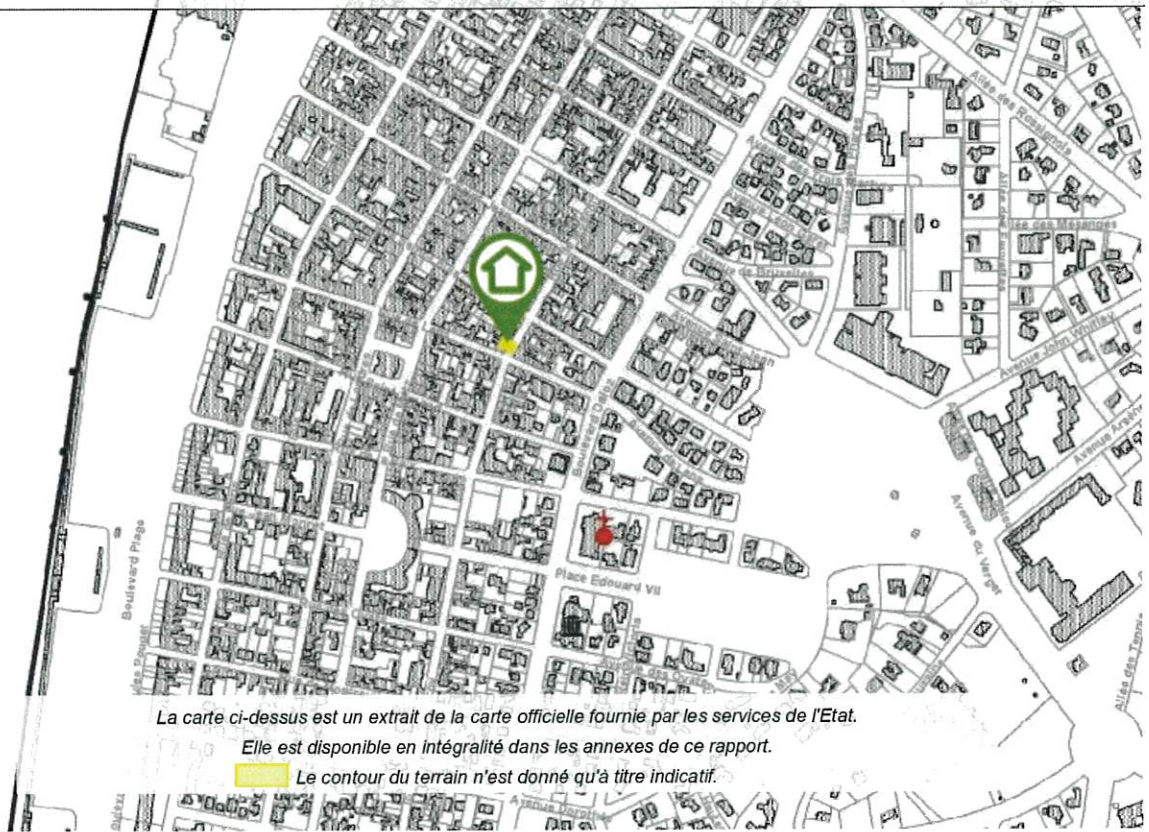
Attention ! S'ils n'ont pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner le bien immobilier, ne sont pas mentionnés par cet état.

## Inondation

PPRn Par submersion marine, approuvé le 24/07/2018

## Non concerné\*

\* L'immeuble n'est pas situé dans le périmètre d'une zone à risques



## Déclaration de sinistres indemnisés

en application des articles L 125-5 et R125-26 du Code de l'environnement

Si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à des événements ayant eu pour conséquence la publication d'un arrêté de catastrophe naturelle, cochez ci-dessous la case correspondante dans la colonne "Indemnisé".

### Arrêtés CATNAT sur la commune

Risque	Début	Fin	JO	Indemnisé
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	27/06/2021	29/06/2021	20/07/2021	<input type="checkbox"/>
Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	27/10/2012	29/10/2012	06/12/2012	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	25/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	<input type="checkbox"/>
Mouvement de terrain				
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	02/09/1998	03/09/1998	13/01/1999	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	17/01/1995	05/02/1995	07/01/1996	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	25/12/1994	31/12/1994	03/08/1995	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	24/06/1994	25/06/1994	24/11/1994	<input type="checkbox"/>
Mouvement de terrain				
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	19/12/1993	02/01/1994	15/01/1994	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	26/02/1990	01/03/1990	13/04/1990	<input type="checkbox"/>
Par submersion marine				
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	20/01/1988	25/02/1988	13/08/1988	<input type="checkbox"/>
Par submersion marine	22/11/1984	24/11/1984	29/03/1985	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	22/11/1984	24/11/1984	26/01/1985	<input type="checkbox"/>
Mouvement de terrain				

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le portail dédié à la prévention des risques majeurs : <https://www.georisques.gouv.fr/>

Préfecture : Arras - Pas-de-Calais  
 Commune : Le Touquet-Paris-Plage

**Adresse de l'immeuble :**  
 96 Rue de Moscou RdC  
 Parcelle(s) : AE0136  
 62520 Le Touquet-Paris-Plage  
 France

Etabli le : \_\_\_\_\_

Vendeur : \_\_\_\_\_

Acquéreur : \_\_\_\_\_

## Prescriptions de travaux

Aucune

---

## Documents de référence

Aucun

---

## Conclusions

L'Etat des Risques délivré par Côte d'Opale Diagnostique Immobilier en date du 25/07/2023 fait apparaître que la commune dans laquelle se trouve le bien fait l'objet d'un arrêté préfectoral en date du 14/04/2022 en matière d'obligation d'Information Acquéreur Locataire sur les Risques Naturels, Miniers et Technologiques.

Selon les informations mises à disposition dans le Dossier Communal d'Information, le BIEN n'est concerné par aucun risque réglementé.

---

## Sommaire des annexes

- > Arrêté Préfectoral départemental du 14 avril 2022
- > Cartographies :
  - Cartographie réglementaire du PPRn Par submersion marine, approuvé le 24/07/2018
  - Fiche d'information des acquéreurs et des locataires sur la sismicité
  - Cartographie réglementaire de la sismicité
  - Fiche d'information des acquéreurs et des locataires sur le risque radon

*A titre indicatif, ces pièces sont jointes au présent rapport.*



**PRÉFET  
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des  
territoires et de la mer  
du Pas-de-Calais**

Service de l'Environnement  
Unité Gestion des Risques

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL MODIFIANT L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 1<sup>er</sup> AVRIL 2020  
RELATIF A L'INFORMATION DES ACQUÉREURS ET DES LOCATAIRES DE BIENS  
IMMOBILIERS SOUMIS A DES RISQUES NATURELS, MINIERS ET  
TECHNOLOGIQUES**

Le Préfet du Pas-de-Calais,

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le code de l'environnement, notamment les articles L. 125-5, R. 125-23 à R. 125-27 et R. 563-1 à R.563-8 ;

**Vu** le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L. 271-4 et L. 271-5 ;

**Vu** le décret 2010-1254 du 10 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique ;

**Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les Régions et les Départements ;

**Vu** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Louis LE FRANC en qualité de préfet du Pas-de-Calais (hors classe) à compter du 24 août 2020 ;

**Vu** le décret du 5 septembre 2019 portant nomination de M. Alain CASTANIER, administrateur général détaché en qualité de Sous-Préfet hors classe, en qualité de Secrétaire Général de la préfecture du Pas-de-Calais (classe fonctionnelle II) ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2020-10-19 modifié portant délégation de signature à Monsieur Alain CASTANIER, secrétaire général de la Préfecture du Pas-de-Calais ;

**Vu** l'arrêté ministériel du 27 juin 2018 portant délimitation des zones à potentiel radon du territoire français en application l'article L. 1333-22 du code de la santé publique créé par l'ordonnance n°2016-128 du 10 février 2016 – art 38 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> avril 2020 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers soumis à des risques naturels, miniers et technologiques dans le département du Pas-de-Calais ;

**Vu** l'arrêté du 29 mars 2021 portant approbation du Plan de Prévention des Risques Inondation du bassin versant de la Lawe ;

**Vu** l'arrêté du 6 juillet 2021 portant approbation du Plan de Prévention des Risques Inondation du bassin versant de la Liane révisé ;

**Vu** l'arrêté du 6 juillet 2021 portant approbation du Plan de Prévention des Risques Inondation du bassin versant du Wimereux ;

**Vu** l'arrêté du 4 février 2022 portant approbation du Plan de Prévention des Risques Inondation du bassin versant de la Vallée de la Clarence ;

**Vu** l'arrêté du 25 mars 2022 portant approbation du Plan de Prévention des Risques Inondation du bassin versant des pieds de coteaux des wateringues ;

**Considérant** qu'afin de prendre en compte les différents arrêtés sus-visés, il apparaît nécessaire de mettre à jour la liste des communes du département du Pas-de-Calais concernées par l'obligation d'information prévue aux I et II de l'article L. 125-5 du Code de l'Environnement annexée à l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> avril 2020 sus-visé ;

**Sur** proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture du Pas-de-Calais et de Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Pas-du-Calais ;

## **ARRÊTE**

### **Article 1 :**

La liste des communes du département du Pas-de-Calais concernées par l'obligation d'information prévue aux I et II de l'article L. 125-5 du Code de l'Environnement est mise à jour selon l'annexe du présent arrêté.

Cette nouvelle liste remplace celle annexée à l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> avril 2020 fixant la liste des communes soumises à l'obligation d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers soumis à des risques naturels, miniers et technologiques majeurs.

### **Article 2 :**

Une copie du présent arrêté et la liste annexée sont adressées aux maires des communes concernées par la présente mise à jour et à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté et la liste annexée sont affichés dans les mairies de ces communes et publiés au recueil des actes administratifs de la préfecture du Pas-de-Calais accessible sur le site Internet de la Préfecture du Pas-de-Calais ( [www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr) ) dans la sous-rubrique « recueil des actes administratifs ».

Mentions de l'arrêté et de ses modalités de consultation sont insérées dans un journal diffusé dans le département.

### **Article 3 :**

Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 4 :**

Le Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais, sous-Préfet de l'arrondissement d'Arras, le directeur de cabinet, les Sous-Préfètes des arrondissements de Béthune, de Boulogne-sur-Mer et de Calais, les Sous-Préfets des arrondissements de Lens, de Montreuil-sur-Mer et de Saint-Omer, les chefs de services régionaux et départementaux concernés, et les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

**14 AVR. 2022**

ARRAS, le



le Préfet,

Louis LE FRANC



Zonage réglementaire



Approbation

Echelle : 1/8 000

LEGENDE :

Commune

Bâti

Eglise

Mairie

Zonage réglementaire

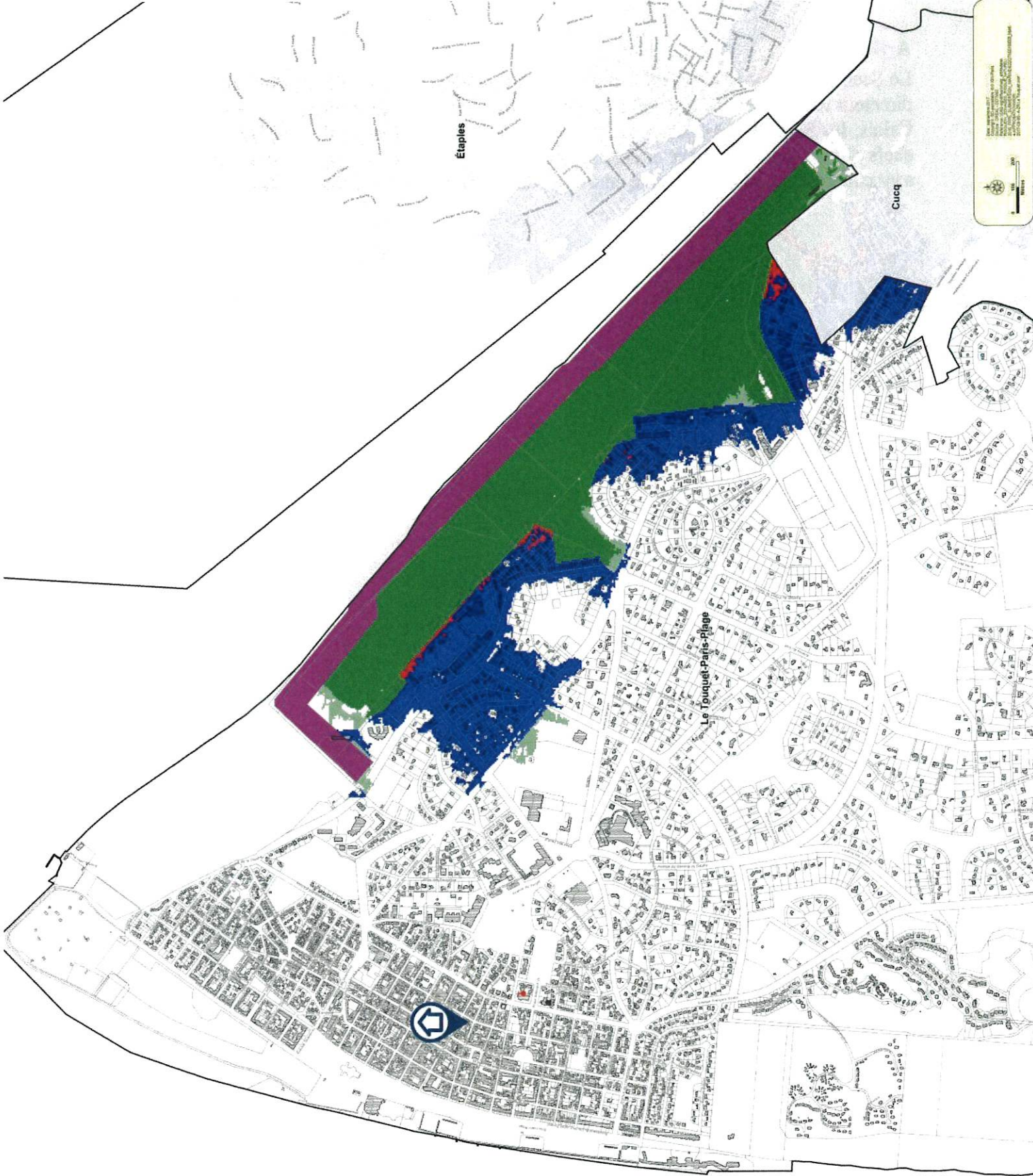
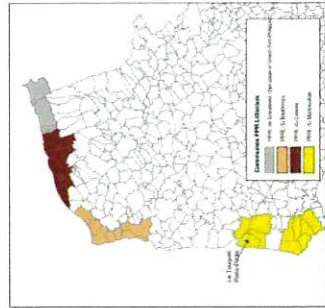
Rouge

Bleu

Vert foncé

Vert clair

Bande de débordement-rupture



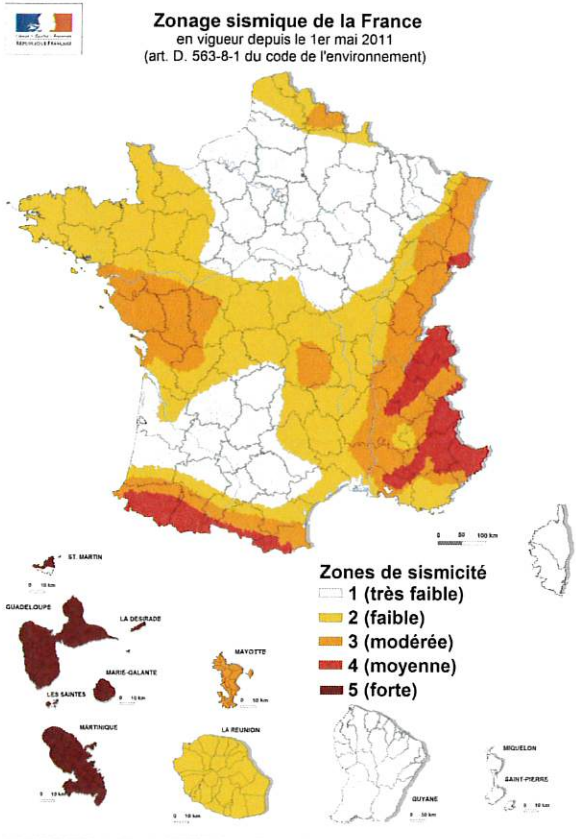
**Le zonage sismique sur ma commune**

**Le zonage sismique de la France:**

Les données de sismicité instrumentale et historique et des calculs de probabilité permettent d'aboutir à l'élaboration d'un zonage sismique. Cette analyse probabiliste représente la possibilité pour un lieu donné, d'être exposé à des secousses telluriques. Elle prend en compte la répartition spatiale non uniforme de la sismicité sur le territoire français et a permis d'établir la cartographie ci-contre qui découpe le territoire français en 5 zones de sismicité: **très faible, faible, modérée, moyenne, forte**. Les constructeurs s'appuient sur ce zonage sismique pour appliquer des dispositions de constructions adaptées au degré d'exposition **au risque sismique**.

**La réglementation distingue quatre catégories d'importance (selon leur utilisation et leur rôle dans la gestion de crise):**

- I – bâtiments dans lesquels il n'y a aucune activité humaine nécessitant un séjour de longue durée**
- II – bâtiments de faible hauteur, habitations individuelles**
- III – établissements recevant du public, établissements scolaires, logements sociaux**
- IV – bâtiments indispensables à la sécurité civile et à la gestion de crise (hôpitaux, casernes de pompiers, préfectures ...)**



Pour les bâtiments neufs		1	2	3	4	5
I		Aucune exigence				
II		Aucune exigence		Règles CPMI-EC8 Zones 3/4	Règles CPMI-EC8 Zone5	
		Aucune exigence	Eurocode 8			
III		Aucune exigence	Eurocode 8			
IV		Aucune exigence	Eurocode 8			

**Si vous habitez, construisez votre maison ou effectuez des travaux :**

- en **zone 1**, aucune règle parasismique n'est imposée ;
- en **zone 2**, aucune règle parasismique n'est imposée sur les maisons individuelles et les petits bâtiments. Les règles de l'Eurocode 8 sont imposées pour les logements sociaux et les immeubles de grande taille ;
- en **zone 3 et 4**, des règles simplifiées appelées CPMI –EC8 zone 3/4 peuvent s'appliquer pour les maisons individuelles;
- en **zone 5**, des règles simplifiées appelées CPMI-EC8 zone 5 peuvent s'appliquer pour les maisons individuelles.

**Pour connaître, votre zone de sismicité:** <https://www.georisques.gouv.fr/> - rubrique « Connaître les risques près de chez moi »

**Le moyen le plus sûr pour résister aux effets des séismes est la construction parasismique : concevoir et construire selon les normes parasismique en vigueur, tenir compte des caractéristiques géologiques et mécaniques du sol.**

**Pour en savoir plus:**

Qu'est-ce qu'un séisme, comment mesure-t-on un séisme ? —> <https://www.georisques.gouv.fr/minformer-sur-un-risque/seisme>

Que faire en cas de séisme ? —> <https://www.georisques.gouv.fr/me-preparer-me-protger/que-faire-en-cas-de-seisme>

## Zonage réglementaire

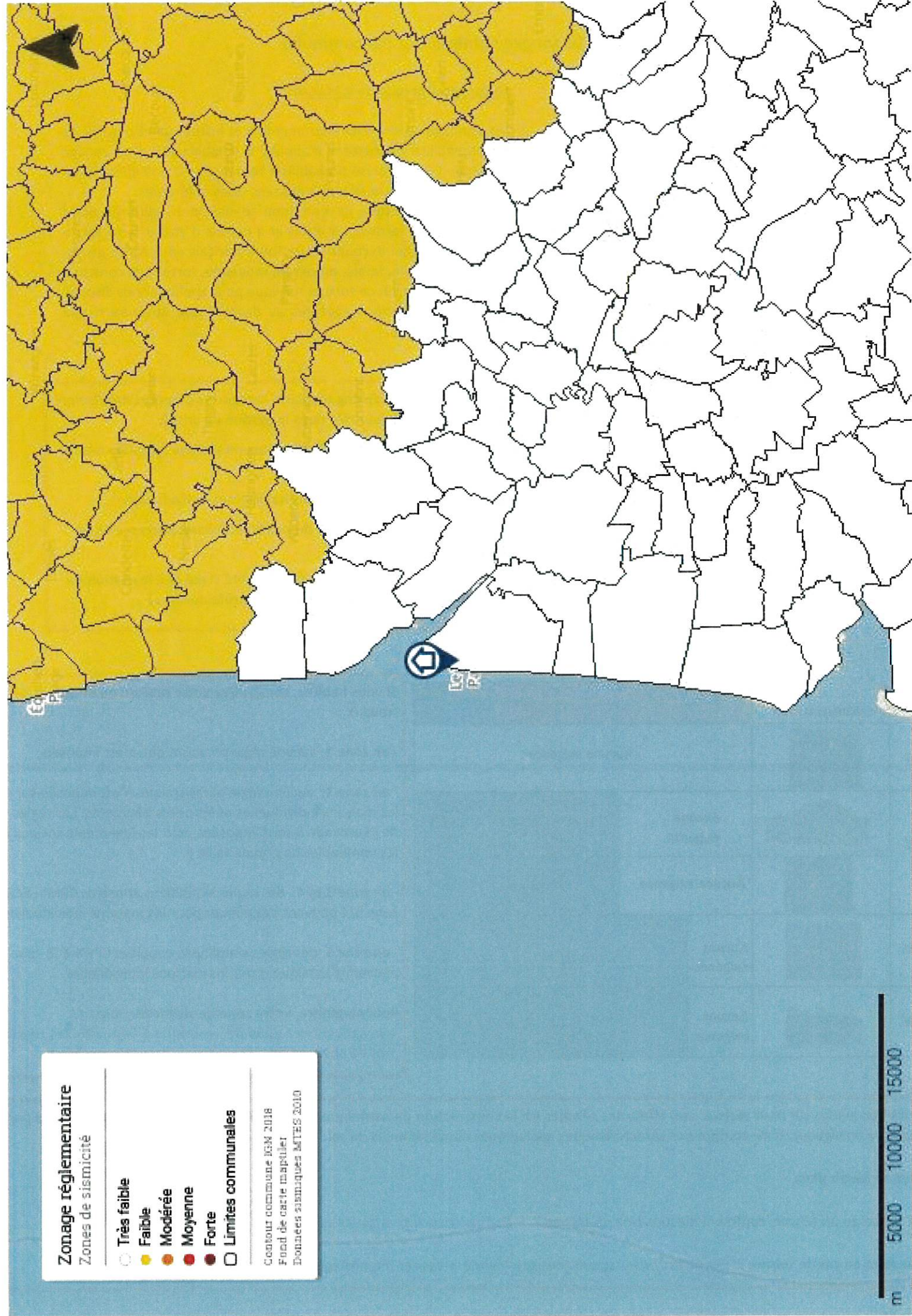
Zones de sismicité

-  Très faible
-  Faible
-  Modérée
-  Moyenne
-  Forte
-  Limites communales

Contour communal IGM 2018

Fond de carte mapstiler

Données sismiques MTE5 2010



m 5000 10000 15000

## Le zonage radon sur ma commune

### Le zonage à potentiel radon des sols France métropolitaine



### Qu'est-ce que le radon ?

Le radon est un gaz radioactif naturel inodore, incolore et inerte chimiquement. Il est issu de la désintégration de l'uranium et du radium présents dans le sol et les roches.

Le radon est présent partout : dans l'air, le sol, l'eau avec une concentration très variable d'un lieu à l'autre suivant de nombreux facteurs : pression, température, porosité, ventilation...

Dans l'air extérieur, le radon se dilue rapidement et sa concentration moyenne reste généralement très faible. Par contre, dans les espaces clos comme les bâtiments, il peut s'accumuler et atteindre parfois des concentrations élevées.

Les zones les plus concernées par des niveaux élevés de radon dans les bâtiments sont celles ayant des formations géologiques naturellement riches en uranium (sous-sols granitiques et volcaniques).

La concentration en radon se mesure en becquerel par mètre cube d'air (Bq/m<sup>3</sup>) et le niveau moyen de radon dans l'habitat français est inférieur à 100 Bq/m<sup>3</sup>. Il existe néanmoins d'importantes disparités liées aux caractéristiques du sol, mais aussi du bâtiment et de sa ventilation. La concentration varie également selon les habitudes de ses occupants en matière d'aération et de chauffage.

### Quel est le risque pour la santé ?

Le radon est classé comme cancérigène certain pour le poumon depuis 1987 (Centre international de recherche sur le cancer de l'OMS). En effet, le radon crée, en se désintégrant, des descendants solides radioactifs (polonium, bismuth, plomb) qui peuvent se fixer sur les aérosols de l'air et, une fois inhalés, se déposer le long des voies respiratoires en provoquant leur irradiation.

À long terme, l'inhalation du radon conduit à augmenter le risque de développer un cancer du poumon. Cette augmentation est proportionnelle à l'exposition cumulée tout au long de sa vie.

En France, le radon est la seconde cause de cancer du poumon, après le tabac, et on estime qu'environ 3000 décès par an lui sont imputables. Qui plus est, pour une même exposition au radon, le risque de développer un cancer du poumon est environ 20 fois plus élevé pour un fumeur que pour un non-fumeur.

### Comment connaître l'exposition au radon dans son habitation ?

Le seul moyen de connaître son niveau d'exposition au radon est de le mesurer grâce à des détecteurs (dosimètres radon) pendant au moins de 2 mois en période de chauffe (mi-septembre à fin avril) dans les pièces aux niveaux les plus bas occupés (séjour et chambre de préférence). En effet, le radon provenant principalement des sols sous les bâtiments, les expositions les plus élevées se situent généralement dans les lieux de vie les plus proches du sol.

Les détecteurs sont commercialisés et analysés par des laboratoires spécialisés (renseignements disponibles sur les sites internet mentionnés dans les contacts utiles ci-dessous). Des détecteurs peuvent également être mis à disposition ponctuellement lors de campagnes de prévention (renseignements auprès de sa commune, de l'agence régionale de santé (ARS) ou de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)).

Il est recommandé d'avoir un niveau de radon dans son logement inférieur au niveau de référence fixé à 300 Bq/m<sup>3</sup>, et plus généralement, le plus bas raisonnablement possible.

### Comment réduire l'exposition au radon dans son habitation ?

Des solutions techniques existent pour réduire la concentration en radon dans son habitation :

- ✓ aérer quotidiennement son domicile par l'ouverture des fenêtres au moins 10 minutes par jour ;
- ✓ ne pas obstruer les entrées et les sorties d'air, quand elles existent, et les nettoyer régulièrement ;
- ✓ veiller à l'entretien régulier du système de ventilation, quand il existe, et à changer les filtres régulièrement.

Les travaux d'aménagement suivants permettent également de réduire la concentration en radon dans son habitation :

- ✓ assurer l'étanchéité de l'interface entre le bâtiment et le sol vis-à-vis du passage du radon (fissures, joints sol/mur, passages des réseaux) ;
- ✓ améliorer, rétablir ou mettre en œuvre une ventilation naturelle ou mécanique dans le soubassement de son domicile.

Les solutions techniques sont à choisir et à adapter à son bâtiment. Aussi, il est conseillé de faire appel à des professionnels du bâtiment qui pourront réaliser un diagnostic de la situation et aider à choisir les solutions les plus adaptées. Une fois ces solutions mises en œuvre, il est recommandé de vérifier leur efficacité en réalisant de nouvelles mesures de radon.

### Le potentiel radon des sols

Le potentiel radon des sols représente la capacité du sol à émettre du radon. Il prend en compte la richesse en uranium et radium présents dans les roches du sous-sol, la porosité du sol ainsi que plusieurs facteurs géologiques particuliers pouvant favoriser la remontée du radon vers la surface comme les failles, les cavités souterraines, les zones minières...

Il ne permet pas de connaître la concentration dans son habitation et donc son exposition réelle au radon qui dépend aussi de la qualité de la construction et de son mode de vie. Il permet toutefois d'émettre certaines recommandations selon son intensité.

### Recommandations pour un logement situé dans une commune à potentiel radon significatif (zone 3)

Il est recommandé de procéder au mesurage du radon dans son logement dans des pièces aux niveaux les plus bas occupés. Le nombre de détecteurs à placer dépend de la surface du bâtiment, avec a minima deux détecteurs à positionner de préférence dans le séjour et une chambre.

Si les résultats sont inférieurs au niveau de référence de 300 Bq/m<sup>3</sup>, aucune action particulière n'apparaît aujourd'hui nécessaire, à l'exception des bonnes pratiques en termes de qualité de l'air intérieur de son logement (aération quotidienne de son logement par ouverture des fenêtres au moins dix minutes par jour, pas d'obstruction des systèmes de ventilation...).

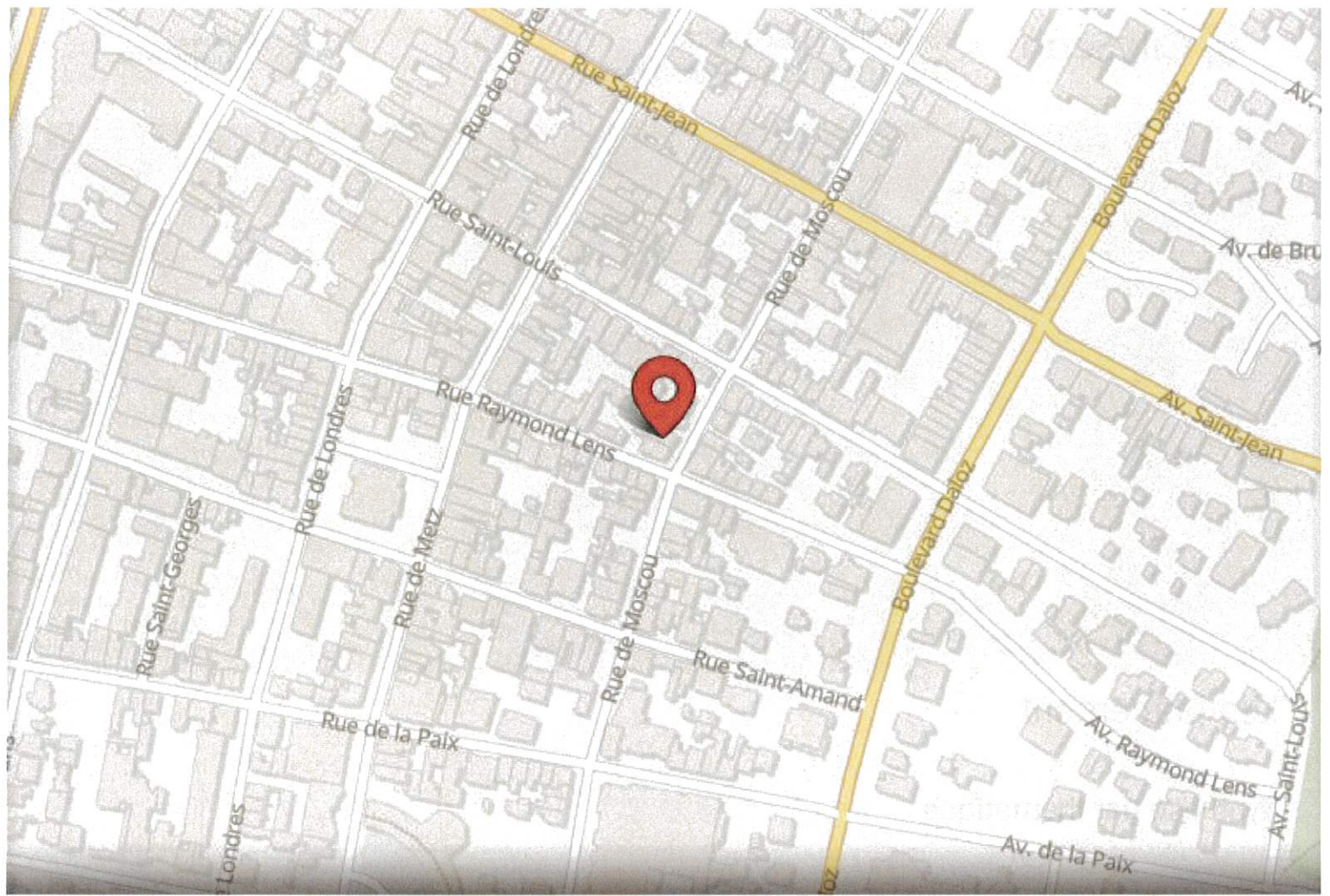
Si les résultats dépassent légèrement le niveau de référence, il est recommandé de mettre en œuvre des solutions techniques pour réduire l'exposition au radon dans son habitation. De nouvelles mesures sont à réaliser à l'issue de la réalisation des travaux pour vérifier leur efficacité.

Si les résultats dépassent fortement le niveau de référence (> 1000 Bq/m<sup>3</sup>), il est fortement recommandé de mettre en œuvre des solutions techniques pour réduire l'exposition au radon dans son habitation. Les solutions sont à choisir et à adapter au bâtiment. Aussi, il est conseillé de faire appel à des professionnels du bâtiment qui pourront réaliser un diagnostic de la situation et aider à choisir les solutions les plus adaptées. Ces solutions peuvent être mises en œuvre progressivement en fonction des difficultés de réalisation ou de leur coût. À l'issue des travaux, il convient de réaliser de nouvelles mesures de radon pour vérifier leur efficacité.

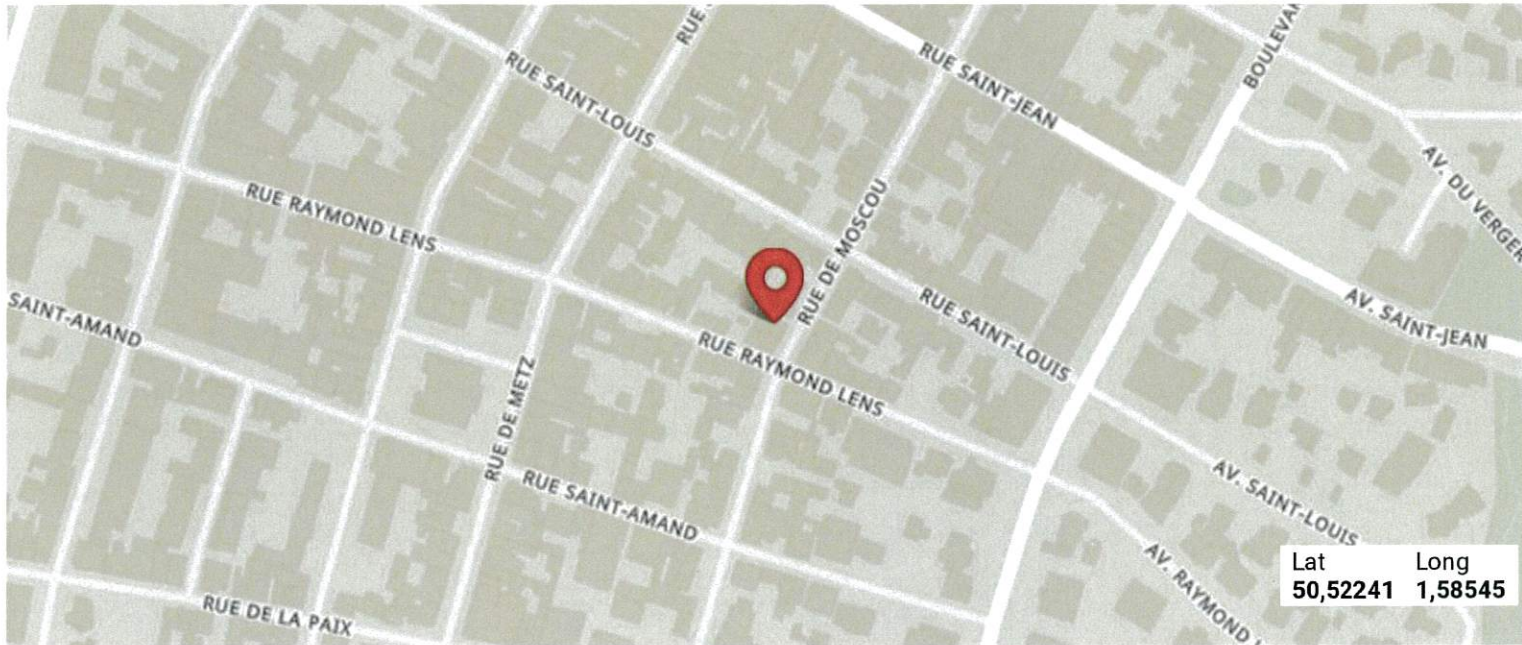
Quel que soit le niveau de radon mesuré dans son logement, si des travaux de rénovation énergétique sont engagés (changement des fenêtres...), il convient de s'assurer du maintien d'un taux de renouvellement de l'air suffisant et d'aérer quotidiennement son logement par ouverture des fenêtres au moins dix minutes par jour. De nouvelles mesures de radon sont également conseillées pour connaître l'évolution de sa situation.

### Pour en savoir plus – contacts utiles

Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires : [www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr)  
Ministère de la santé et de la prévention : <https://sante.gouv.fr/sante-et-environnement/batiments/article/radon>  
Au niveau régional :  
ARS (santé, environnement) : [www.ars.sante.fr](http://www.ars.sante.fr)  
DREAL (logement) : <https://www.ecologie.gouv.fr/services-deconcentres-des-ministeres>  
Informations sur le radon :  
Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (risque, mesure) : [www.irsn.fr/radon](http://www.irsn.fr/radon)










96 Rue de Moscou RdC  
Le Touquet-Paris-Plage 62520

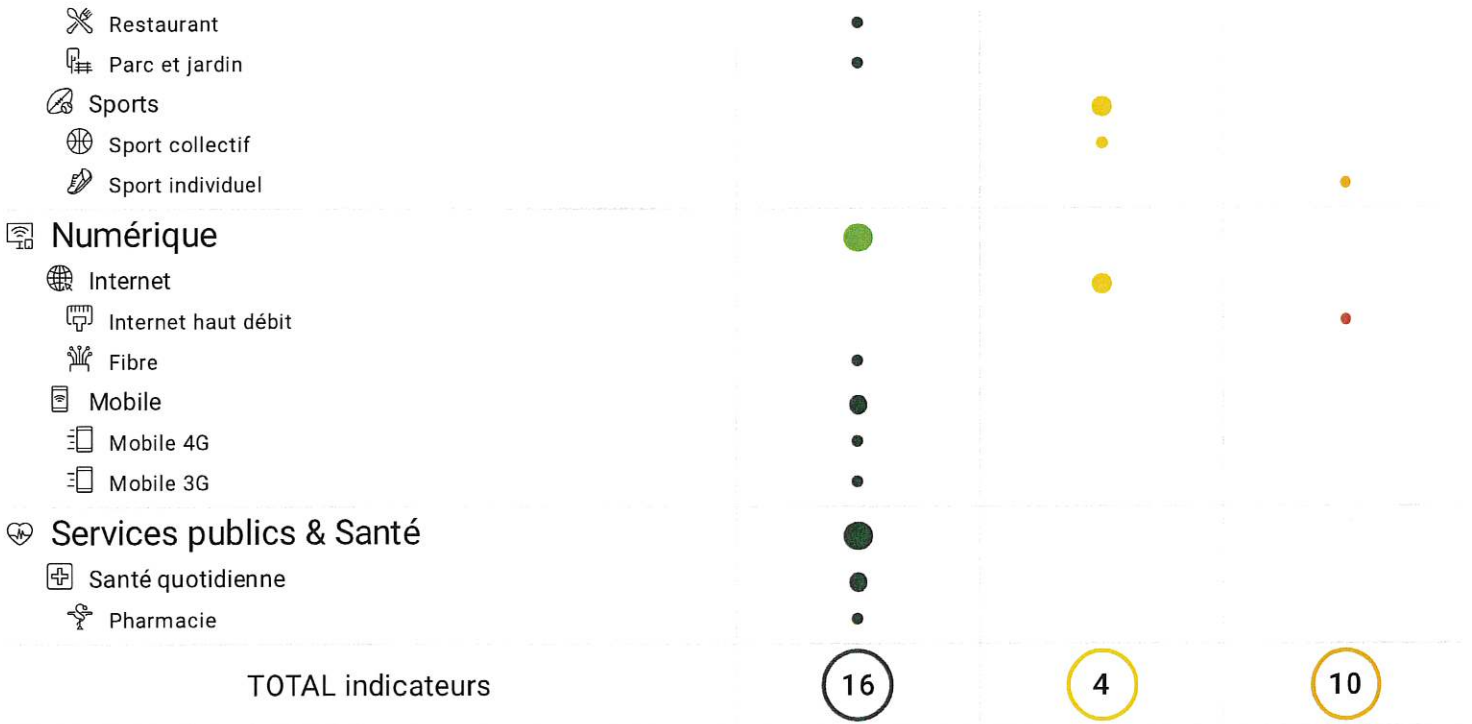


## L'emplacement

### Synthèse par thématique

 Transports ..... P.4	 Éducation ..... P.6
 Commerces ..... P.16	 Qualité de vie ..... P.18
 Loisirs et tourisme ..... P.20	 Numérique ..... P.23
 Services publics & Santé ..... P.25	

	Point fort	Point neutre	Point faible
<b>NOTE GLOBALE</b>			
<b>Transports</b>			
Transports de proximité	●		
Bus	●		
Transports par route		●	
Accès route rapide			●
Parking	●		
Transports longue distance			●
Gare			●
Aéroport			●
<b>Éducation</b>			
Petite enfance		●	
Crèche		●	
Primaire	●		
Maternelle	●		
Élémentaire	●		
Secondaire			●
Collège			●
Lycée général			●
Lycée professionnel		●	
Enseignement supérieur			●
Université			●
École supérieure			●
Formation professionnelle			●
<b>Commerces</b>			
Commerces alimentaires	●		
Alimentation générale	●		
Commerce de bouche	●		
<b>Qualité de vie</b>			
Confort de vie	●	●	
Nuisance sonore		●	
Pollution	●		
Pollution de l'air	●		
Pollution électromagnétique	●		
<b>Loisirs et tourisme</b>			
Sorties	●		
Cinéma	●		
Bar et café	●		



Transports



Assez favorable  
51 / 100

Points forts

Transports de proximité

Points neutres

Transports par route

Points faibles

Transports longue distance

Transports de proximité



**Bus**  
4 à moins de 5 minutes à pied



**Accès route rapide**  
4 à moins de 20 minutes en voiture



**Gare**  
1 à moins de 15 minutes en voiture



**Parking**  
5 à moins de 10 minutes à pied



**Aéroport**  
2 à moins de 20 minutes en voiture

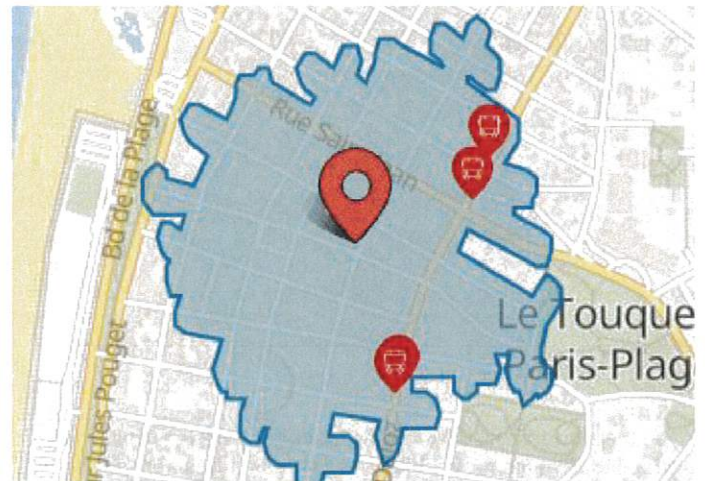


Bus

Avec 4 arrêt(s) de bus à 5 minutes à pied, cette adresse fait partie des 20% les mieux desservies par les bus comparée aux autres adresses en milieu urbain

à 5 minutes à pied

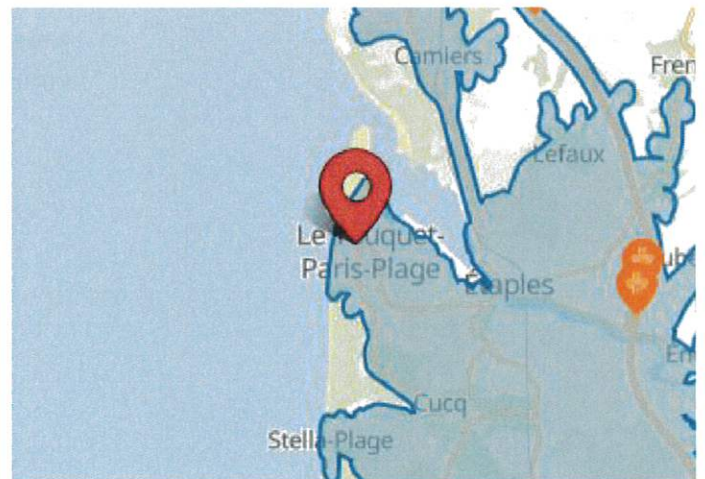
Le Touquet-Paris-Plag...	à 234 m	1 ligne	513
Le Touquet-Paris-Plag...	à 229 m	1 ligne	513
Le Touquet-Paris-Plag...	à 192 m	1 ligne	513
Le Touquet-Paris-Plag...	à 244 m	1 ligne	513



Accès route rapide

Avec 4 bretelle(s) d'accès à 20 minutes en voiture, cette adresse fait partie des 40% les moins bien desservies par l'accès à une route rapide comparée aux autres adresses en milieu urbain

Accès Route Rapide	à 7.1 km
Accès Route Rapide	à 7.1 km
Accès Route Rapide	à 7.1 km
Accès Route Rapide	à 7.7 km



**P** Parking

Avec 5 parc(s) de stationnement à 10 minutes à pied, cette adresse fait partie des 40% les mieux pourvues en parc de stationnement comparée aux autres adresses en milieu urbain

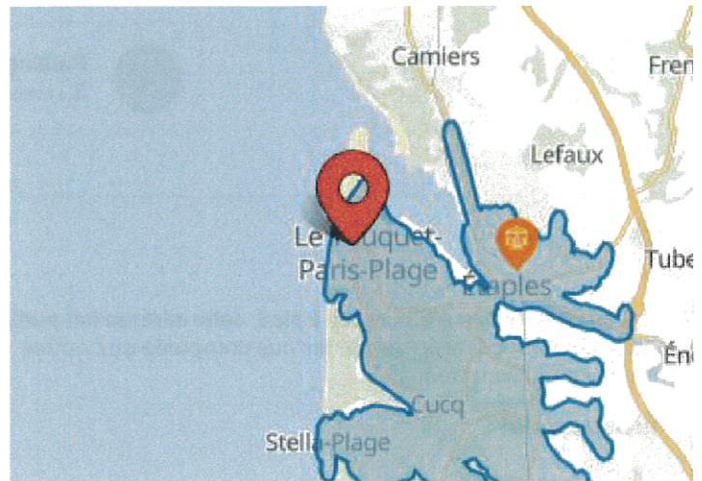
Parking St Jean 3	à 359 m
Parking	à 409 m
Parking St Jean 2	à 521 m
Parking St Jean 1	à 385 m
Parking St Jean 1	à 340 m



**G** Gare

Avec 1 gare(s) à 15 minutes en voiture, cette adresse fait partie des 20% les moins bien desservies par les gares comparée aux autres adresses en milieu urbain

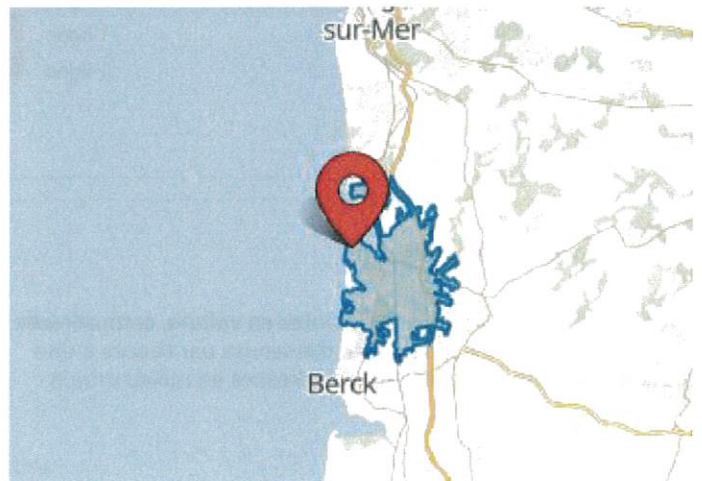
Étaples - Le Touquet	à 4.1 km
----------------------	----------



**A** Aéroport

Avec 2 aéroport(s) à 20 minutes en voiture, cette adresse fait partie des 20% les moins bien desservies par les aéroports comparée aux autres adresses en milieu urbain

Lille-Lesquin	à 106.7 km
Beauvais-Tille	à 125.1 km



Éducation



Assez favorable  
41 / 100

Points forts

Primaire

Points neutres

Petite enfance

Points faibles

Secondaire  
Enseignement supérieur



Crèche

1 à moins de 15 minutes à pied



Maternelle

1 à moins de 5 minutes à pied



Collège

1 à moins de 10 minutes en voiture



Élémentaire

1 à moins de 5 minutes à pied



Lycée général

1 à moins de 20 minutes à pied



Lycée professionnel

1 à moins de 20 minutes à pied



Université

3 à moins de 20 minutes en voiture



École supérieure

1 à moins de 15 minutes en voiture



Formation professionnelle

1 à moins de 20 minutes à pied



**Crèche**

Avec 1 crèche(s) à 15 minutes à pied, cette adresse fait partie des 60% les mieux dotées en crèches comparée aux autres adresses en milieu urbain



**Crèche publique**

**à 15 minutes à pied**

Les P'tits Loups

à 965 m

**Crèche privée**

**au-delà de 15 minutes à pied**

Crèche "l'oiseau Bleu"

à 4.6 km

Mac "a L'abordage" - Etaples

à 5.3 km

Maison De La Petite Enfance

à 5.5 km

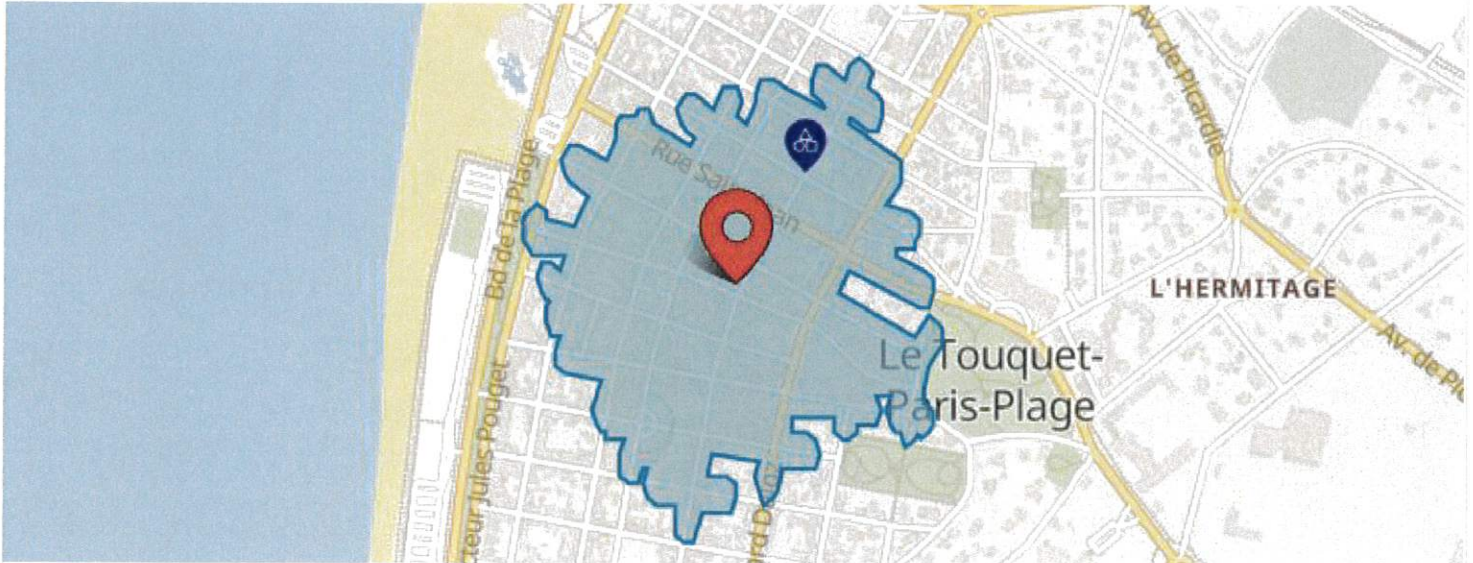
Les Bambidoux

à 14.6 km



**Maternelle**

Avec 1 maternelle(s) à 5 minutes à pied, cette adresse fait partie des 20% les mieux dotées en maternelles comparée aux autres adresses en milieu urbain



**Maternelle publique**

**à 5 minutes à pied**

Ecole Primaire Antoine De St Exupéry à 201 m

**au-delà de 5 minutes à pied**

Ecole Primaire Jean Macé à 5.1 km

Ecole Maternelle Jean Moulin à 5.4 km

Ecole Primaire Hervé Charpentier - Les Tourtere... à 5.4 km

Ecole Primaire Du Centre à 5.6 km

**Maternelle privée**

**au-delà de 5 minutes à pied**

Ecole Primaire Privée Jeanne D'arc à 892 m

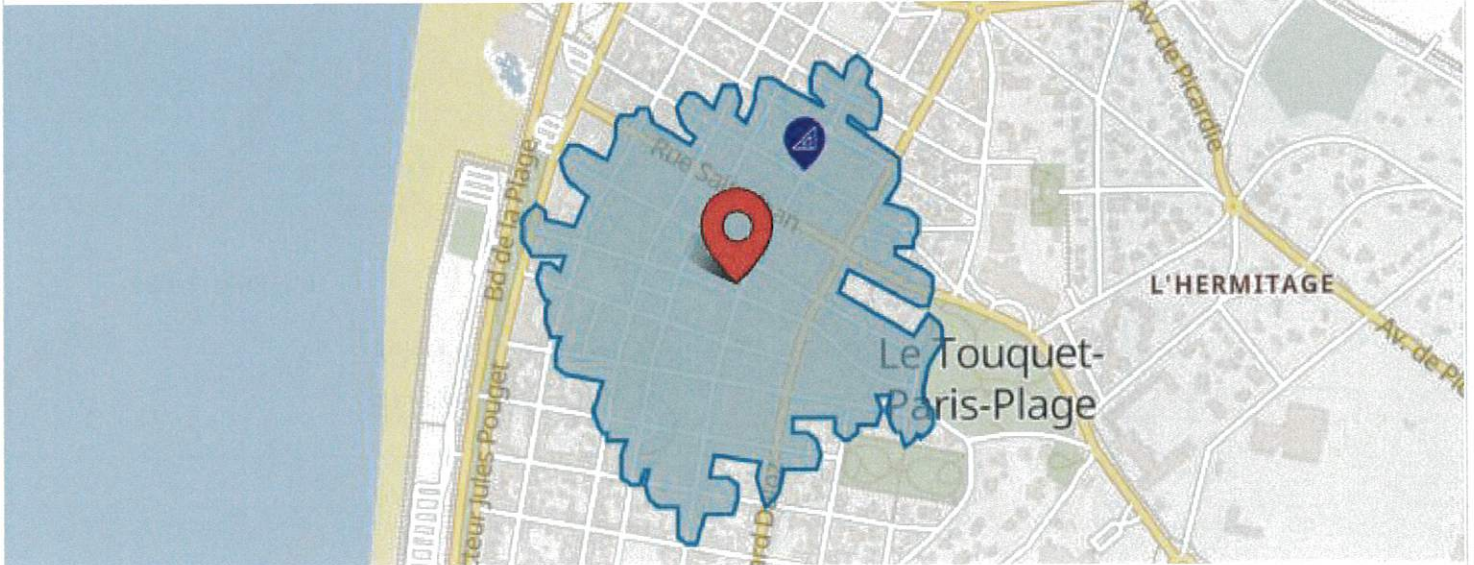
Ecole Primaire Privée Saint Michel.saint Joseph à 5.7 km

Ecole Primaire Privée Notre-Dame De Foy à 5.8 km



**Élémentaire**

Avec 1 école(s) élémentaire(s) à 5 minutes à pied, cette adresse fait partie des 20% les mieux dotées en écoles élémentaires comparée aux autres adresses en milieu urbain



**Élémentaire publique**

**à 5 minutes à pied**

Ecole Primaire Antoine De St Exupéry à 201 m

**au-delà de 5 minutes à pied**

Ecole Primaire Jean Macé à 5.1 km

Fcole élémentaire Jean Moulin à 5.4 km

Ecole Primaire Hervé Charpentier - Les Tourtere... à 5.4 km

Ecole Primaire Du Centre à 5.6 km

**Élémentaire privée**

**au-delà de 5 minutes à pied**

Ecole Primaire Privée Jeanne D'arc à 892 m

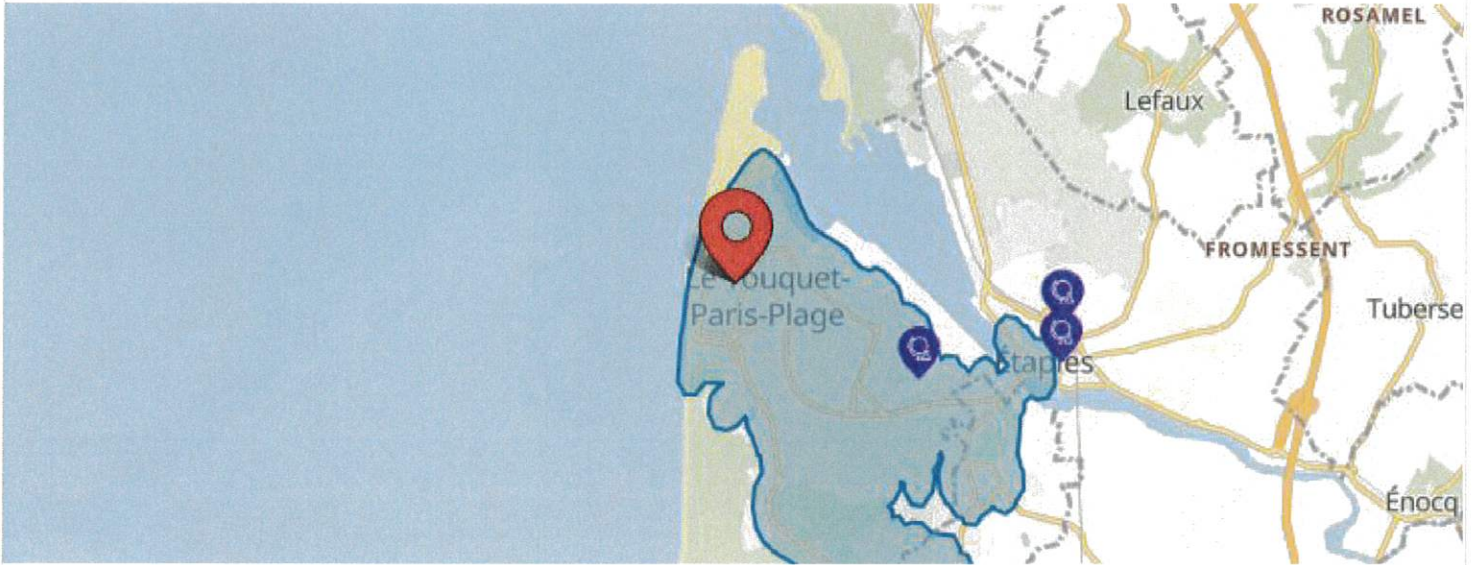
Ecole Primaire Privée Saint Michel.saint Joseph à 5.7 km

Ecole Primaire Privée Notre-Dame De Foy à 5.8 km



**Collège**

Avec 1 collège(s) à **10 minutes en voiture**, cette adresse fait partie des **20% les moins bien** dotées en collèges comparée aux autres adresses en milieu urbain



**Collège public**

**à 10 minutes en voiture**

Collège Maxence Van Der Meersch à 2.5 km

**au-delà de 10 minutes en voiture**

Collège Jean Jaurès à 5.7 km

**Collège privé**

**au-delà de 10 minutes en voiture**

Collège Saint-Joseph à 5.7 km



**Lycée général**

Avec 1 lycée(s) à 20 minutes à pied, cette adresse fait partie des 40% les moins bien dotées en lycées comparée aux autres adresses en milieu urbain



**Lycée public** et niveau d'excellence ★

à 20 minutes à pied

Lycée Polyvalent Hôtelier

★★★★★ à 915 m

**Lycée privé** et niveau d'excellence ★

Aucun(e)



**Lycée professionnel**

Avec 1 lycée(s) professionnel(s) à **20 minutes à pied**, cette adresse fait partie des **60% les mieux** dotées en lycées professionnels, comparée aux autres adresses en milieu urbain



**Lycée professionnel public** et niveau d'excellence ★

à 20 minutes à pied

Lycée Polyvalent Hôtelier ★★★★★ à 915 m

au-delà de 20 minutes à pied

Lycée Professionnel Jules Verne ★★★★★ à 6 km

**Lycée professionnel privé** et niveau d'excellence ★

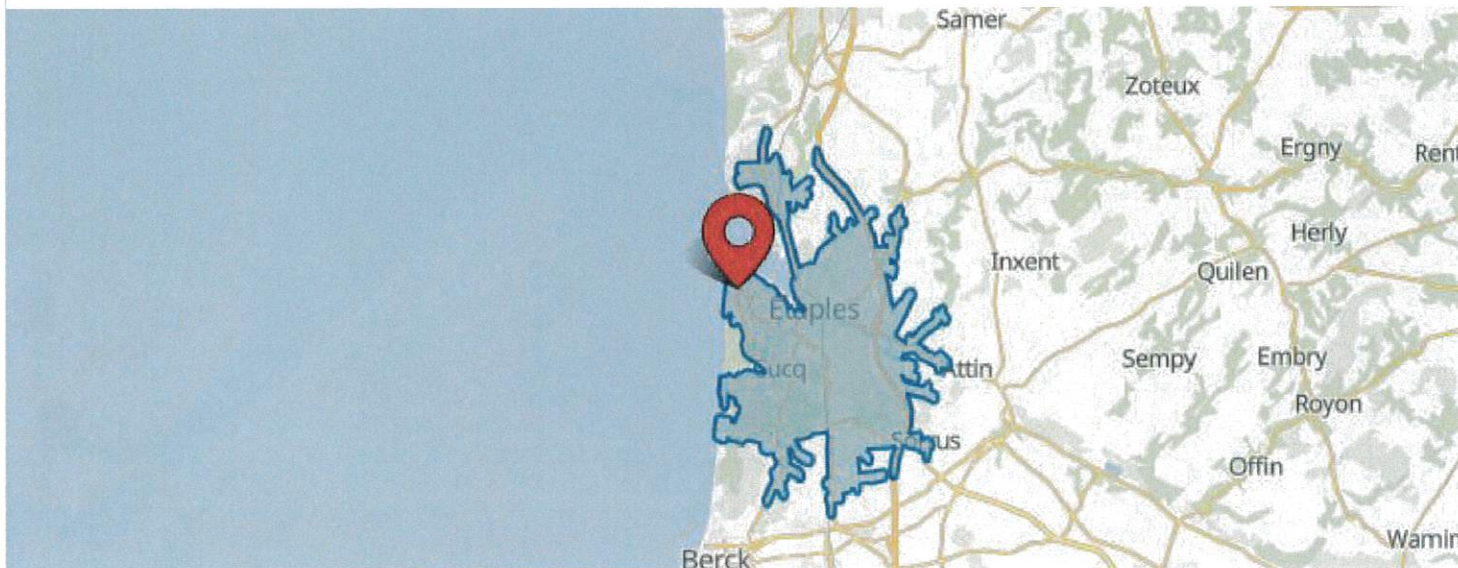
au-delà de 20 minutes à pied

Lycée Professionnel Saint-Joseph ★★★★★ à 5.9 km



**Université**

Avec **3 université(s) à 20 minutes en voiture, cette adresse fait partie des 20% les moins bien** dotées en universités comparée aux autres adresses en milieu urbain



**Université publique**

**au-delà de 20 minutes en voiture**

Centre Universitaire Capécure	à 22.3 km
Iut Du Littoral De Boulogne Sur Mer	à 22.3 km
Centre Universitaire Du Musée	à 22.5 km

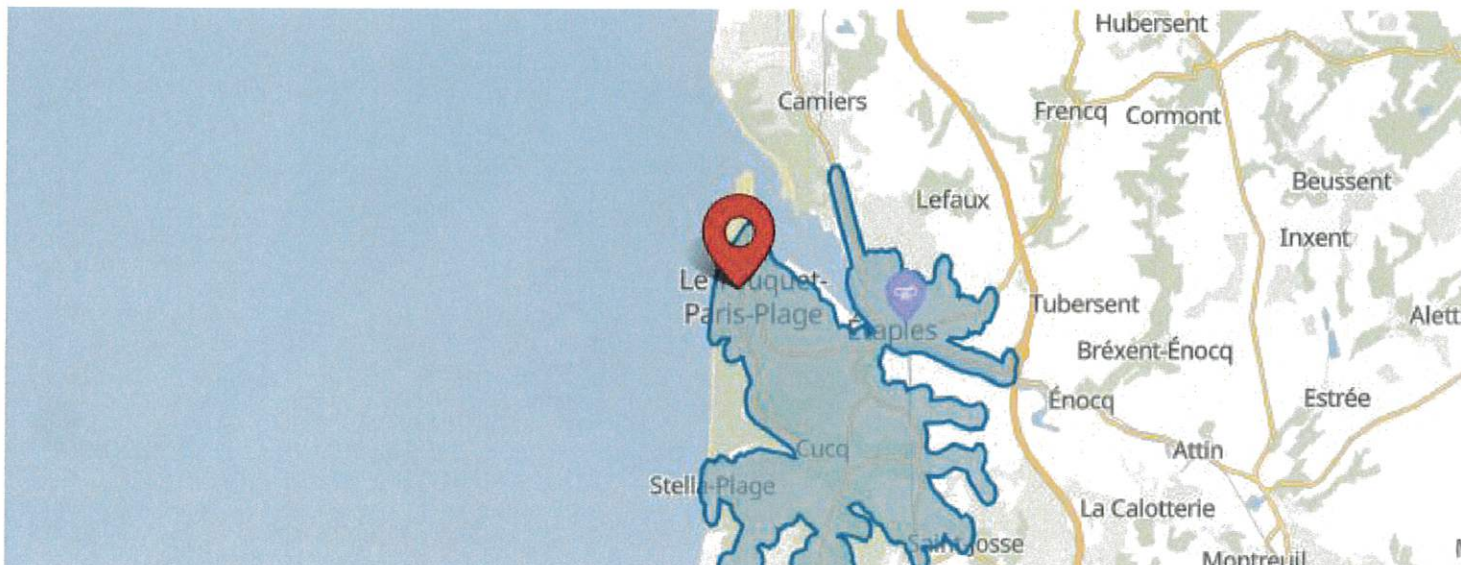
**Université privée**

**Aucun(e)**



**École supérieure**

Avec 1 école(s) supérieure(s) à 15 minutes en voiture, cette adresse fait partie des 20% les moins bien dotées en écoles supérieures comparée aux autres adresses en milieu urbain



**École supérieure publique**

Aucun(e)

**École supérieure privée**

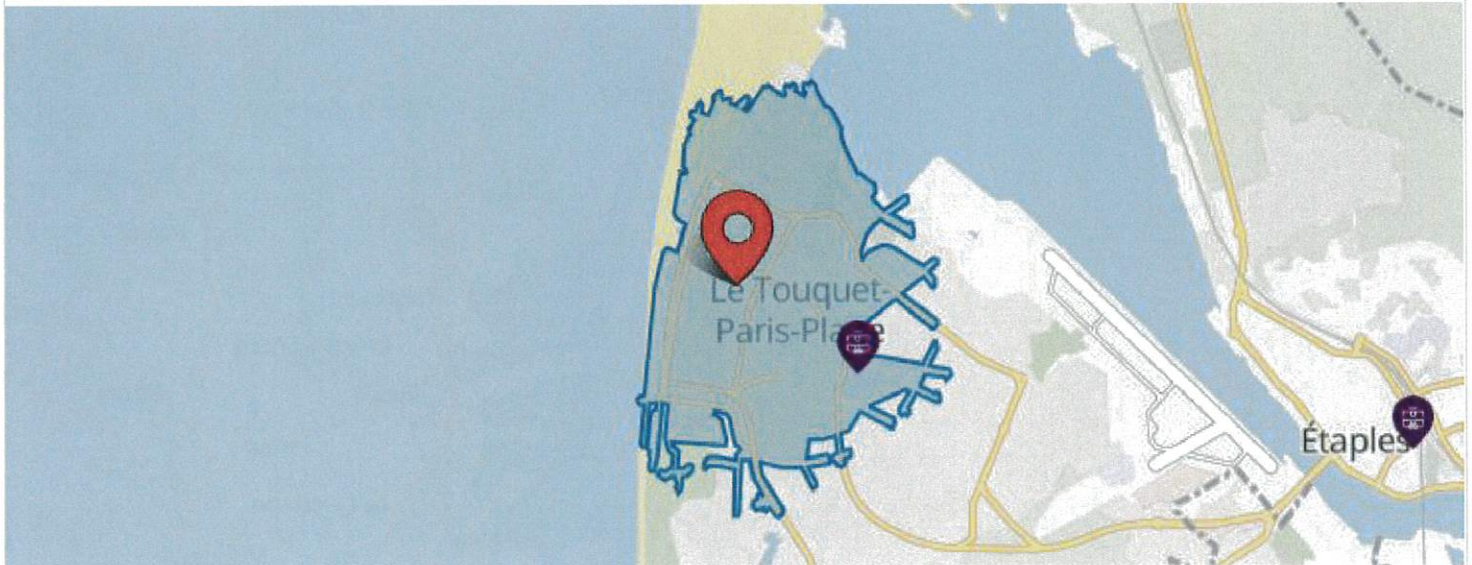
à 15 minutes en voiture

Institut Régional Du Travail Social - Site Côte D'... à 4.2 km



**Formation professionnelle**

Avec **1** formation(s) professionnelle(s) à **20 minutes à pied**, **cette adresse fait partie des 40% les moins bien dotées** en formations professionnelles, comparée aux autres adresses en milieu urbain



**Formation professionnelle publique**

**à 20 minutes à pied**

Lycée Polyvalent Hôtelier

à 915 m

**Formation professionnelle privée**

**au-delà de 20 minutes à pied**

Lycée Professionnel Saint-Joseph

à 5.9 km

 Commerces



**Très favorable**  
91 / 100

**Points forts**

Commerces alimentaires

**Points neutres**

-

**Points faibles**

-

Commerces alimentaires



**Alimentation générale**  
5 à moins de 5 minutes à pied



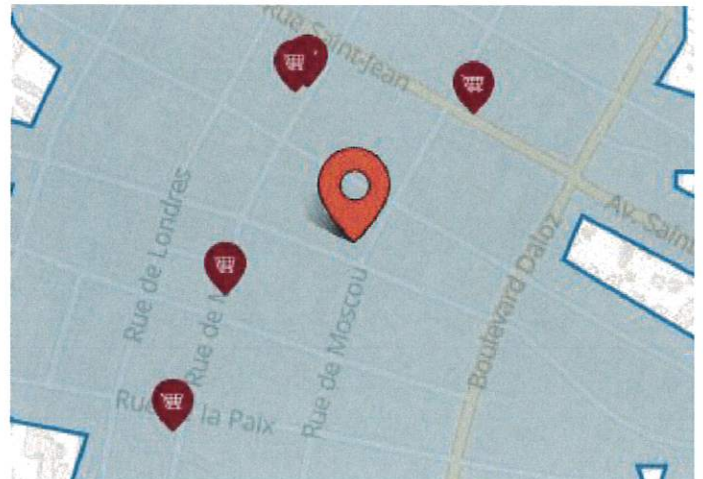
**Commerce de bouche**  
29 à moins de 5 minutes à pied



**Alimentation générale**

Avec 5 commerce(s) d'alimentation générale à 5 minutes à pied, **cette adresse fait partie des 20% les mieux** dotées en commerces d'alimentation générale comparée aux autres adresses en milieu urbain

Aux Cours Des Halles (Supérette)	à 198 m
Le Petit Casino (Supérette)	à 106 m
Carrefour City (Super et hyper marchés)	à 121 m
Amanie (Supérette)	à 122 m
Intermarché Express (Supérette)	à 133 m

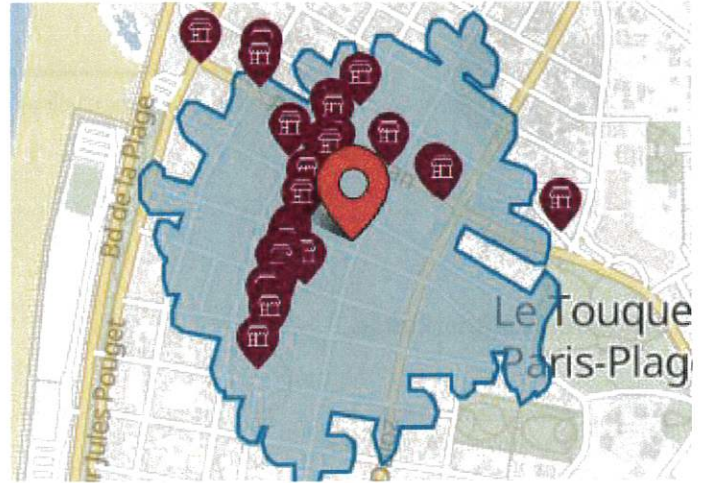




**Commerce de bouche**

Avec **29** commerce(s) de bouche à **5 minutes à pied**, **cette adresse fait partie des 20% les mieux** dotées en commerces de bouche comparée aux autres adresses en milieu urbain

Gourmandine (Boulangerie)	à 240 m
Ferme Saint Christophe (Commerce de bouche)	à 152 m
Au Pecheur Etaplois (Produits de la mer)	à 150 m
The Cave (Boissons)	à 165 m
Boucherie De La Place (Charcuterie)	à 194 m
La Rotissoire Du Marche (Boucherie)	à 183 m
Autour De La Mer (Produits de la mer)	à 174 m
Touquet Fruits (Fruits et légumes)	à 97 m



Qualité De Vie



**Favorable**  
69 / 100

**Points forts**

Pollution

**Points neutres**

Confort de vie

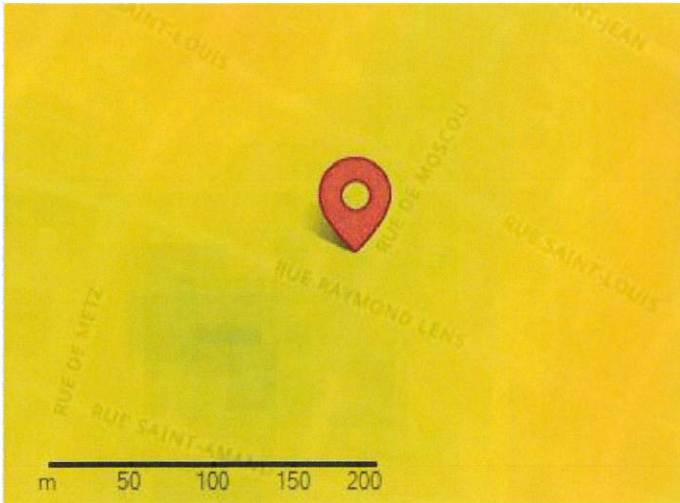
**Points faibles**

-

\* Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif et ne sauraient remplacer une étude approfondie.

**Nuisance sonore**

Cette adresse est exposée à un niveau de nuisance sonore assez faible (35-51 dB).



- Très bruyant (>= 76 dB)
- Bruyant (52-75 dB)
- Assez calme (35-51 dB)
- Calme (25-34 dB)
- Très calme (0-24 dB)

**Pollution de l'air**

Cette adresse est exposée à un niveau de pollution de l'air très bas.



- Très pollué
- Pollué
- Assez peu pollué
- Peu pollué
- Très peu pollué



### Pollution électromagnétique

Cette adresse est exposée à un niveau d'ondes électromagnétique très faible.



- |                  |                 |
|------------------|-----------------|
| Très exposé      | Peu exposé      |
| Exposé           | Très peu exposé |
| Assez peu exposé |                 |

Loisirs Et Tourisme



Favorable  
67 / 100

Points forts

Sorties

Points neutres

Sports

Points faibles

-

Sorties



Cinéma

1 à moins de 5 minutes à pied



Bar et café

2 à moins de 5 minutes à pied



Restaurant

43 à moins de 5 minutes à pied



Parc et jardin

1 à moins de 5 minutes à pied

Sports



Sport collectif

1 à moins de 10 minutes à pied



Sport individuel

1 à moins de 15 minutes à pied

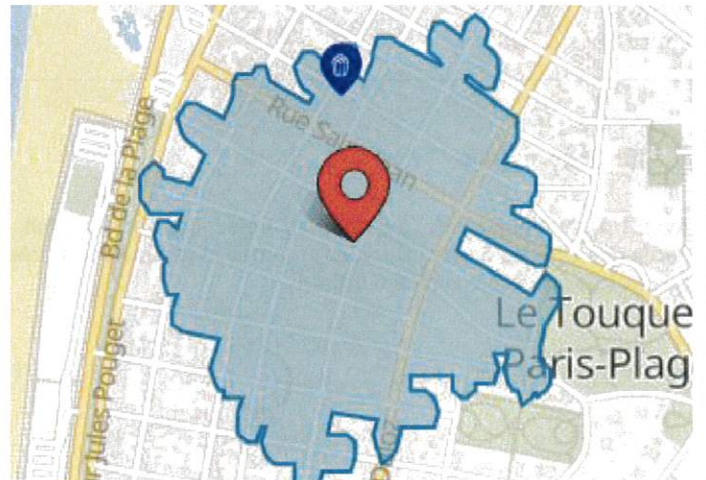


Cinéma

Avec 1 cinéma(s) à 5 minutes à pied, cette adresse fait partie des 20% les mieux pourvues en cinémas comparée aux autres adresses en milieu urbain

Les 3 As

à 221 m

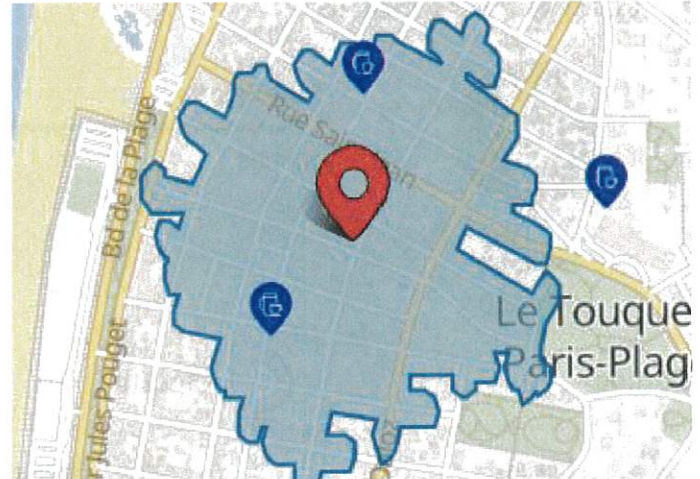




### Bar et café

Avec 2 bar(s) et café(s) à 5 minutes à pied, cette adresse fait partie des 40% les mieux pourvues en bars et cafés comparée aux autres adresses en milieu urbain

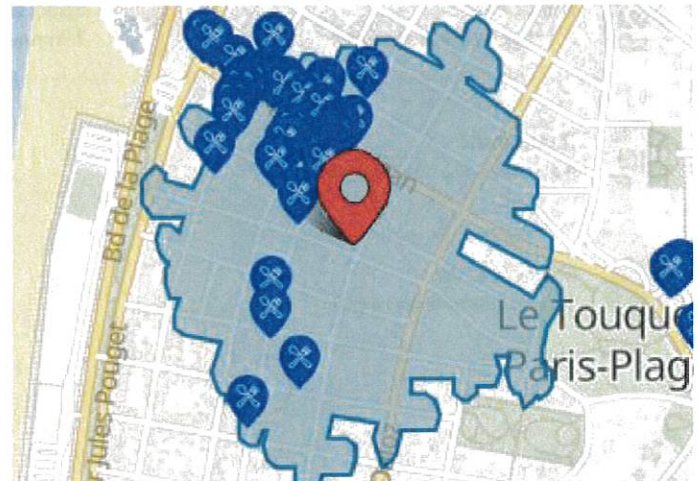
Elizabeth's	à 188 m
Café Des Artistes	à 222 m



### Restaurant

Avec 43 restaurant(s) à 5 minutes à pied, cette adresse fait partie des 20% les mieux fournies en restaurants comparée aux autres adresses en milieu urbain

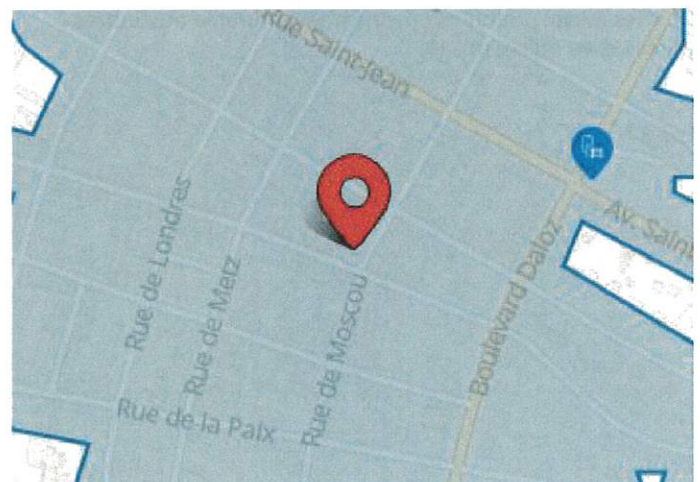
Les Petites Cocottes (Restaurant)	à 237 m
Le Chope (Restaurant)	à 318 m
Au Marche (Restaurant)	à 231 m
Omega Touquet (Restaurant)	à 189 m
Plan B (Restaurant)	à 157 m
A Table (Restaurant)	à 88 m
Restaurant (Restaurant)	à 89 m
L'uzine (Restaurant)	à 145 m



### Parc et jardin

Avec 1 parc(s) et jardin(s) à 5 minutes à pied, cette adresse fait partie des 20% les mieux pourvues en parcs et jardins comparée aux autres adresses en milieu urbain

Square Robert Lassus	à 188 m
----------------------	---------





**Sport collectif**

Avec 1 infrastructure(s) de sport collectif à **10 minutes à pied**, **cette adresse fait partie des 60% les mieux** dotées en infrastructures de sport collectif comparée aux autres adresses en milieu urbain

Sport Collectif (Equipement sportif)

à 438 m



**Sport individuel**

Avec 1 infrastructure(s) de sport individuel à **15 minutes à pied**, **cette adresse fait partie des 40% les moins bien** dotées en infrastructures de sport individuel comparée aux autres adresses en milieu urbain

Sport Individuel (Court de tennis)

à 901 m



Numérique



**Favorable**  
72 / 100

**Points forts**

Mobile

**Points neutres**

Internet

**Points faibles**

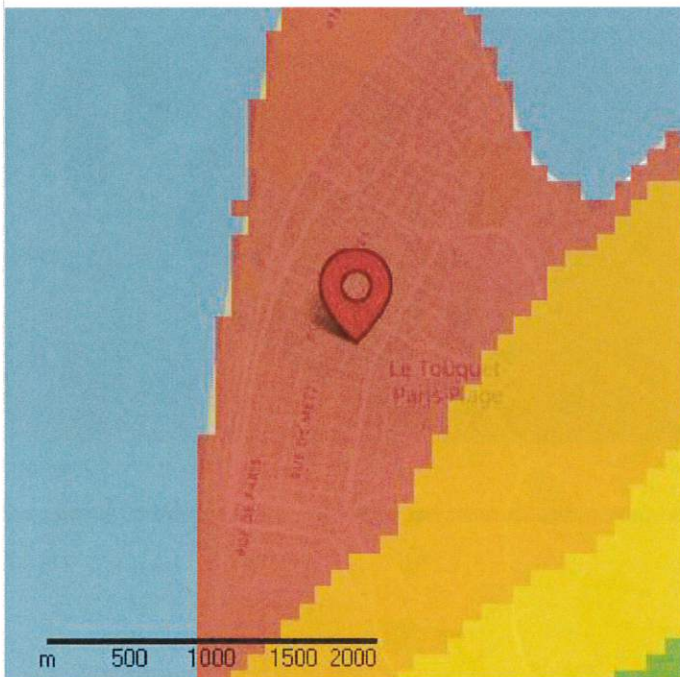
-



**Internet haut débit**



Cette adresse est en mesure de recevoir un haut débit internet très loin du maximum du débit théorique.



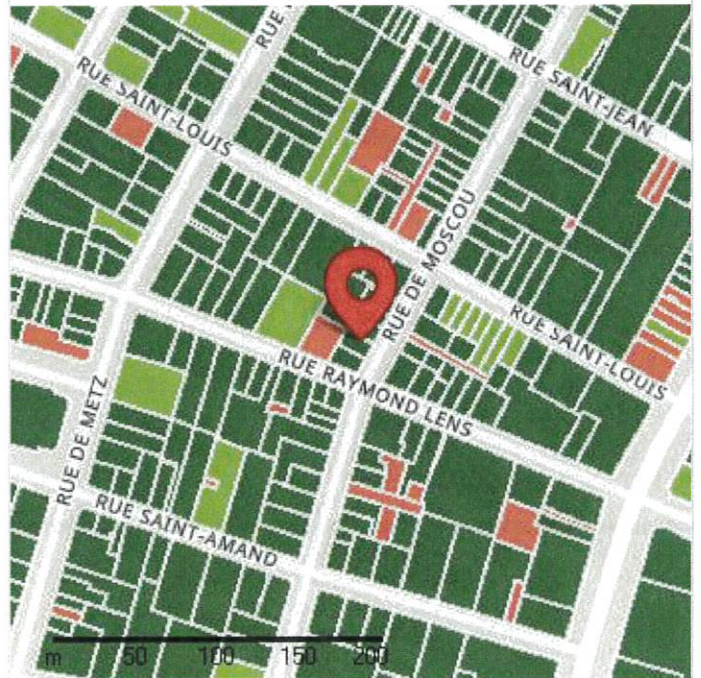
- Haut débit très bas
- Haut débit bas
- Haut débit assez élevé
- Haut débit élevé
- Haut débit maximum



**Fibre**



Cette adresse est liée à une parcelle dont le bâtiment est fibré.



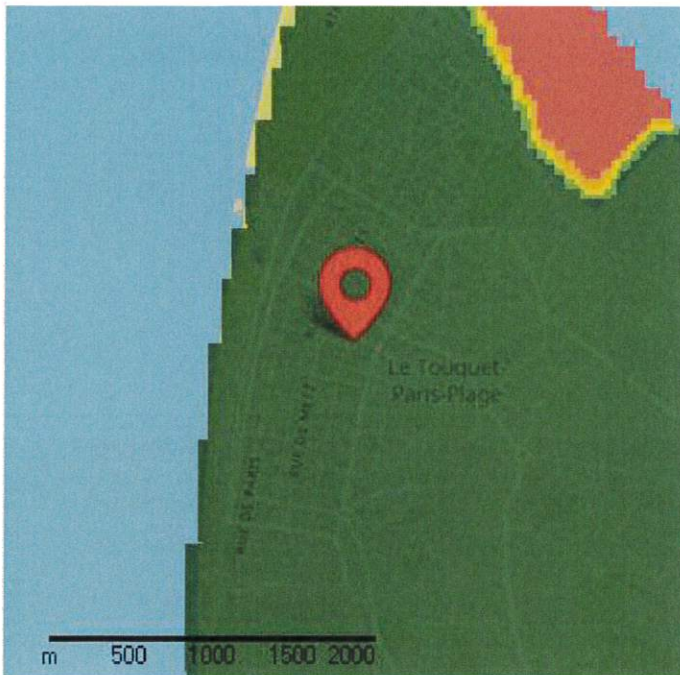
- Pas de fibre programmée
- Quartier en cours de déploiement
- Fibre déployée dans le quartier
- Bâtiment en cours de déploiement
- Bâtiment fibré



**Mobile 4G**



Cette adresse est très bien couverte par la 4G parmi les 4 opérateurs mobile majeurs.



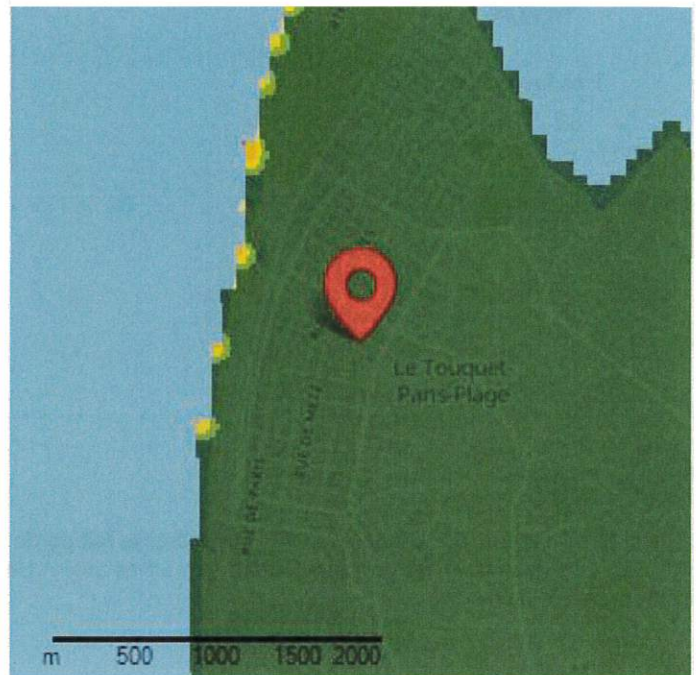
- Très mauvaise couverture
- Mauvaise couverture
- Assez bonne couverture
- Bonne couverture
- Très bonne couverture



**Mobile 3G**



Cette adresse est très bien couverte par la 3G parmi les 4 opérateurs mobile majeurs.



- Très mauvaise couverture
- Mauvaise couverture
- Assez bonne couverture
- Bonne couverture
- Très bonne couverture

Services Publics & Santé



Très favorable  
82 / 100

Points forts

Santé quotidienne

Points neutres

-

Points faibles

-

Santé quotidienne



Pharmacie

2 à moins de 5 minutes à pied



Pharmacie

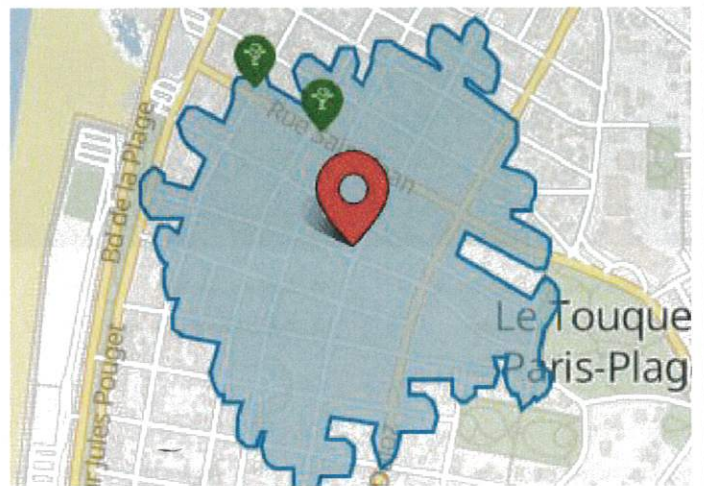
Avec 2 pharmacie(s) à 5 minutes à pied, cette adresse fait partie des 20% les mieux pourvues en pharmacies comparée aux autres adresses en milieu urbain

Selarl Pharmacie De La Cote D'opale

à 177 m

Pharmacie Des 4 Saisons

à 280 m



# Lecture des indicateurs, sources et méthodologie

## Méthodologie des indicateurs d'accessibilité

Les indicateurs d'accessibilité aux différents services et commodités contenus dans les évaluations CityScan (par exemple l'accès aux arrêts de bus, aux écoles, aux services de santé, etc.) vous informent sur les points d'accès les plus proches de votre adresse et calculent une note en la comparant à des dizaines de milliers d'autres adresses similaires à la vôtre.

Ainsi le résultat de la note CityScan de votre adresse vous indique si elle se situe parmi les meilleures en France.

### Accès aux transports

#### **A** Bus

Avec 4 arrêt(s) de bus à 5 minutes à pied, cette adresse fait partie des 20% les mieux desservies par les bus comparée aux autres adresses en milieu urbain

Source : Transport data gouv – Ministère de la Transition Écologique + Open Street Map

#### **D** Accès route rapide

Avec 4 bretelle(s) d'accès à 20 minutes en voiture, cette adresse fait partie des 40% les moins bien desservies par l'accès à une route rapide comparée aux autres adresses en milieu urbain

Source : Open Street Map

#### **B** Parking

Avec 5 parc(s) de stationnement à 10 minutes à pied, cette adresse fait partie des 40% les mieux pourvues en parc de stationnement comparée aux autres adresses en milieu urbain

Source : Open Street Map

Nota : L'indicateur Parking comprend les parkings publics gratuits comme payants, mais ne comprend pas les places de stationnements le long de la voirie.

#### **E** Gare

Avec 1 gare(s) à 15 minutes en voiture, cette adresse fait partie des 20% les moins bien desservies par les gares comparée aux autres adresses en milieu urbain

Source : Source : SNCF + STIF + Open Street Map

Nota : L'indicateur Gare comprend les trains régionaux ainsi que les grandes lignes.

#### **E** Aéroport

Avec 2 aéroport(s) à 20 minutes en voiture, cette adresse fait partie des 20% les moins bien desservies par les aéroports comparée aux autres adresses en milieu urbain

Source : Ourairport + Ministère de la transition écologique et solidaire

Nota : L'indicateur Aéroport comprend les principaux aéroports opérant des vols commerciaux avec un trafic relativement important.

### Accès à l'éducation

#### **C** Crèche

Avec 1 crèche(s) à 15 minutes à pied, cette adresse fait partie des 60% les mieux dotées en crèches comparée aux autres adresses en milieu urbain

Source : monenfant.fr

Nota : L'indicateur Crèche comprend les crèches publiques ainsi que les crèches privées, haltes garderie et centres d'accueils et de loisirs.

#### **A** Maternelle

Avec 1 maternelle(s) à 5 minutes à pied, cette adresse fait partie des 20% les mieux dotées en maternelles comparée aux autres adresses en milieu urbain

Source : Annuaire de l'éducation - Ministère de l'éducation

Nota : L'indicateur Maternelle comprend les maternelles publiques ainsi que les maternelles privées.

### **A** Élémentaire

Avec **1** école(s) élémentaire(s) à **5 minutes à pied**, cette adresse fait partie des **20% les mieux** dotées en écoles élémentaires comparée aux autres adresses en milieu urbain

**Source** : Annuaire de l'éducation - Ministère de l'éducation

**Nota** : L'indicateur Élémentaire comprend les écoles élémentaires publiques ainsi que les écoles élémentaires privées.

### **E** Collège

Avec **1** collège(s) à **10 minutes en voiture**, cette adresse fait partie des **20% les moins bien** dotées en collèges comparée aux autres adresses en milieu urbain

**Source** : Annuaire de l'éducation - Ministère de l'éducation

**Nota** : L'indicateur Collège comprend les collèges publics ainsi que les collèges privés.

### **D** Lycée général

Avec **1** lycée(s) à **20 minutes à pied**, cette adresse fait partie des **40% les moins bien** dotées en lycées comparée aux autres adresses en milieu urbain

**Source** : Annuaire de l'éducation + Indicateurs de valeur ajoutée des lycées - Ministère de l'éducation

**Nota** : L'indicateur Lycée comprend les lycées publics ainsi que les lycées privés.

### **C** Lycée professionnel

Avec **1** lycée(s) professionnel(s) à **20 minutes à pied**, cette adresse fait partie des **60% les mieux** dotées en lycées professionnels, comparée aux autres adresses en milieu urbain

**Source** : Annuaire de l'éducation + Indicateurs de valeur ajoutée des lycées - Ministère de l'éducation

**Nota** : L'indicateur Lycée professionnel comprend les lycées professionnels publics ainsi que les lycées professionnels privés.

### **E** Université

Avec **3** université(s) à **20 minutes en voiture**, cette adresse fait partie des **20% les moins bien** dotées en universités comparée aux autres adresses en milieu urbain

**Source** : ONISEP

**Nota** : L'indicateur Université comprend les universités publiques ainsi que les universités privées.

### **E** École supérieure

Avec **1** école(s) supérieure(s) à **15 minutes en voiture**, cette adresse fait partie des **20% les moins bien** dotées en écoles supérieures comparée aux autres adresses en milieu urbain

**Source** : ONISEP

**Nota** : L'indicateur École supérieure comprend les écoles supérieures publiques ainsi que les écoles supérieures privées.

### **D** Formation professionnelle

Avec **1** formation(s) professionnelle(s) à **20 minutes à pied**, cette adresse fait partie des **40% les moins bien** dotées en formations professionnelles, comparée aux autres adresses en milieu urbain

**Source** : ONISEP

**Nota** : L'indicateur Formation professionnelle comprend les établissements de formation professionnelle publics ainsi que les établissements de formation professionnelle privés.

## Accès aux commerces

### **A** Alimentation générale

Avec **5** commerce(s) d'alimentation générale à **5 minutes à pied**, cette adresse fait partie des **20% les mieux** dotées en commerces d'alimentation générale comparée aux autres adresses en milieu urbain

**Source** : SIRENE - Greffes des tribunaux + Registre des commerces et des sociétés

**Nota** : L'indicateur Alimentation générale comprend les commerces de types supermarché, hypermarché, supérette, commerce de produit surgelés et magasin multi-commerce.

### **A** Commerce de bouche

Avec **29** commerce(s) de bouche à **5 minutes à pied**, cette adresse fait partie des **20% les mieux** dotées en commerces de bouche comparée aux autres adresses en milieu urbain

**Source** : SIRENE - Greffes des tribunaux + Registre des commerces et des sociétés

**Nota** : L'indicateur Commerce de bouche comprend les commerces de types boulangerie, pâtisserie, confiserie, charcuterie, fruits et légumes, boucherie, poissonnerie, boissons, traiteurs et magasin alimentaire spécialisé.

## Accès aux loisirs et tourisme

### A Cinéma

Avec 1 cinéma(s) à 5 minutes à pied, cette adresse fait partie des 20% les mieux pourvues en cinémas comparée aux autres adresses en milieu urbain

Source : Open Street Map

### B Bar et café

Avec 2 bar(s) et café(s) à 5 minutes à pied, cette adresse fait partie des 40% les mieux pourvues en bars et cafés comparée aux autres adresses en milieu urbain

Source : Open Street Map

### A Restaurant

Avec 43 restaurant(s) à 5 minutes à pied, cette adresse fait partie des 20% les mieux fournies en restaurants comparée aux autres adresses en milieu urbain

Source : SIRENE - Greffes des tribunaux + Registre des commerces et des sociétés

Nota : L'indicateur Restaurant comprend les restaurants de type traditionnel, ainsi que les établissements de restauration rapide.

### A Parc et jardin

Avec 1 parc(s) et jardin(s) à 5 minutes à pied, cette adresse fait partie des 20% les mieux pourvues en parcs et jardins comparée aux autres adresses en milieu urbain

Source : Open Street Map

### C Sport collectif

Avec 1 infrastructure(s) de sport collectif à 10 minutes à pied, cette adresse fait partie des 60% les mieux dotées en infrastructures de sport collectif comparée aux autres adresses en milieu urbain

Source : IGN - Institut national de l'information géographique et forestière + Open Street Map

Nota : L'indicateur Sport collectif comprend les infrastructures et établissements de type terrains de football, de rugby, de basket-ball, de volley-ball, de handball, de polo, d'aviron, de baseball, de cricket, de football américain, de horse-ball, de hockey sur gazon et encore d'autres types d'infrastructures et établissements de sport collectif.

### D Sport individuel

Avec 1 infrastructure(s) de sport individuel à 15 minutes à pied, cette adresse fait partie des 40% les moins bien dotées en infrastructures de sport individuel comparée aux autres adresses en milieu urbain

Source : IGN - Institut national de l'information géographique et forestière + Open Street Map

Nota : L'indicateur Sport individuel comprend les infrastructures et établissements de type courts de tennis, salles de sports de combat, salle de fitness, salle d'échec, équipement équestre, bassin de natation, piste de ski, parcours de golf, site d'escalade, site de pêche, site de plongée, skate park, circuit de sport mécanique et encore d'autres types d'infrastructures et établissements de sport individuel.

## Services publics & Santé

### A Pharmacie

Avec 2 pharmacie(s) à 5 minutes à pied, cette adresse fait partie des 20% les mieux pourvues en pharmacies comparée aux autres adresses en milieu urbain

Source : FINESS - Ministère des solidarités et de la santé

## Qualité de vie

### C Nuisance sonore

Cette adresse est exposée à un niveau de nuisance sonore assez faible (35-51 dB).

Source cartographie : Modélisation et production de la carte et des scorings issus de la recherche et des travaux scientifiques des équipes CityScan.

Sources de données comprises dans le modèle : IGN routes, IGN BD Topo, PEB, SIRENE, ICPE, OSM, ministères de l'éducation, des transports.

Méthodologie : Notre carte représente la nuisance sonore globale perçue durant une journée ouvrée typique. Elle est le fruit d'un travail de modélisation numérique de la propagation d'ondes acoustiques à partir de sources géoréférencées potentiellement bruyantes. Ces sources représentent les réseaux routiers, ferroviaires, maritimes et aériens, mais aussi les sources ponctuelles telles que les usines, les arrêts de transports (bus, feux rouges, intersections, péages autoroutiers), les zones et lieux commerciaux animés en extérieur, le bruit de foule, etc. La valeur décibel de la carte est donc la nuisance cumulée de ces sources, en dB(A).

Nota : Cette carte conçue par CityScan vous offre une précision à 10 mètres de résolution ce qui en fait la carte la plus précise jamais produite pour représenter le phénomène de nuisance sonore sur la France entière et en tous points du territoire.

## **A** Pollution de l'air

Cette adresse est exposée à un niveau de pollution de l'air très bas.

**Source cartographie :** Modélisation et production de la carte et des scorings issus de la recherche et des travaux scientifiques des équipes CityScan.

**Sources de données comprises dans le modèle :** Atmo France, Météo France, Copernicus (Agence Spatiale Européenne).

**Méthodologie :** Cet indicateur a été réalisé en utilisant des algorithmes de machine learning/apprentissage couplés à une atténuation des teneurs estimées en polluant en fonction de la proximité d'activités industrielles et du trafic routier environnant, principales sources productrices de pollution. Cette méthode se base sur des données issues de réseaux de référence comme Atmo France, de Météo France ou encore de Copernicus (Agence Spatiale Européenne) avec laquelle nous exploitons les données d'image satellite de surveillance et d'analyse de notre atmosphère.

**Nota :** L'indicateur pollution de l'air met en évidence les zones les plus susceptibles d'être polluées avec une précision à 10 mètres près ce qui en fait la carte la plus précise France entière en tous points du territoire. Il prend en compte la présence de 3 polluants faisant l'objet de seuils réglementés et dangereux pour la santé, à savoir le dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>), les particules fines < 10 µm (PM<sub>10</sub>) et l'ozone (O<sub>3</sub>).

## **A** Pollution électromagnétique

Cette adresse est exposée à un niveau d'ondes électromagnétique très faible.

**Source cartographie :** Modélisation et production de la carte et des scorings issus de la recherche et des travaux scientifiques des équipes CityScan.

**Sources de données comprises dans le modèle :** ANFR (Agence Nationale des Fréquences), OSM (Lignes haute tension).

**Méthodologie :** Notre modélisation prend en compte la distance aux principaux producteurs d'ondes électromagnétique tels que les antennes relais mobile ou encore les lignes haute tension. L'accumulation, la propagation et l'atténuation de l'intensité des rayonnements suivent un modèle permettant d'apprécier un premier niveau d'analyse de niveau d'exposition avec une précision de 20 mètres et qui est fondé sur des seuils reconnus potentiellement dangereux par l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé).

## Qualité numérique

### **E** Internet haut débit

Cette adresse est en mesure de recevoir un haut débit internet très loin du maximum du débit théorique.

**Source cartographie :** Modélisation et production de la carte et des scorings issus de la recherche et des travaux scientifiques des équipes CityScan.

**Sources de données comprises dans le modèle :** OSM (NRA, Noeuds de Raccordement Abonnés).

**Méthodologie :** Cette carte est issue d'une modélisation de l'atténuation des débits Internet théoriques en calculant les distances depuis les nœuds de raccordements (NRA) jusqu'aux bâtiments et sur la base des référentiels du haut débit pour les technologies xDSL (ADSL, VDSL,...).

**Nota :** Le modèle ne prend pas en compte la distance réelle du chemin de réseau de câbles mais une distance en ligne directe du NRA jusqu'au bâtiment. En outre, la potentielle saturation d'abonnés situés à proximité du 1er NRA pourrait dans certains cas amener un bâtiment à se trouver raccordé à un NRA plus éloigné et ne sera pas pris en compte dans notre modèle.

### **A** Fibre

Cette adresse est liée à une parcelle dont le bâtiment est fibré.

**Sources :** ARCEP (Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes)

### **A** Mobile 4G

Cette adresse est très bien couverte par la 4G parmi les 4 opérateurs mobile majeurs.

**Sources :** ARCEP (Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes).

**Nota :** Cette carte de couverture 4G a été réalisée par l'ARCEP à partir de simulations numériques pour chacun des 4 opérateurs majeurs, Orange, SFR, Bouygues et FREE. La retranscription en scorings par CityScan tient compte du nombre d'opérateurs ayant une bonne couverture pour les zones de chaque adresse évaluée.

### **A** Mobile 3G

Cette adresse est très bien couverte par la 3G parmi les 4 opérateurs mobile majeurs.

**Sources :** ARCEP (Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes).

**Nota :** Cette carte de couverture 3G a été réalisée par les équipes CityScan à partir des cartes de l'ARCEP issues de simulations numériques pour chacun des 4 opérateurs majeurs, Orange, SFR, Bouygues et FREE. La retranscription en scorings par CityScan tient compte du nombre d'opérateurs ayant une bonne couverture pour les zones de chaque adresse évaluée.

## Mise à jour de nos données

Nous accordons la plus haute importance à la fréquence de mise à jour de nos données qui est un des éléments majeurs dans la qualité des informations et scorings fournis.

Nous vous garantissons également une amélioration continue du traitement de ces données, de leur qualité de géoréférencement et de la mesure d'exhaustivité par rapport au réel. A ce titre, nos équipes data appartiennent de nombreuses sources pour un même indicateur lorsque ce traitement s'avère utile.

De la même manière nous améliorons en continu les techniques de modélisation de nos indicateurs qui sont tous en l'état au niveau le plus avancé de la connaissance scientifique actuelle.

La validation de nos travaux auprès d'institut de recherche reconnus nous permet de vous garantir la meilleure restitution possible d'un phénomène physique telle qu'une nuisance ou un risque ainsi que la meilleure déduction de comportements dans un éco-système donné, tel que le marché immobilier et les prix de vente et de location.

Ainsi nos fréquences de mise à jour d'une donnée source va dépendre de la fréquence de mise à jour du producteur lui-même et de l'analyse que nous effectuons pour apprécier les changements dans cette donnée. Cette approche par la mesure d'amélioration de la qualité continue nous amène en moyenne à mettre à jour une donnée plusieurs fois au cours d'une année. Pour plus de précisions à ce sujet nous restons bien entendu à votre entière disposition.

## Support

Pour plus d'explications nous restons à votre entière disposition en nous contactant sur [assistance@cityscan.fr](mailto:assistance@cityscan.fr)

